

P. 1811X.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE SAINT-MAIXENT

ET

SUR SES ABBÉS

DEPUIS L'ANNÉE 459 JUSQU'EN 1791,

PAR H. RAVAN,

Ancien Archiviste du département des Deux-Sèvres.



NIORT,

L. CLOUZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES HALLES, 50.

1864

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE SAINT-MAIXENT

ET

SUR SES ABBÉS

PAR H. RAVAN,

Ancien Archiviste du département des Deux-Sèvres.



Extrait des Mémoires de la Société de Statistique, Sciences et Arts du département
des Deux-Sèvres.

NIORT

L. CLOUZOT, LIBRAIRE,

RUE DES HALLES, 50.

1864

**ESSAI HISTORIQUE SUR L'ABBAYE
DE SAINT-MAIXENT ET SUR SES
ABBÉS,**

INTRODUCTION.

Autrefois, lorsqu'on écrivait l'histoire du passé, on puisait ses inspirations dans des répertoires apocryphes, ou d'antiques fatras dont l'autorité était douteuse. Ainsi, à l'aide de faits groupés dans un ordre nouveau, auxquels on ajoutait des réflexions ingénieuses, des maximes piquantes, on construisait un ouvrage tel quel, ingénieux, amusant, varié, comme le Louis XI, par exemple, de Jean de Troyes, mais on y eût vainement cherché l'exactitude, la réalité et la vérité que réclame un ouvrage historique.

Ces temps sont heureusement loin de nous. Une nouvelle école, née des enseignements des Guizot, des Augustin Thierry, des Villemain, etc., a démontré combien il était dangereux de croire sur parole ces chroniqueurs dépourvus de critique. L'histoire doit être écrite sur des originaux d'où découle l'instruction des âges suivants. Tout de première main, rien de seconde. Telle est la devise de l'annaliste, tel est le programme de l'érudition moderne.

C'est sous l'influence de ces considérations qu'il nous sera permis de parler de la ville de Saint-Maixent, fondée sous la protection d'un antique monastère. En effet, il nous a suffi de lire les documents recueillis par le savant dom Fonteneau sur l'abbaye dont il s'agit, pour apprécier combien la connaissance des chartes qu'il nous a transmises, est indispensable à ceux qui doivent étudier l'histoire de cet établissement religieux. La société du moyen-âge y apparaît tout entière. C'est dans des milliers de pièces et d'actes, émanés de personnes de toute condition et établissant les rapports qui ont existé entre elles, qu'il nous a fallu chercher la véritable physionomie,

les intérêts, les passions et les croyances de cette époque. Les renseignements que ces anciens titres contiennent sont d'autant plus précieux, qu'ils ont été écrits sans aucune prétention historique.

Ce n'est pas seulement dans les pièces et dans les actes que nous venons de signaler, qu'il nous a été permis de découvrir les faits relatifs à la grandeur ou à la décadence de l'abbaye, mais encore dans quelques chartes inédites, échappées jusqu'à ce jour au vandalisme révolutionnaire, chartes très-curieuses dont nous donnerons le texte au cours de notre récit ¹.

Quand on compte les nombreuses propriétés qui couvraient le sol du Poitou et de l'Aunis, et qu'on se rappelle la splendeur et la puissance des abbés de Saint-Maixent, il est facile de se convaincre des ressources que présentent les chartes qui les consacrent. Plus on remonte à une époque reculée, plus leur importance est grande. Cette assertion porte surtout sur les siècles qui ont été remplis par la domination anglaise.

Mais ce ne sont pas encore là tous les documents historiques que nous avons dû consulter ; nous avons trouvé encore d'utiles renseignements dans une notice publiée, en 1846, par A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré, auteur de plusieurs ouvrages justement estimés, notice imprimée à la suite du journal de Guillaume et de Michel le Riche, avocats du roi à Saint-Maixent.

A l'aide des matériaux authentiques dont nous nous sommes entourés, nous pensons que nos recherches permettront à l'antiquaire de pénétrer au sein de l'un des plus importants établissements monastiques du moyen-âge, d'assister à sa fondation, à son administration spirituelle et temporelle, à ces luttes sanglantes que soutinrent les religieux, lorsque apparurent dans le Poitou les sectateurs de Calvin ; enfin aux divers événements qui déterminèrent la présence à Saint-Maixent de Clovis I^{er}, de

Pépin, roi d'Aquitaine, de Charles VII, ainsi que celle de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, protectrice des doctrines de Luther, et de Catherine de Médicis, dont la politique et l'administration furent si désastreuses pour la France.

PREMIÈRE PARTIE.

FONDATION DE L'ABBAYE.

Parmi les abbayes qui florissaient au dix-huitième siècle dans le diocèse de Poitiers, l'une des plus remarquables était, sans aucun doute, celle à laquelle un religieux nommé Adjutor, originaire de la ville d'Agde ² avait, en l'an 500, donné le nom de Saint-Maixent. L'histoire de ce monastère offre un grand intérêt, soit que l'on considère l'antiquité de son origine ou les richesses immenses qu'il posséda, soit que l'on envisage les privilèges dont tant de rois le dotèrent, ou enfin les sièges qu'il soutint, les dévastations et les incendies qui tant de fois menacèrent de l'anéantir.

Je crois à propos de rappeler en quelles circonstances fut fondée l'abbaye de Saint-Maixent, quoique plusieurs écrivains aient déjà traité ce sujet : Un pieux religieux du nom d'Agapit, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, ayant été contraint d'abandonner son monastère qu'Attila, roi des Huns ³, avait détruit, vint en 459 accompagné de quelques moines, chercher un refuge dans la forêt de Vauclair, située sur la rive droite de la Sèvre-Niortaise, et à 18 kilomètres de la ville de Niort. Là., par leurs soins actifs et éclairés, ces pieux cénobites construisirent des cellules et élevèrent dans ce lieu solitaire un oratoire en l'honneur de Saint-Saturnin, évêque de Toulouse et martyr ⁴.

Sous la direction de ce premier abbé, nous devons faire remarquer que cet établissement ne possédait aucun revenu ; dès lors pour pourvoir à la subsistance et à l'entretien des religieux, de même qu'aux frais du culte et

aux réparations de l'église, on conçoit facilement qu'ils devaient être nécessairement économes, sobres et laborieux. Bien que les terres incultes qui entouraient la forêt où les moines s'étaient établis, fussent défrichées et fertilisées par eux-mêmes, néanmoins le revenu modique qu'ils tiraient des travaux auxquels ils se livraient journellement, suffisait à peine à leurs premiers besoins. Ils ne commencèrent donc à augmenter leurs ressources que lorsque des étrangers en grand nombre, arrivant de toutes les parties de la France, vinrent dans l'intention de se fixer dans ce saint lieu. Ce fut alors que les religieux leur cédèrent certaines parties de quelques-unes des terres qu'ils avaient défrichées, afin d'y construire des logements ; mais comme cette cession se fit à un prix inférieur à la valeur des terrains concédés, les acheteurs s'engagèrent à payer à l'établissement, soit en nature, soit en monnaie poitevine, une redevance annuelle.

Les religieux attachés à cette abbaye étaient de l'ordre de Saint-Benoît. On connaît les grands hommes que cette congrégation a produits, on sait également qu'elle a été très-utile à la religion et aux lettres. La règle des bénédictins de cet ordre, œuvre vraiment philosophique et morale, recommandait entre autres choses les exercices de piété, la culture des terres, les travaux littéraires et l'enseignement.

Parmi les bienfaiteurs qui favorisèrent cette institution naissante, nous citerons plusieurs Souverains qui, soit par piété, soit par politique, s'attachèrent dans le principe de la monarchie, à inspirer à leurs peuples les sentiments de religion dont ils étaient animés. Ainsi ils élevèrent des autels, construisirent des temples, fondèrent des monastères qu'ils prirent sous leur protection, créèrent des bénéfices et firent des libéralités.

Or, les princes qui se signalèrent par des actes de bienfaisance, en faveur de l'abbaye, que nous rapporterons en leur lieu, furent Clovis, roi très-chrétien ; Pépin-le-Bref ;

Pépin I^{er}, roi d'Aquitaine ; Charlemagne ⁵ qui agrandit noblement et gouverna heureusement la France ; les empereurs Louis-le-Débonnaire et Lothaire son fils ; Charles le Chauve et Pépin II.

Plus tard, des lettres de garde-gardienne ou de protection furent accordées par Philippe-Auguste, Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Long, Philippe de Valois et Charles VII.

Indépendamment des avantages exclusifs dont jouirent ces pieux solitaires, ils furent encore protégés par les divers papes qui occupèrent le Saint-Siège du XI^e au XV^e siècle. Les souverains pontifes Pascal II, Innocent II, Eugène III, Alexandre III, Grégoire XI, etc., leur octroyèrent de hautes prérogatives.

Mais ces libéralités, ces privilèges, ces prérogatives, accordées par la munificence des princes et par la puissance des papes, ne furent encore qu'une faible partie des bienfaits affectés au monastère. Après les rois, les plus grands seigneurs, ainsi que plusieurs fidèles apportèrent aussi leurs offrandes. Les premiers abbés du couvent, ainsi que ceux qui leur succédèrent par la suite, durent employer tous les avantages qui leur furent attribués, à faire des acquisitions propres à augmenter les propriétés qu'ils possédaient déjà.

Aux revenus directs que les abbés retirèrent de leurs nombreux domaines, fruits de libéralités publiques et privées, s'ajoutèrent toutes les redevances qu'ils perçurent : cens, dîmes, droits de péage, de passage, etc. ; en outre, par suite de concessions accordées par les rois, les papes, les évêques et les seigneurs, l'abbaye put étendre son patronage sur plusieurs églises, prieurés, chapelles, paroisses, ayant sur les uns le droit de collation directe et sur les autres celui de présentation.

Grâce à ces immenses richesses, à ces nombreux privilèges ecclésiastiques conférés aux abbés, leur puissance temporelle égala, bientôt leur opulence. Dès le

moyen-âge ils comptèrent pour vassaux les plus grands seigneurs du Poitou qui leur rendaient foi et hommage. Parmi ceux-ci, on remarquait Hugues Brun, seigneur de Lusignan ; un autre Hugues Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, seigneur de Couhé ; Aymard, fils de Hugues, comte de la Marche ; Hugues l'Archevêque, seigneur de Parthenay et de Vouvant ; Arthur, fils du duc de Bretagne, comte de Richemont, seigneur de Parthenay et connétable de France, etc.

En conférant au monastère toutes ces dotations et de si nombreux privilèges, les princes et seigneurs de ce temps étaient sans doute déterminés par le double motif de la piété et de la politique ; car il leur importait d'accorder au clergé régulier une utile prépondérance ; mais le résultat dépassa leurs prévisions, puisque les religieux placés dans des conditions si brillantes devaient finir par avoir la haute main sur la direction des affaires spirituelles et temporelles. Mais ces hautes prérogatives, ces sages institutions que le moyen-âge protégea pendant bien des siècles, étant devenues plus tard incompatibles avec les idées professées en 1789, elles furent détruites par la Révolution.

Pour donner une idée plus juste et plus étendue des divers événements qui se sont produits du v^e au XVIII^e siècle, c'est-à-dire depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à sa chute, en 1791, nous allons diviser notre histoire par époques.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Depuis l'année 459 jusqu'à l'invasion des Normands en 814 et en 855.

AGAPIT, I^{er} ABBÉ.

459-499.

Nous avons déjà expliqué dans la première partie de notre travail ce qu'était cet abbé, la cause qui avait motivé sa fuite du monastère de Saint-Hilaire de Poitiers et son établissement, avec quelques moines, dans la forêt de Vauclair, par conséquent nous n'insisterons pas davantage ; seulement, nous ferons remarquer que, vers l'année 500, il se démit de ses fonctions d'abbé ; qu'il vivait en 507, lorsque Clovis vint à l'oratoire, après avoir battu et tué de sa propre main, Alaric, roi des Visigoths ⁶, dans une bataille livrée à Vouillé, près Poitiers ; que si l'époque de la mort d'Agapit nous est inconnue, il est certain qu'il fut inhumé dans l'église de Saint-Saturnin où fut trouvée, en 1099, sa dépouille mortelle.

ADJUTOR, 2^e ABBÉ.

500-515.

Au digne abbé Agapit succéda, en 500, Adjutor. Cet homme éminent était de la ville d'Agde. Ses parents que la noblesse distinguait, le mirent sous la discipline d'un religieux nommé Sévère, qui était venu de Syrie se fixer à Agde. Adjutor fit bientôt sous cet habile directeur de grands progrès dans la science des Saints et dans la pratique des vertus évangéliques. Ses talents lui attirèrent d'un côté les applaudissements et le respect des gens de bien, et de l'autre l'envie et la persécution des méchants. Pensant qu'il n'y avait que la retraite et l'éloignement qui fussent capables de le délivrer des uns et des autres, il prit la résolution d'abandonner sa patrie et dirigea ses pas vers le Poitou, attiré dans cette contrée par la réputation justement méritée dont jouissait la mémoire du grand saint Hilaire ; il se mit ensuite sous la conduite d'Agapit, auquel l'éclat de son enseignement et de sa réputation de haute vertu, attiraient d'illustres disciples de toute la France et de plusieurs pays de l'Europe. Pour demeurer inconnu et empêcher ses parents et ses amis de venir le troubler dans ses exercices de piété, il changea alors son nom d'Adjutor en celui de Maixent

Ce nouveau religieux si humble, si mortifié, si plein de charité et si éclairé dans les choses de Dieu, fut bientôt élu par la communauté, aux suffrages de laquelle l'éclat de ses vertus, la fermeté de son caractère, tempéré par une douce charité, le désignaient d'avance.

Dieu, voulant faire connaître combien la conduite d'un serviteur si affectionné lui était agréable, le favorisa du don des miracles. Grégoire de Tours, le père de notre histoire, nous a transmis à ce sujet le fait suivant :

« Il y avait déjà quelques années que Maixent gouvernait son

« monastère, lorsque Clovis, roi de France, déclara la guerre à

« Alaric, roi des Visigoths, lequel régnait dans une grande partie

« de l'Espagne et de l'Aquitaine. En ce temps-là, les moines voyant
« un détachement de soldats du camp s'approcher de leur monas-
« tère, prièrent leur supérieur de sortir de sa cellule, afin de les
« préserver de cette invasion. Comme il tardait à se rendre à cette
« prière et leur frayeur augmentant, ils l'obligèrent de sortir.
« Alors l'abbé se porta à la rencontre des militaires, comme aurait
« fait un médiateur qui aurait voulu traiter de la paix. L'un d'eux
« s'approche du vénérable Maixent ; mais peu sensible aux repré-
« sentations qui lui sont faites, il tire aussitôt sa dague afin de
« trancher la tête du saint confesseur, mais la main de l'assaillant,
« levée pour frapper, demeure sans mouvement ; saisi d'étonne-
« ment et de respect, le soldat se jette à ses genoux pour invoquer
« son pardon. Le bienheureux Maixent, pénétré de son repentir,
« s'empresse aussitôt de frotter le bras malade avec de l'huile
« bénite, et ayant fait le signe de la croix, la guérison fut opérée. »

Cet événement miraculeux sera, sans doute, regardé par certains détracteurs comme peu croyable ; quant à nous, nous le considérons comme ayant été inspiré par la toute-puissance divine, au moment où la vie du saint abbé était menacée.

Saint Maixent ayant heureusement fourni la carrière où Dieu l'avait fait entrer, mourut dans son monastère le XXVI des calendes de juillet 515, âgé de 77 ans. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Saturnin. Ses obsèques furent célébrées avec les honneurs, la pompe, la magnificence et les cérémonies religieuses qu'exigeaient son nom et sa naissance ; sa dépouille mortelle était précédée par la communauté entière des moines. Ce cortège, silencieux dans sa marche, lugubre dans son appareil, déposa ses restes mortels dans le tombeau qui lui était destiné. Quelque temps après, ces mêmes restes en ayant été extraits, furent déposés dans la basilique du monastère ; puis, dans la crainte des Normands dont on redoutait l'invasion, on les transféra dans divers lieux.

Pendant le gouvernement de ce pieux confesseur dont la perte était d'autant plus profonde qu'elle était plus sentie, et d'autant plus sincère qu'elle était générale, il avait nommé neuf officiers claustraux auxquels il confiait la gestion des affaires de l'abbaye ; ces officiers étaient l'aumônier, le chantre, le sacristain, l'infirmier, le cellérier, le chambrier, le prévôt et le pitancier. Il avait aussi jeté les bases de l'établissement dont l'organisation avait été confiée à son zèle éclairé.

SAINT LÉGER, 6^e ABBÉ.

640-681.

Sur la liste des abbés de Saint-Maixent, ne trouvant, dans aucun document authentique que nous ayons pu consulter, de renseignements sur les religieux qui ont dû administrer le monastère de 515 à 640, nous dirons que saint Léger, né en 616, noble Frank, d'une maison très-illustre, fut envoyé fort jeune par ses parents à la cour de Clotaire II, roi de France. Ce prince le mit sous la conduite de l'évêque de

Poitiers qui l'ordonna diacre à 20 ans, puis grand archidiacre de son église. Saint-Léger fut ensuite élu abbé de Saint-Maixent en 640, et 6 ans après il fut appelé par la reine Bathilde qui gouvernait alors l'Etat comme régente, pendant la minorité de Clotaire III, fils de Clovis II, pour l'aider de ses conseils dans l'administration des affaires publiques. Il s'acquit une si grande estime à la cour qu'il fut bientôt promu à l'évêché d'Autun et invité à donner des soins au gouvernement de l'Etat. Pendant qu'il s'attirait l'estime et l'admiration de ses diocésains, le roi Clotaire mourut. A l'occasion de cet événement si inattendu, les grands du royaume s'assemblèrent, afin de placer Childéric II sur le trône, bien qu'Ebroïn, maire du palais, employât tous les moyens en son pouvoir pour faire donner la couronne à Thierry, frère puîné de Childéric. Saint Léger se trouva à cette assemblée et obtint qu'Ebroïn fut seulement relégué dans l'abbaye de Luxeuil, au comté de Bourgogne. Childéric retint saint Léger à sa cour.

Ceux à qui la probité de ce prélat ne pouvait plaire, le calomnièrent injustement auprès du roi qui, ayant ajouté foi à ces fausses imputations, le condamna à être renfermé dans le monastère de Luxeuil où était Ebroïn. Le meurtre de ce prince, arrivé en 673, changea bientôt la face des affaires. Ebroïn se rétablit dans son poste sous le règne de Thierry, et saint Léger revint dans son diocèse. Ce fut alors que le maire du palais résolut de se venger de ce saint prélat, qu'il accusa d'avoir autrefois contribué à sa disgrâce ; en conséquence, il envoya à Autun Didon et Weimar avec des troupes pour se saisir de sa personne. Le vénérable évêque, n'ayant fait aucune résistance, ils lui crevèrent les yeux et l'enfermèrent dans un monastère.

Deux ans après, Ebroïn le fait venir à la cour et l'accuse devant le roi d'avoir trempé dans le meurtre de Childéric II, qui venait de tomber sous le fer du seigneur Bodillon, accusation qu'il repoussa et dont il n'eut pas de peine à se justifier ; mais l'implacable Ebroïn, auteur de tous les

troubles qui agitèrent la France en 680, le fit décapiter ; son corps, trouvé dans une forêt, au diocèse d'Arras, fut enterré dans le village de Sarfingue.

En 681, Ebroïn fut tué lui-même en Neustrie, par un seigneur nommé Hermanfroi, qu'il avait dépouillé de ses biens, fin très méritée par un homme dont le génie turbulent mettait tout en combustion autour de lui et semait partout la discorde.

AUDULPHE, 7^e ABBÉ.

681-685.

Pendant que l'abbé Audulphe gouvernait l'abbaye, l'évêque de Poitiers, Ansoalde, parent de saint Léger qu'il considérait comme étant mort pour la foi divine, chargea ce religieux d'aller dans le nord de la France chercher les restes mortels de ce saint martyr, pour les déposer à Saint-Maixent, où il avait été élu abbé. A l'occasion de cette translation, une vive contestation s'éleva entre le clergé d'Autun, dont saint Léger avait été l'évêque diocésain, celui d'Arras sur le territoire duquel il avait été martyrisé si cruellement, et enfin l'évêque de Poitiers, sous lequel il avait été diacre, puis grand archidiacre. Malgré ce débat, le sort favorisa le prélat Ansoalde. D'une commune voix les reliques de saint Léger lui furent accordées et on lui donna la permission de les enlever.

L'évêque Ansoalde chargea de ce soin le vénérable abbé de Saint-Maixent. Celui-ci fit transporter les restes de saint Léger dans son monastère. Des miracles,, qui s'opéraient en Artois sur le tombeau de ce saint, continuèrent à suivre son corps en Poitou. Pendant la translation, Audulphe en recueillit quelques-uns et les fit connaître à l'abbesse Ermenane qui l'en avait prié. Dans son récit, cet abbé disait que ces miracles étaient tellement nombreux qu'il y aurait

de quoi en faire un volume plus gros que le psautier. A Poitiers on laissa pendant quelque temps les reliques de saint Léger, afin de satisfaire à la dévotion des peuples qui accouraient de toutes parts pour prier sur le tombeau de ce saint dont les miracles avaient eu un aussi grand retentissement.

Les religieux de Saint-Maixent considérant saint Léger comme l'un de leurs principaux abbés, s'empressèrent de recevoir dans leur monastère les restes du saint homme. Mais l'évêque Ansoalde, voulant signaler sa vénération à l'occasion de ce précieux dépôt, fit bâtir une église ⁷ d'une structure toute nouvelle et tout-à-fait différente des autres construites jusqu'à ce jour. Il vint lui-même en faire la dédicace lorsqu'elle fut terminée, et ordonna que le tombeau de saint Léger y serait placé.

Les recherches que nous avons faites de 686 à 814 n'ayant pu nous faire découvrir quels furent les différents religieux qui administrèrent successivement le monastère pendant cette période, nous nous bornerons à dire que vers 814, les Normands envahirent l'Aquitaine et par suite le Poitou, soumis à l'empereur Charlemagne et à ses descendants, et répandirent partout la désolation la plus profonde dont nos annales aient conservé le souvenir. Les monastères étant surtout en proie à leurs attaques et à leur cupidité, l'abbaye de Saint-Maixent reçut bientôt la visite de ces hordes sanguinaires ; à leur approche, l'abbé et ses religieux eurent à peine le temps de se soustraire à leur fureur. Dans leur fuite précipitée, ils ne purent emporter que les restes de leur bienheureux patron et ceux de l'infortuné saint Léger, restes mortels qu'ils transportèrent d'abord en Bretagne, puis en Auvergne où l'on espérait plus de sécurité contre les insultes de ces bandes dévastatrices.

Les Normands, attirés par le riche butin que pouvait leur procurer leur cruelle expédition et encouragés d'ailleurs

par le défaut de résistance, se précipitèrent bien vite dans l'abbaye, et après avoir pillé les ornements et les vases sacrés, ils détruisirent cet établissement jusque dans ses fondements.

TETBERG, 9^e ABBÉ.

815-824.

Il semblerait que les malheurs arrivés à l'abbaye, les perles qu'elle avait éprouvées et les dangers que ses religieux avaient courus, auraient dû ralentir le zèle, refroidir la piété des princes et leur faire craindre pour l'avenir de pareilles dévastations de la part de ces barbares, qui ont si longtemps couvert la France de ruines ; néanmoins, Charlemagne appela Tetbert, qui était moine au Mont-Cassin ⁸, pour administrer le monastère de St-Maixent et y faire renaître la vie régulière. Louis-le-Débonnaire, s'associant aux bienfaits qu'avait répandus son père sur cet établissement, mit, le 18 juin 815, l'abbaye de Saint-Maixent en Poitou sous sa protection, en confirma les biens et domaines, rétablit en 817 les lieux dévastés par les Normands lors de leur première invasion ; enfin, accorda aux religieux la liberté d'élire leur abbé.

RAINAUD I^{er}, 10^e ABBÉ.

825-828.

Pour ce qui concerne ce monastère, pendant l'administration de l'abbé Rainaud, laquelle ne dura que quatre ans, nous mentionnerons entre autres privilèges ou donations, un diplôme du 22 décembre 826, émané de Pépin I^{er}, roi d'Aquitaine, qui rend à l'abbaye un village

nommé Titiacus, que Bernard, comte de Poitou, possédait à titre de bénéfice ; un autre diplôme, du 10 octobre 827, des empereurs Louis-le-Débonnaire et Lothaire son fils, par lequel ils mettent sous leur protection l'abbaye, lui restituent une partie de ses biens possédés par des seigneurs séculiers à titre de bénéfice, et rétablissent la discipline régulière ; enfin, un dernier diplôme, du 11 janvier 828, du roi d'Aquitaine, confirmatif du précédent.

Les actes de justice que nous venons de signaler, témoignant en faveur des princes qui les ont dictés et ne pouvant que produire d'heureux effets, durent provoquer de la part des religieux, non-seulement le sentiment de leur éternelle reconnaissance, mais encore celui de leurs vives sympathies pour les bienfaits dont ils étaient comblés par la monarchie.

ABBON, 11^e ABBÉ.

828-855.

Sur la liste des abbés de Saint-Maixent figure à la suite de Rainaud, le religieux Abbon, élu par la communauté à une grande majorité. Ce serait lui qui, en 828, aurait reçu dans l'abbaye Pépin I^{er}, roi d'Aquitaine, qui y serait venu pour assister à la célébration des fêtes de Pâques. Aussitôt son arrivée à la ville, il fut conduit en pompe aux tombeaux de saint Maixent et de saint Léger. Cette cérémonie observée, Pépin prit un bain, conformément à l'usage du temps, puis il fut se revêtir de ses ornements royaux, à cause de la solennité de la fête, et assista aux offices du jour. A son retour de l'église, les moines se jetèrent à ses pieds et Gundacrus, leur prieur, portant la parole, lui exposa le triste état du monastère, qui jouissait anciennement des revenus de plus de quinze mille manoirs et se trouvait alors réduit au revenu du dixième de la dîme

d'un millier ; que les bâtiments du monastère étaient tombés en ruine et qu'on ne pouvait, faute de bois, réparer les charpentes. Touché de ces doléances, le roi d'Aquitaine ordonna qu'on rendrait aux religieux les domaines qui leur appartenaient, et que l'on fournirait à l'abbaye, en le prenant dans les forêts royales, tout le bois nécessaire pour la réparer.

Le passage de ce prince fut marqué par de nouveaux bienfaits. Les moines, se plaignant d'avoir perdu plusieurs menses ou revenus, le souverain vint à leur aide et répara le préjudice qu'ils avaient éprouvé. Ces actes de bienfaisance se trouvant rapportés dans une notice remarquable souscrite vers 830, par Ebles, comte de Poitou, nous allons en donner la traduction :

« Comme il est connu par la relation des anciens, Pépin, roi

« d'Aquitaine, fondateur de monastères, surnommé le Pieux, fils

« de l'empereur Louis-le-Pieux, après avoir opéré beaucoup d'œuvres

« vres dignes de louanges qui lui méritèrent la vie éternelle, dési-

« rant accroître les dons des rois ses prédécesseurs, accorda sur

« ses propres biens, à Saint-Adjutor-Maixent, l'église Bracidu-

« nensis, qui est un bourg, l'église de Périgné, avec dix-huit « paroisses, des terres et tout ce qui en dépend.

« Il donna aussi son propre alleu qui ensuite a été appelé « Malcistais, avec des terres cultivées et incultes, et les églises

« qui furent ensuite bâties, le château n'existant pas encore. Après

« la mort de Pépin, le roi Charles-le-Chauve, son frère, voulant

« confirmer ce don, ordonna qu'une chapelle fût érigée au

même

« lieu, en l'honneur de saint Maixent. Mais les fidèles de la con-

« trée, peu de temps après, édifièrent par son ordre, près de

« la même chapelle et dans le même alleu, une église en l'honneur

« de saint Pierre, chef des apôtres. Or, quelque temps après, les

« Normands se répandirent dans toute l'Aquitaine, dévastant tout,

« par la permission de Dieu ; ils détruisirent presque entièrement

« le monastère royal de Saint-Adjutor, et la plupart des domaines

« acquis par les moines furent convertis en déserts et tombèrent

« dans l'oubli. Mais longtemps après, le très-noble Ebles, évêque

« de Limoges et comte de Poitou, touché de l'état de désolation

« d'un lieu si notable et animé d'un vif désir de le restaurer, du

« consentement de son frère Guillaume, duc d'Aquitaine, fit

« construire, d'abord un château dans l'enceinte du monastère,

« puis, recherchant avec soin les églises, les biens et tout ce que

« les rois ou les puissants et les autres fidèles avaient donné à ce

« monastère, non-seulement ce qui est désigné ci-dessus, mais

« encore beaucoup d'autres choses qu'il découvrit dans les chartes,

« et restitua le tout au monastère susdit et pria le duc d'Aquitaine

« et les principaux seigneurs du pays de souscrire cette charte. »

« Ebles y traça une croix de sa propre main, laissant cela pour

« servir de mémoire à la postérité. »

« Ont souscrit : Guillaume, duc d'Aquitaine, surnommé Tête

« d'Etoupes ; Roger, Audouin, Geoffroi vicomte, Cadilnot

« vicomte, Ebles évêque très-noble et comte de Poitou. »

Ainsi que le démontre la charte dont nous venons de donner le sens, Pépin I^{er} ne fut pas le seul bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Maixent, le comte Ebles, à l'exemple de ce monarque, ajouta lui aussi aux libéralités faites par le prince, plusieurs biens et domaines. Pépin II, également roi d'Aquitaine délivra, le 24 mars 848, des lettres patentes en faveur de ce même monastère et de toutes ses dépendances.

Si les princes que nous venons de nommer se firent connaître par des actes de bienfaisance en faveur des religieux de Saint-Maixent, il importe aussi de signaler combien l'abbé et ses moines étaient animés du désir de faire le bien ; c'est ainsi qu'en 850, ils donnèrent l'usufruit de quelques domaines à un homme du nom de Fausbert, à son frère et à ses enfants, à condition qu'après leur mort ces domaines leur retourneraient.

Au moment où cette abbaye, connue dans l'Europe chrétienne par l'austérité des mœurs de ses religieux et par leur fervente piété, jouissait de la splendeur et de la célébrité, tout-à-coup les Normands envahissent le Poitou. Ces auxiliaires des princes Aquitains, qui s'étaient montrés de loin sous Charlemagne, plus près sous Louis-le-Débonnaire, enhardis par les discordes de ses enfants, par l'impuissance où les réduisaient les guerres civiles, pénétrèrent en 853 dans l'intérieur du Poitou, qu'ils parcoururent et ravagèrent en toutes ses parties. Pour la

seconde fois, l'irruption de ces hordes du Nord fut fatale à l'abbaye ; elle fut pillée, dévastée par ces cruels barbares ; c'est pourquoi les religieux de l'abbaye, ou mutilés ou mis en fuite, se retirèrent dans d'autres lieux et abandonnèrent tous leurs biens.

Pendant les malheureux événements qui signalèrent l'administration de l'abbé Abbon, les religieux de Saint-Maixent qui n'avaient jamais perdu de vue le monastère consacré à leurs prières, et dans la possession duquel ils avaient toujours espéré rentrer, se décidèrent enfin, après deux ans d'absence, à y retourner. Aussitôt après leur prise de possession, leurs premiers soins furent de réparer l'affreux désastre qui avait eu lieu, puis de procéder à l'élection de leur abbé.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Depuis 855 jusqu'à l'époque où Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Guillaume VI, comte de Poitou, en vinrent aux mains sous les murs de Saint-Jouin-de-Marnes, en 1036.

ARNULFE, 12^e ABBÉ.

858 - 893.

Nous ne connaissons de la gestion de ce religieux qu'un seul acte ; il concerne une vente qui aurait été faite à l'abbaye en 893, par un habitant nommé Segoin, d'un fonds qui lui appartenait, situé au village appelé Sedegenago.

A l'abbé Arnulfe succédèrent Audouin et Aubert, 13^e et 14^e abbés ; leur administration fut de si courte durée que ni l'un ni l'autre n'eurent le temps nécessaire pour s'occuper sérieusement des affaires de l'établissement.

ADÉMARD I^{er}, 15^e ABBÉ.

902 - 928.

Le religieux Adémard, qui gouverna le couvent pendant 27 ans, était issu de la maison des vicomtes de Thouars, alors avoués de l'abbaye de Saint-Maixent. Sous cet abbé, les moines, voyant le calme et la sécurité rendus à leur

monastère et désireux de revoir les lieux où les disciples de saint Benoît avaient prié, s'empressèrent de rapporter au monastère les reliques sacrées d'Adjutor et de saint Léger, lesquelles avaient été transportées en divers lieux, par suite de l'invasion des Normands à Saint-Maixent, en 814 et en 855.

Nous citerons ici un événement jugé alors de la plus grande importance, au sujet de la translation des reliques des deux patrons de Saint-Maixent.

Les détails nous étant transmis par une notice du Cartulaire de Saint-Sauveur de Redon, rédigée à Poitiers le 12 juin 924, nous allons en faire l'analyse :

Vers 814, les religieux de l'abbaye de Saint-Maixent, ayant extrait de leur monastère les corps de saint Léger et d'Adjutor, pour les soustraire à la fureur des Normands, transportèrent ces reliques en Armorique. Le calme paraissant rétabli en Poitou après la retraite des pirates du Nord, les religieux de l'abbaye de Saint-Maixent se hâtèrent de rentrer dans la possession du trésor dont ils étaient séparés.

A cette occasion, Aimery, vicomte de Thouars, les aida de tout son pouvoir. Tutgaldus, prêtre du diocèse de Poitiers, fut député par lui au lieu où les corps avaient été transportés. Cet ecclésiastique eut commission de s'adresser aux religieux de l'abbaye de Redon et notamment à Moroë, leur doyen, qui en avait été rendu dépositaire et avait déposé les reliques dans un monastère dépendant de cette abbaye.

Le vicomte de Thouars fit offrir à ces religieux une récompense s'ils voulaient consentir à ce que le corps de saint Maixent revint en Poitou.

Cette proposition étant accueillie, le commencement d'exécution suivit de près ; Tutgaldus et les moines de Redon se mirent en route, emportant avec eux les dépouilles mortelles du saint abbé. Mais, à peine étaient-ils arrivés à Candé, sur les bords de la Loire et prêts à

pénétrer dans le Poitou, qu'il s'éleva tout-à-coup une barrière qui s'opposa à leurs projets. Les Normands étaient revenus dans ces parages et ils continuaient encore leurs horribles dévastations. Ce contre-temps fit tomber les pieux solitaires dans la plus extrême affliction et ils se repentirent vivement d'avoir déplacé le corps du saint abbé.

Cependant, comme ils ne pouvaient sans danger retourner sur leurs pas ni s'avancer en Poitou, ils en délibérèrent : ils prirent alors le parti de se diriger du côté de l'Auvergne, et parvenus dans le diocèse de Clermont, ils achetèrent pour la somme de soixante sous, l'église de Candet avec tout son territoire, située sur la rivière de Sioule. Les religieux pensaient se fixer dans ce lieu et auraient même mis leur projet à exécution si les Normands n'y avaient mis un nouvel obstacle. En effet, ces hommes sanguinaires n'interrompant point leurs incursions, on fut, sur les rives de la Sioule dans les mêmes alarmes pour les restes de saint Maixent. Dans la crainte de perdre le dépôt précieux qui leur avait été confié, les religieux, qui n'avaient jamais perdu de vue les engagements qu'ils avaient contractés envers l'avoué de l'abbaye de Saint-Maixent, après avoir transporté à Auxerre les reliques d'Adjutor avec le secours du comte Richard, envoyèrent trois députés d'Auxerre à Poitiers. Le vicomte de Thouars s'y rendit avec Adémard, abbé de Saint-Maixent, son frère. Il se tint alors dans le palais d'Ebles-Manger, comte de Poitou, une assemblée à laquelle assistèrent le vicomte, l'abbé, les députés d'Auxerre, Richard, archidiacre de l'église de Poitiers, et Mainard, doyen de la même église.

L'affaire des translations passées et futures du corps de saint Maixent y fut traitée. On y examina, entre autres choses, comment et à quelle occasion ces reliques étaient sorties de l'abbaye de Saint-Maixent pour passer en Bretagne. Le résultat de l'examen fut qu'on les transférerait d'Auxerre à Poitiers. Le vicomte de Thouars,

comme avoué, et l'abbé son frère promirent la récompense à laquelle ils s'étaient engagés et qui consistait dans cent mesures de pain et de vin, payables dans le courant de l'année, un moulin et des terres.. En outre, ils promirent d'assurer le don qu'ils voulaient faire par l'autorité d'une charte. Tous les articles du traité ainsi arrêtés, le comte Ebles envoya les parties contractantes à l'église de Notre-Dame, renfermée dans la chanoinie de Saint-Pierre, c'est-à-dire dépendante de l'église cathédrale de Poitiers, pour y signer et y ratifier le traité par les serments d'usage, en présence des témoins qui avaient assisté à l'assemblée. Ce fut d'après tous ces antécédents que se fit la translation des reliques de saint Maixent dans l'abbaye de son nom.

On doit ajouter que la translation dont on vient de parler eut lieu aussi pour saint Léger, autre patron du monastère de Saint-Maixent.

Le nom de l'abbé Adémard se trouvant mentionné dans plusieurs actes relatifs à des acquisitions, à des dons et surtout à un plaid tenu par Ebles, comte de Poitou, nous citerons en première ligne ce dernier acte ; il est ainsi conçu :

« Tandis que vénérable homme, le seigneur Ebles, tenait dans

« la ville de Poitiers, avec ses hauts dignitaires, ses assises, pour

« entendre les causes de la multitude et pour les juger en dernier

« ressort, le jeudi qui tombait au 29 avril, parmi les plaideurs se

« trouva Aimeri, vicomte et avoué de Saint-Maixent.

« Il se déclara poursuivant devant le seigneur Ebles, contre

« Godebaud et Ermembert, au sujet des biens de Saint-Maixent

« que ceux-ci avaient pris injustement et contrairement à la

loi.

« Alors le seigneur comte demanda que les susdits Godebaud et

« Ermembert dissent ce qu'ils auraient eu à répondre touchant

« cette affaire. Or ceux-ci répondirent : « Ces biens avaient été

« reçus des moines eux-mêmes à titre de précaire (usufruit tem-

« poraire) par Fraubert, par qui ils ont passés à nous au même

« titre. » Il fut jugé par les hauts juges qui tenaient les assises

« en ce même lieu, que les défendeurs n'avaient pu retenir ces

« biens ni en vertu de ce même titre de précaire, ni en vertu

« d'aucune autre convention, et ceux-ci reconnurent là qu'ils n'a-

« vaient eu aucun droit sur les dits biens. Ils les abandonnèrent

« audit Aimeri et à Adémard, abbé du monastère. Ces biens sont

« situés dans le pagus de Melle, dans la viguerie ⁹ dite Tiliolo ¹⁰,

« dans le village appelé Stivalis ¹¹. Ainsi, de la part du susmen-

« tionné Aimeri, il a été nécessaire de faire connaître par écrit

« cette décision à l'abbé Adémard et aux moines de Saint-Maixent.

« Ce qui a été consenti et mis en acte par ces présentes.

« Seing du comte Ebles, etc.

« Donné au mois d'avril, l'an XXX, lorsque Charles eut été
« incarcéré avec ses infidèles ¹². Adalbert, secrétaire. »

C'est ainsi que le seigneur Ebles termina, en 928, une contestation qui s'était élevée entre les religieux et les défenseurs qui depuis longtemps jouissaient de propriétés sur lesquelles ils n'avaient aucun droit.

ERMENFROI, 16^e ABBÉ.

928 - 936.

Durant le peu d'années que ce religieux consacra à l'administration de l'abbaye, il ne se produisit aucun fait important ; seulement, au mois de décembre 928, il fit un échange avec le vicomte Cadelon de neuf arpents de terre situés dans la viguerie de Melle et au lieu même de Melle ; désirant se démettre de ses fonctions en faveur de l'évêque de Limoges, ce prélat y consentit, mais avec cette condition que, s'il était agréé par la communauté entière, Ermenfroi serait appelé auprès de lui pour le seconder dans la direction des affaires du monastère.

EBLES, 17^e ABBÉ.

936-968.

L'abbé Ebles, élu par les moines de Saint-Maixent à l'unanimité, descendait d'une famille illustre ; il était fils d'Ebles, qualifié comte de Poitou ; il eut trois femmes et deux fils, la première était Aremberge, la seconde Emilienne, et la troisième Adèle, fille d'Édouard-le-Vieux, roi d'Angleterre. Ses fils furent Guillaume, surnommé Tête-d'Étoupes, et l'abbé Ebles que le roi d'Outremer avait fait nommer évêque de Limoges, étant déjà abbé de Sainte-

Marie-Majeure de Paris, de Saint-Denis, de Saint-Hilaire de Poitiers, de Saint-Michel-en-l'Herm, de Maillezais.

Lors de la prise de possession du siège abbatial de Saint-Maixent qui eut lieu en 936, possession qui dura jusqu'en 968, c'est-à-dire 32 ans, il remit aux religieux tous les biens qu'ils avaient déjà possédés, tels que châteaux, bourgs, salines dans l'Aunis, dix-huit paroisses avec leurs dépendances. Il donna aussi vers janvier 964, vignes, terres labourables, prés et plusieurs serfs, le tout sis en Poitou, viguerie dite Columberii, aux lieux et villages appelés Baidon, Grezillon, et dans la viguerie de Sauve ¹³, aux villages appelés Trecono et Sivrec, dans la paroisse de Notre-Dame-de-Montamiser ¹⁴, près de Poitiers.

Mais ce n'est pas encore là le résumé complet de tous les actes de bienfaisance qui signalèrent l'administration de cet abbé aussi célèbre par sa piété que par son origine ; son immense charité sut prodiguer à son monastère de nouvelles faveurs ; c'est ainsi que par ses soins actifs, l'abbaye qui précédemment avait été détruite par les pirates du Nord, fut réédifiée : en l'absence de tout document authentique, il nous est impossible de déterminer l'étendue, les dispositions et les formes des bâtiments qui composaient alors ce monument. On est donc réduit à de simples conjectures, pour tout ce que nous pourrions avancer, sur les proportions et le style de l'édifice dont il s'agit. Les nombreux ravages que le feu ou des mains ennemies ont successivement exercés sur l'abbaye, et qui ont donné lieu tantôt à des réparations partielles, tantôt à des reconstructions totales, ont fini par faire disparaître peu à peu ce qui datait de l'époque de ces temps reculés. D'un autre côté, les modifications introduites par le temps dans l'art de construire ayant fait abandonner les formes des siècles passés, on comprend aisément que ce que nous voyons aujourd'hui, ne peut guère ressembler à ce qui avait été fait il y a huit siècles.

Vers le même temps, c'est-à-dire en 936, ce dignitaire ecclésiastique fit élever un château près de la modeste cellule où il vivait, afin de protéger ce lieu contre de nouvelles invasions : il le fit entourer de douves, de murailles, de tours, de plateformes, etc. On communiquait à cette forteresse par différentes portes, lesquelles étaient appelées les portes de Châlon, de Charraud, de Chadeuil, des Leçons et de la Croix.

Enfin, ce même religieux fit bâtir une église sur les ruines de celle que l'abbé Audulphe avait fait élever, en 685, en l'honneur de saint Léger, vers la fin du VII^e siècle, et dans laquelle il fit transférer le corps de saint Maixent.

L'abbaye, entièrement rétablie, devint plus importante et plus célèbre au X^e siècle qu'elle ne l'avait été dans le siècle précédent. Pendant le gouvernement de cet abbé, son frère, Guillaume Tête-d'Étoupes, mourut à l'abbaye en 963 et fut enseveli dans l'église de ce monastère. Il avait été moine au couvent de Saint-Cyprien de Poitiers.

Si le zèle que ne cessa de déployer l'infatigable prélat pendant sa longue administration, est remarquable, non-seulement par les soins qu'il prit à relever les lieux dévastés par les féroces Normands, mais encore à combler d'une grande partie de ses biens les religieux qui l'avaient appelé pour les gouverner, nous ajouterons que secondé par le digne abbé Ermenfroi, avec lequel il s'unit pour travailler de concert à l'accomplissement de leur œuvre commune, il fit fleurir la vertu de toutes parts.

L'abbé Ebles qui avait doté si largement l'abbaye de Saint-Maixent de monuments utiles et de vastes domaines, vit avec bonheur s'accroître encore ses richesses ; à son exemple plusieurs fidèles lui firent l'abandon de certaines propriétés qu'ils possédaient ; ainsi une dame Alçait, veuve de Hugues, donne au monastère des biens situés dans la viguerie, dite Catriacense, villages appelés Similiacus et Rotmantius, en Aunis, territoire de Saint-Sauveur.

Reigner fait don d'héritages qu'il possédait à Brioux, viguerie Exulduninse, village dit Banoli, et dans celle de Melle, au lieu nommé Chelio.

Katalon vicomte et Sénégonde sa femme donnèrent une chapelle, fondée sous l'invocation de Saint-Hilaire, avec des biens sis viguerie de Brioux, au village Vindolemia et au lieu nommé Vetus-Villa ¹⁵.

Enfin, Guntard gratifia l'abbaye de ses biens, situés viguerie appelée Basiacense, près l'église de Saint-Florent en Aunis ¹⁶.

De 969 à 974, les religieux.que l'abbé Ebles avait nommés pour l'aider et le représenter dans la gestion de certaines affaires, furent Gerbert, Odon, Raynulf et Constantin I^{er} ; leur exercice fut de courte durée.

Dans l'intérêt de l'abbaye, Gerbert et Raynulf vendirent quelques parcelles de terres, sises à Poitiers et dans la viguerie de Melle, au village de Saint-Martin, moyennant redevance, et reçurent de Rainard le don d'un journal de vigne, situé en Aunis, dans la viguerie dite Basiacinse, au lieu appelé Forcaldis.

GERBERT II, 22^e ABBÉ.

974-978.

Gerbert II, appelé à la direction du monastère de Saint-Maixent, n'exerça ses fonctions que cinq ans. Pendant le peu de temps qu'il administra, une libéralité fut faite à son abbaye, en 976, par Robert et Gerberge sa femme, de quelques maisons et de terres labourables, situées dans le village dit Banolio, à condition qu'ils jouiraient de ces héritages pendant leur vie, mais qu'après leur mort ils appartiendraient à l'abbaye. Afin de prouver que l'origine de la ville de Niort remonte bien au-delà du X^e siècle ainsi

que la fondation de son château, nous citerons quelques extraits de deux chartes qui portent la date de 978.

La première consacre un don fait à l'abbaye par un nommé Gundon, d'une vigne située en Aunis, vignerie Basiacense in villâ Niortensi.

La seconde mentionne une donation faite par Girard et Ermesinde sa femme, d'un journal de vigne, sis près du château de Niort ¹⁷, sur le canal de la Sèvre.

A l'abbé Gerbert devrait succéder Brixé, indiqué par le Gallia Christiana, mais l'existence de ce religieux ne reposant que sur le témoignage des mémoires apocryphes attribués à la Haie, nous n'en parlerons pas.

BERNARD, 23^e ABBÉ.

986-1016,

Bernard, pendant une administration qui dura 24 ans, maintint, ainsi que nous le démontrerons par la suite, l'abbaye dans la possession du monastère de Saint-Liguair, près Niort, dont elle avait été dépouillée ; sous cet abbé, Guillaume IV ¹⁸ dit Fier-à-Bras, comte et duc de Poitou, la comtesse Emma, sa femme, et leur fils, donnent à l'établissement la localité de Marçay avec trois églises ¹⁹.

Ce même Guillaume le gratifie, en outre, de cinq églises avec leurs dépendances, dîmes, vignes, prés, moulins, bois, eaux, etc., le tout situé près de Fontenay-le-Comte.

Quelques seigneurs que nous allons bientôt nommer ne furent pas moins favorables à l'abbaye que ne l'avait été Guillaume IV, duc d'Aquitaine : ainsi, Adelrade et Élisabeth sa femme, gratifient le couvent de quatre septrées de terre ²⁰, situées au lieu nommé Admontes ²¹, et d'un quartier de terre au lieu de Riberia ²², sous l'obligation d'une

redevance de cinquante sèches ²³ à la première messe de Saint-Jean.

En 992, Martin fait don, d'une part, de quelques fonds de terre situés près de Niort, dans le pays d'Aunis, et de l'autre, de plusieurs maisons, sises dans l'enceinte du château de Niort, cette dernière libéralité accordée en 1010.

L'abbé Bernard n'avait cessé de revendiquer les droits de propriété qu'il avait sur l'abbaye de Saint-Liguaire ainsi que les prérogatives qui y étaient attachées ; aussi le 13 mai 988, Audéarde, vicomtesse de Thouars, femme d'Arbert, ainsi que ses enfants, se décidèrent à restituer à ce religieux l'église de Notre-Dame de Saint-Vincent, autrement dit du monastère de Saint-Liguaire, près Niort, que leurs prédécesseurs avaient autrefois donnée à l'abbaye de Saint-Maixent et dont ils l'avaient depuis dépouillée injustement.

Le zèle que déploya le religieux Bernard dans l'administration du monastère, les donations auxquelles son nom est resté attaché, les restitutions qui lui furent faites et l'empressement qu'il mit pour assurer pendant de longues années des revenus à l'abbaye, attestent qu'il avait pris à cœur ses importantes fonctions et qu'il n'avait pas donné à ses successeurs l'exemple de cette indifférence coupable, qui ne leur fit considérer leur nomination au monastère que comme une riche sinécure.

Ce vénérable abbé, déjà avancé en âge, laissa Saint-Maixent aux soins de Raynaud, élu pour le remplacer par le suffrage unanime des religieux de la communauté, et après avoir fait restaurer l'abbaye de Saint-Liguaire qui, depuis sa fondation, en 961 ²⁴, n'avait point été réparée, il vint y terminer ses jours.

RAYNAUD II, 24^e ABBÉ.

1016-1029.

Raynaud II, dit Platon, à cause de son insigne sagesse, fut le successeur de Bernard. Doué d'une âme noble et du caractère le plus doux, il exerça sur les religieux soumis à sa paternelle autorité, un ascendant vraiment irrésistible. Son savoir égalait sa vertu. Il était très-aimé du comte de Poitou, Guillaume V ²⁵, surnommé le Gros, qui pour lui témoigner l'estime qu'il lui portait, déchargea, en 1025, le lieu de Saint-Maixent de l'obligation de fournir des troupes pour l'armée, obligation qu'Almodie, sa mère, comtesse de Poitou, avait imposée à cette localité.

Pendant les neuf années que cet abbé gouverna l'abbaye, deux donations furent faites à son monastère : l'une par Guillaume V, dit le Gros, comte de Poitou et duc d'Aquitaine ; l'autre par le chevalier Rainaud, de quelques hommes et femmes de condition serve, pour le repos de l'âme de sa femme nommée Rostha, inhumée dans l'abbaye de Saint-Maixent.

A ces libéralités Guillaume V ajouta le domaine d'Isernay, non loin des murailles du monastère, lequel devint plus tard un de ses prieurés ; l'abbé lui-même fit planter près de cette propriété un vignoble considérable, et afferma ensuite divers héritages, au nombre desquels se trouvaient compris ceux qui étaient situés à l'hort de Poitiers ²⁶, près la rivière de Sèvre, héritages qu'il avait donnés à l'abbaye.

Élu par la communauté, aux suffrages de laquelle l'éclat de ses vertus, la douceur de ses mœurs l'avaient recommandé, l'abbé Raynaud touchant au moment où la vie a besoin de repos, termina bientôt une carrière signalée par neuf années d'utiles services.

GULFERT, 25^e ABBÉ.

1026-1027.

Cet abbé ne siégea qu'une année.

AMBLARD, 26^e ABBÉ.

1029-1040.

L'abbé Amblard qui, dans le principe, était moine à l'abbaye de Saint-Liguair, fut en 1029 appelé à gérer les affaires de la communauté de Saint-Maixent. Ce religieux était de la maison de Brisay.

Pendant son administration, Raynaud, autrefois chevalier de Lusignan, lui fait présent de serfs ²⁷ avec leurs femmes et leurs enfants.

La charte qui consacre ce don offrant beaucoup d'intérêt, nous n'hésiterons pas à en donner ici la traduction :

« Le roi Robert gouvernant la sainte église de Dieu, Guillaume ²⁸ étant duc, il a plu à ce même Guillaume et à Gosfredus,

« vicomte du château de Thouars et à Aynors son épouse, sur la

« demande de Raynaud de Lusignan, autrefois chevalier, de don-

« ner certains serfs, hommes et femmes, enfants d'Aymar Karonat

« et d'Alda, sa femme : le premier nommé Ugon ; le second, Cons-

« tantin ; le troisième, Aldebert ; le quatrième, Duram, avec deux

« filles dont une nommée Pétronille et l'autre Loscha.

« Ainsi moi Raynaud, pour le salut de mon âme et pour que le

« Seigneur me garde sain et sauf et dispose de mes jours en paix,

« pour que le Seigneur par l'intercession de la bienheureuse Marie
« toujours vierge, et du bienheureux Pierre, chef des Apôtres, me
« délivre de la damnation de mort, et me conduise aux joies éternelles,
« nées, je donne ces serfs ainsi que les femmes de même condition
« sus-nommés, enfants d'Aymar, et les autres hommes et
« femmes nés ou à naître, au lieu consacré en l'honneur du Sauveur,
« de saint Adjutor ou Maixent, et du bienheureux Léger
« martyr, et à l'abbé Amblard, et à tous les moines servant le
« Seigneur dans ce même lieu, et je reçois de ce même abbé et de
« ses moines, cent sous, à telle condition que les frères de ce
« même lieu ou ceux qui y demeurent pour le service du Seigneur,
« possèdent les susdits et susdites avec leurs héritages, suivant le
« droit humain, dès ce jour et à l'avenir ainsi qu'il a plu au comte
« et au vicomte dont venaient ces biens, eux-mêmes l'ordonnant et
« moi le demandant. Que cette disposition demeure stable et ferme.
« Or, si quelqu'un veut contredire cette disposition ou l'altérer,
« qu'il n'ait aucun pouvoir ni de Dieu ni des hommes, mais qu'il
« soit condamné et contraint à une composition de cinq livres d'or,

« qu'ensuite il demeure maudit comme Datan et Abiron, et qu'il

« périclisse éternellement avec Juda qui a livré le Seigneur.

« Seing de Raynaud qui a fait faire et confirmer cet acte ; seing

« de Raynaud, son fils ; seing de Guillaume comte ; seing d'Am« blard, etc. »

Ainsi qu'on s'en aperçoit, cette donation ne porte point de date ; cependant elle doit avoir été souscrite avant 1031, puisque le roi Robert, sous le règne duquel elle a été écrite, était mort à cette époque. L'abbé Amblard ayant commencé à gouverner le monastère en 1029, il s'en suit qu'elle doit être de la même année et non de 1030, année où mourut Guillaume V, dit le Gros, l'un des signataires de cette chartre.

Guillaume VI, dit le Hardi, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, frère du précédent, lui succéda. La duchesse Agnès de Bourgogne, sa belle-mère, ayant épousé en secondes noces Geoffroy Martel, comte d'Anjou, cette union donna lieu à des divisions entre le duc d'Aquitaine et le comte d'Anjou ; en conséquence, ils en vinrent en 1035 à une rupture ouverte. Ces deux princes combattirent à la tête de leurs troupes auprès de l'abbaye de S^t-Jouin-de-Marnes ²⁹. Dès le premier choc, le corps de Guillaume fut enfoncé et son étendard, pris et repris plusieurs fois, resta au pouvoir de Geoffroy ; malgré cette perte, les Poitevins demeurèrent auprès de leur souverain et soutinrent pendant longtemps encore les coups impétueux de l'armée ennemie : mais ne pouvant résister davantage aux nombreux assaillants, Guillaume lui-même est fait prisonnier. Le vainqueur le retient pendant trois ans et exige une forte rançon.

Pour obtenir sa liberté, le duc d'Aquitaine et Eustache sa femme, eurent recours à la bienveillance de l'abbé Amblard qui paya bientôt la rançon exigée. En reconnaissance de

cet acte de bienfaisance, Guillaume lui légua, en 1036, une grande partie de la forêt d'Ariézhun.

L'abbé Amblard vieillissait. Depuis plus de treize ans il gouvernait l'abbaye. Il avait montré dans ses fonctions un zèle et une activité vraiment admirables, mais ses forces trahissant son courage, le comte de Poitou l'avait dispensé, en 1033, d'assister à un concile tenu à Poitiers et où fut rendu, quelques années après, un jugement en faveur de son monastère.

Ce religieux mourut probablement vers 1040. Les moines ayant établi qu'en se faisant inhumer avec leur habit, on ne pouvait manquer la voie du ciel, Amblard se conforma à leur volonté, et fut enseveli en cet état dans l'église de Saint-Maixent. Le religieux Emmon fut son successeur.

EMMON, 27^e ABBÉ.

1040.

Nous avons peu de chose à dire touchant ce religieux. Il ne siégea qu'une partie de l'année 1040. Vers la fin de cette même année, il fit une cession à vie de quelques propriétés à un clerc nommé Aszo, avec menace d'excommunication s'il ne remplissait pas les engagements qu'il avait contractés.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1041 jusqu'à l'époque où les habitants de Saint-Maixent, effrayés par un tremblement de terre, se réfugièrent dans la forêt de Vouvant, en 1070 ; de l'incendie de l'abbaye, en 1071, et de la domination des Anglais, en 1208.

ARCHAMBAUD, 28^e ABBÉ.

1041-1059.

L'administration de cet abbé ne manqua point d'importance. Il était de l'illustre et puissante maison de Parthenay-l'Archevêque, qui possédait la Gâtine ³⁰ du Poitou. Archambaud assista, le 31 mai 1041, à la dédicace de l'église de la Trinité de Vendôme, l'une des plus grandes solennités de l'époque, ainsi qu'à celle de Notre-Dame de Saintes, en 1047, à titre de métropolitain. Élu archevêque de Bordeaux, il ne conserva pas moins le poste de l'abbaye de Saint-Maixent, auquel il avait été appelé par le suffrage universel des religieux de cette communauté.

Pendant tout le temps que l'abbaye fut soumise à sa direction, elle fut dotée de grands biens.

Ainsi, en 1041, un seigneur de noble race, appelé Gautier, ayant ravagé les domaines du monastère, se repentit bientôt des excès auxquels il s'était livré ; en expiation de

ses fautes, il lui donna l'église de Saint-Héraye ³¹ avec ses appartenances et ses dépendances, consistant en un lieu dit Sanzay, situé près de la Sèvre et du château de la Mothe, donation approuvée par Maingot, seigneur de Melle, et par Isambert, évêque de Poitiers.

Parmi les autres libéralités qui furent faites à la communauté et qui offrent des renseignements curieux, non-seulement parce qu'ils jettent du jour sur l'histoire du couvent, mais parce qu'ils ont été utiles aux mœurs, aux coutumes et aux institutions du passé, nous mentionnerons celles : 1° de dame Emeltrude, veuve de Cadelon, chevalier, laquelle gratifie l'abbaye des biens dont elle avait hérité de sa famille et entre autres d'un alleu appelé Torniacus, avec toutes ses dépendances ; 2° de Vivien Brochard qui, du consentement de sa femme et de ses enfants, donne plusieurs serfs.

Ce n'est pas encore là l'énumération de toutes les propriétés qui furent léguées à ce monastère, soit par des seigneurs, soit par quelques personnes qui portaient intérêt à la prospérité de cet établissement, l'abbé Archambaud, dépositaire sacré de tous ses intérêts, ayant découvert que l'on s'était emparé de certains domaines, s'empessa de les faire restituer.

C'est ainsi qu'il fit rendre à Raynaud Berchez, chevalier, l'alleu de Torniac, dont il s'était rendu maître par l'intermédiaire d'Agnès, comtesse de Poitou, sans le consentement de l'abbé ; que Guillaume VII lui-même remit à l'abbaye plusieurs droits ou coutumes injustes qu'il levait sur les terres du monastère et abolit celles que les seigneurs de Vouvant levaient injustement sur la terre de Marçay, et que le chevalier Ainard Balbus restitua tout ce qu'il possédait au même lieu par don des abbés de Saint-Maixent, et tout ce qu'il pouvait avoir acquis par son industrie.

Aux actes de libéralité et de justice qui viennent d'être signalés, nous ajouterons que l'abbé Archambaud ne fut pas moins favorable à l'abbaye que ne l'avaient été ses prédécesseurs ; non-seulement il accueille avec le sentiment de la reconnaissance tous les avantages qui sont faits en sa faveur, mais il veut encore y ajouter lui-même de nouveaux bienfaits ; en conséquence, il fonde une église dans la forêt de Vouvant pour servir aux besoins religieux du peuple qui avait abandonné Saint-Maixent.

En effet, les habitants de la paroisse de Sainte-Radégonde, effrayés par un tremblement de terre qui eut lieu en 1059, abandonnèrent Saint-Maixent et se réfugièrent dans la forêt de Vouvant que Guidon, comte de Poitou, frère du duc Guillaume, avait cédée à Archambaud. Dans ce lieu, cet abbé fit bâtir une église en l'honneur de saint Maixent, église qui, par la suite, prit le nom de Saint-Maixent-de-Beugné. A cette même époque, l'abbaye prit possession des paroisses d'Asnières, de Prahecq et de Vouillé (paroisses du département des Deux-Sèvres).

Pendant les dix-huit années qui s'écoulèrent depuis sa nomination en 1041 jusqu'en 1059, Archambaud se distingua par la sainteté de sa vie et par son inépuisable charité ; s'étant décidé à retourner dans son archevêché de Bordeaux, il désigna pour le remplacer dans les fonctions d'abbé, le moine Aimery Mayristrolle.

AIMERY MAYRISTROLLE, 29^e ABBÉ.

1060-1068.

Ainsi que nous venons de l'exposer, Aimery remplaça Archambaud comme abbé de Saint-Maixent : c'était un moine d'Ébreuil, en Auvergne. Son zèle pour la religion, sa connaissance des choses, tant spirituelles que temporelles, étaient attestés par l'approbation unanime des religieux du

monastère qui l'avaient supplié de se mettre à leur tête. Aimery administra aussi le monastère de Saint-Liguair, et à ce titre, il eut pour successeur le religieux Hugues, son neveu. Pendant le gouvernement d'Aimery Mayristrolle, son administration fut active et féconde. Le 13 mai 1061, l'abbé et ses moines reçurent de Béraud et de sa famille, quelques serfs et la moitié des droits de pacage de Marçay et de Vouillé ; de Guy et d'Étienne, en 1063 et en 1064, divers héritages ; de Guy Geoffroy, comte de Poitou, l'église de Saint-Philippe et de Saint-Jacques de Talant, avec la dîme du lieu et autres droits ; du chevalier Hugues, le fief de la Bigotère dans le village de Marçay, pour avoir tué un homme appartenant à l'abbaye ; de Guy, tous ses biens situés au champ de Barzèle, et ceux que possédait son parent Goscelin, en considération de sa réception dans le monastère.

Cette dernière charte n'ayant point été relevée par le savant bénédictin dom Fonteneau, nous pensons qu'il est utile d'en rapporter ici la traduction :

« La fragilité de la nature humaine réclamant beaucoup d'ali-

« ment pour sa nourriture et de soins pour son gouvernement, il

« s'en suit que ceux qui s'appliquent à consumer vainement tout

« leur labeur et toute leur attention dans la conduite de cette vie si

« courte et si fugitive, délirent comme des insensés et s'écartent

« du droit chemin de la vérité. Et plus cette même vie tend à

« rabaisser, accablée par le poids de sa fragilité ; plus il lui est

« nécessaire de rechercher sans cesse par l'action vivifiante d'une

« nature meilleure, les choses les plus élevées et d'aspirer

de

« toutes ses forces vers cette même nature. C'est à quoi, moi, Guy

« de mon nom, réfléchissant avec une juste attention, selon la

« mesure de mes forces, et considérant la peine et la misère de

« cette vie caduque et aussi la noblesse de l'autre vie qui doit la

« suivre, et en même temps croyant que le mérite des bienheureux

« est inestimable, j'ai résolu de donner et d'abandonner pour tou-

« jours, au Seigneur et à saint Maixent, confesseur dans le monas-

« tère de celui-ci, que dirige le seigneur abbé Aimeri, des biens

« qui me sont venus par droit d'héritage, une borderie de

« terre appelée le Champ Barzelle, et aussi deux autres champs,

« ayant reçu d'eux un frein.

« De même, l'un de mes parents nommé Gauscelin, touché de

« la crainte et de l'amour du Seigneur, a résolu de donner un fief

« qu'il paraissait tenir de moi dans le même lieu, savoir : Deux

« borderies de terres et la moitié d'un arpent de pré, après avoir

« reçu une selle de l'abbé et des moines du même lieu, et l'asso-

« ciation avec tous les prêtres pour les bonnes œuvres qui se pra-

« tiquent dans ce même lieu. Et moi j'ai affirmé cet acte et son

« contenu sous l'autorité de la présence de l'abbé Aimeri,

de tous

« ses moines et sans aucune contradiction de la part de tous mes

« parents. Seing du seigneur abbé Aimeri, sous la présence duquel

« est faite l'affirmation : de Gautier de Fort, de Rainauld de Mai-

« rech, de Losbert Gauscelin, d'Ingelbert le Prévost, de Guillaume

« l'Auvergnat. »

« Donné au mois de septembre, sous le règne de Philippe, roi

« des Français ³². »

NOTA. La date de cette charte donnée au mois de septembre, sous le règne de Philippe, roi des Français, ne peut remonter au-delà de 1060, époque à laquelle il monta sur le trône, ni aller après 1068, année de la mort d'Aimeri, abbé ; elle doit donc être de 1060 à 1068. Quelques autres chartes non moins précieuses que celle-ci seront également traduites en français dans le cours de cette notice aux articles relatifs aux abbés Angésix, Garnier, Geoffroy et Martin. Quant à leurs textes en latin, ces actes inconnus à dom Fonteneau, seront transcrits littéralement à la fin de l'ouvrage sous forme d'appendice.

Par une autre donation, également inconnue à dom Fonteneau, la veuve et les enfants de Geoffroy, en reconnaissance des honneurs rendus par les religieux aux obsèques de ce même Geoffroy, gratifient l'abbaye d'une partie du cimetière du monastère.

Nous expliquerons cette libéralité faite par Osiria, mère de Châlon et d'Ébulon, de la manière suivante :

« Aux temps de Philippe, roi des Français, lorsque Geoffroy,

« comte de Poitiers, était duc d'Aquitaine et Isembert, évêque, il

« arriva que Geoffroy de Saint-Maixent mourut au château de

« Rochefort.

« Sa femme nommée Osiria, et ses fils Châlon et Ébulon, le

« firent transporter à Saint-Maixent.

« Or, les moines vinrent à sa rencontre, revêtus de leurs orne-

« ments et célébrèrent ses funérailles dans le monastère, et ensuite

« ils l'ensevelirent avec honneur dans le cimetière, auprès de ses

« parents. De leur côté, Osiria et ses deux fils voyant les honneurs

« que les moines avaient rendus à leur seigneur, terminèrent pour

« toujours et de leur propre volonté une contestation qu'ils avaient

« eue concernant une certaine partie du susdit cimetière.

« En effet, ils avaient eu autrefois dans l'intérieur des murs une

« chambre et un verger qu'ils concédèrent en tout et pour tou-

« jours à Saint-Maixent, selon l'étendue qui s'en trouvait dans

« l'enceinte des murs.

« Osiria et ses deux fils, Châlon et Ébulon, ont affirmé cette

« charte et l'ont posée sur l'autel de Saint-Maixent en présence des

« soussignés :

« Seing d'Aimeric Mantreuille ; S. d'Aimeric Leroux ; S. de

« Giraud de Gordun ; S. de Pierre d'Augé ; S. de Châlon ; S. d'É-

« bulon ; S. de Geoffroi, enfant de son frère ; S. d'Étienne,

moine ;

« S. de Garin, moine ; S. de Raoul, moine. »

NOTA. Cette chartre du règne de Philippe I^{er}, roi des Français, qui gouverna de 1060 à 1108 ; de Geoffroi qui prit le nom de Guillaume en succédant à son père qui fut nommé duc d'Aquitaine en 1058 et mourut en 1086 ; d'Isembert qui monta sur le siège de Poitiers vers 1050 et qui mourut vers 1086, doit être de 1060 à 1086 ³³.

Au verso de cette pièce qui est en parchemin, on lit : Calumpnia cimiterii finita.

Ces actes de bienfaisance faits en faveur de l'abbaye de Saint-Maixent, furent les seuls qui signalèrent l'administration de l'abbé Aimery. Dès l'année 1068, il se retira au monastère de Saint-Liguairre, afin de transmettre au religieux Archambaud qui avait résigné son siège, si même il n'en fut pas déposé, la direction de cette même abbaye. Il prenait alors le titre d'archevêque de Saint-Maixent.

ARCHAMBAUD I^{er}, 30^e ABBÉ.

1068-1070.

Ce prélat, ainsi qu'il a déjà été dit, retourna à son abbaye en 1069 ; peu de temps après il mourut. Ce fut pendant son administration, que Hugues de Lusignan fit la cession de tous les droits qu'il avait usurpés injustement sur les terres du monastère ; que Droho Ladent céda aussi le fief presbytéral de l'église d'Azay ³⁴ ; qu'enfin Cadelon, vicomte d'Aunay, restitua à l'établissement un village appelé Vindolomia, avec tous les droits et coutumes qui en dépendaient, et que le prêtre Arbert fit donation de la prévôté de l'église canoniale de Saint-Léger, et de tout ce qui appartenait à cette prévôté.

BENOIST I^{er}, 31^e ABBÉ.

1071-1080.

Benoist I^{er}, qui était prieur claustral lorsque Archambaud mourut, fut élu abbé. En 1075, sous la présidence de Josselin de Parthenay, archevêque de Bordeaux, deux conciles furent tenus dans l'abbaye de Saint-Maixent : le premier eut lieu aux ides de janvier, et le second le sept des calendes de juillet ; l'abbé Benoist assista à ces assemblées. Dans ces conciles, Béranger, archidiaque d'Angers, rétracta son opinion hérétique contre la présence du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et fit une profession de foi orthodoxe au sujet de ce mystère impénétrable.

Pendant le gouvernement de ce religieux, les bâtiments de la communauté qu'un violent incendie avait précédemment détruits furent rétablis dans leur état primitif. Ce funeste événement dont les causes sont restées inconnues, fut le sujet de pertes immenses ; cependant elles furent promptement réparées : non-seulement des secours arrivèrent de toutes parts, mais encore divers seigneurs, auxquels cet accident avait inspiré de généreux sentiments, s'empressèrent d'enrichir l'abbaye de nouveaux domaines.

Dans cette même année 1075, le seigneur de Lusignan, Thibault Freluns, Gilbert de Lobilec et plusieurs vassaux de l'abbaye rendirent hommage-lige, ainsi qu'ils y étaient obligés, comme possesseurs de fiefs, à l'abbé Benoist, seigneur dominant.

Si l'administration de ce religieux ne dura que neuf ans, néanmoins elle fut bien remplie. Ni la hauteur des entreprises ne surpassait sa capacité, ni les soins infinis de l'exécution n'étaient au-dessus de sa vigilance. Outre les libéralités dont il fut comblé, il dut faire opérer des

restitutions de biens qui avaient été usurpés sous quelques autres abbés ses prédécesseurs ; c'est ainsi que le 5 décembre 1080 Gui Geoffroy, duc d'Aquitaine et comte de Poitou ³⁵, remit à l'abbaye la moitié du péage du bourg de Saint-Maixent, péage qu'il avait ôté à ce monastère, bien qu'il eût été donné auparavant par Guillaume VII, son frère, et Agnès leur mère.

ANGÉSISE, 32^e ABBÉ.

1080-1087.

En l'année 1080, Angésise fut nommé abbé de Saint-Maixent ; il remplaça Benoist I^{er} dont nous venons de parler. Comme son prédécesseur, il eut à s'occuper d'accroître les richesses du monastère. Il fit rendre à plusieurs seigneurs des terres dont ils s'étaient injustement emparés. L'une de ces usurpations donna lieu à une contestation qui fut soumise au jugement du comte de Poitou, qui décida que la terre de Montamiser serait restituée aux religieux de Saint-Maixent, sur lesquels Robert de Bonnœil l'avait injustement usurpée. A l'occasion de ce différend, le comte Geoffroy réduisit les coutumes de Saint-Maixent, conformément à la disposition suivante : « Reliquit quadrigas, boves, asinos, ramam, fornistam, genestum, caseos, ova, quoque fructum et sepum ³⁶. »

Le zèle actif que déploya cet abbé dans la recherche des pertes dont le couvent avait été tant de fois la victime, lui en fit découvrir de nouvelles. En 1081 et en 1082, Adémar Espérin, Geoffroy fils de Hugues, Raimond et Hugues, fils de Jamon, restituent des biens sur lesquels ils n'avaient aucuns droits légitimes.

A peine le prédécesseur de l'abbé Angésise avait-il relevé l'abbaye qui avait été la proie des flammes à l'époque de

l'incendie de 1075, qu'un nouveau désastre plus violent encore que le précédent, vint détruire de fond en comble le monastère et toutes ses dépendances. Si cet événement inattendu causa un sentiment pénible, il trouva bientôt des cœurs généreux ; ainsi de nouvelles libéralités furent faites en faveur de l'établissement. Foucault, du château de Chabanais, Rainaud, Isembert II, évêque de Poitiers, Jean d'Angoulême, etc., donnèrent à l'abbé et à ses religieux plusieurs biens situés en divers lieux et notamment une église dédiée à saint Martin, avec droits et dîmes en dépendant. Jean d'Angoulême donna, en 1086, une écluse sur la Sèvre.

Si les religieux avaient recouvré une grande partie des propriétés dont ils avaient été dépouillés, si à cause du fatal incendie qu'ils venaient d'essuyer, ils avaient reçu d'utiles secours, pour les aider à relever les lieux dévastés, ils trouvèrent aussi un habitant nommé Châlon qui, gisant gravement blessé à Champdeniers, donna à saint Adjutor Maixent, un verger situé hors la porte de Châlon, ainsi que le fief de Faye.

L'acte qui consacre ce legs n'ayant pas été rapporté dans le cartulaire dressé par dom-Fonteneau, nous allons essayer de le traduire :

« L'an mil quatre-vingt-six de l'incarnation du Seigneur,
Châlon

« le Jeune, fils d'un autre Châlon jeune, gisant grièvement blessé

« à Champdeniers, a donné à saint Adjutor Maixent un verger

« situé hors la porte de la maison de Châlon, son grand'père, ce

« verger tenu vis-à-vis du couvent à un denier de cens. Il donna en

« outre à ce même couvent la moitié de l'alleu de Faye. Cela fut

« fait à Champdeniers en présence de Geoffroi, son oncle ;

Foul-

« ques, son cousin ; Adémar de Barbaste ; Guillaume, prêtre ;

« Aenor, sa mère ; Gautier-Goslin ; Adémar-Goslin, qui là mit fin

« à une contestation qu'il avait touchant ce don. Signé Briant.

« Après cette maladie, Châlon venant lui-même au chapitre de

« Saint-Maixent qui se tenait alors au monastère, et devant l'autel

« de sainte Marie, a confirmé fidèlement ce don. Témoins Witbert,

« archiprêtre ; Adémar d'Augé ; Ugues Tireuil ; Aimon, moine ;

« Christin, moine ; Étienne, moine ; Giraud, prieur, qui a écrit

« cette charte.

« Fait sous les règnes de Philippe, roi en France, de Geoffroi,

« duc en Aquitaine, Isembert, évêque à Poitiers ³⁷. »

ADAM, 33^e ABBÉ.

1088-1091.

Nous ne connaissons de l'administration paternelle de ce religieux que quelques actes dont le souvenir a été conservé dans le cartulaire qu'a dressé le savant bénédictin dom Fonteneau. Si, en 1088, quelques-uns de ces titres constatent que plusieurs donations furent faites en faveur de son monastère, il importe d'en signaler quelques autres qui rappellent le souvenir des sentiments généreux dont son cœur était animé : naturellement bon et bienfaisant, nous le voyons, en 1089, tendre une main charitable à

Berton, habitant de Melle, lequel avait perdu tout son bien en justice, et le gratifier de certaines redîmes de blé, de vin et autres choses nécessaires à la vie, afin de l'aider à supporter avec courage les malheurs qui l'avaient accablé. Il remet ensuite l'église de Saint-Léger sous la puissance des religieux de l'abbaye, et rétablit l'office divin.

ROBERT, 34^e ABBÉ.

1093-1093.

Sur la matricule des abbés de Saint-Maixent, figure à la suite du religieux Adam, l'abbé Robert. N'ayant trouvé son nom dans aucun des documents authentiques que nous avons pu consulter, nous nous abstiendrons en conséquence d'en parler.

GARNIER, 35^e ABBÉ.

1093-1107.

Robert qui gouverna l'abbaye fort peu de temps, eut pour successeur Garnier, élu en 1093 par la communauté. En cette même année il fit reconstruire en entier son monastère qui avait été la proie des flammes en 1085, mais la dédicace de l'église n'eut lieu que le premier mars 1100.

L'administration de cet abbé qui dura 14 ans, fut signalée par de nouveaux bienfaits. De 1093 à 1107, un assez grand nombre de legs sont faits en faveur de son établissement par de puissants seigneurs, tels que Gui, chevalier, châtelain de Ternant ³⁸ ; Pierre II, évêque de Poitiers ; Jourdain Frotier ; Adémar, évêque d'Angoulême, et autres personnages distingués. Ces actes de bienfaisance consistaient en fiefs presbytéraux, églises et leurs

dépendances, métairies, vignes, dîmes, forêts et droits de branchage, etc. ; mais le plus important de ces actes, qui date de 1106, est dû à la libéralité de Frotier et de son frère ³⁹, sous le règne de Philippe I^{er}, roi de France, lorsque le pape Urbain vint à Saintes, et que le signe de la croix apparut dans le ciel.

Dans la crainte d'altérer le sens de cette charte, ou d'en affaiblir l'esprit et la lettre, nous la traduisons mot à mot.

« Sachent tous que Jourdain Frotier donna les fiefs presbyté-

« raux de toutes les églises, quelque part qu'elles fussent, qu'il

« possédait durant sa vie, à son fils Foulques, en l'offrant au sei-

« gneur Adémar, évêque, comme clerc, et au moment qu'il reçut

« la tonsure.

« Depuis, moi Emma, sa mère, après le décès de mon époux,

« en l'offrant comme moine à Saint-Maixent, j'ai renouvelé et con-

« firmé la donation de toutes ces églises, et les ai mises aux mains

« d'Archimbaud, prieur ; de Geoffroy de Romans, et de Pierre

« Fouchier, moines de Saint-Maixent : Témoins Guy, oblat, et

« Foulques de Salacas. Et moi, Guillaume Jourdain et mes frères

« Robert Jourdain et Geoffroy donnons à notre cher frère Foulques

« qui vient d'être fait moine, ainsi qu'à Jean de la Garnache et à

« Pierre Fouchier, les terres susdites, en la forme que notre mère

« le fit, et en forme de tradition, je tiens en ce moment un bout de
« courroie ; présents Pierre Escarpil et Constantin Chauvet.
Et au
« chapitre tenu à Pâques, pour la réception de mon père, quand
« l'abbé Garnier lui donna l'habit ; comme nous fûmes reçus dans
« la paternité du couvent et par la participation à ses prières, nous
« avons renouvelé notre donation, en présence des témoins sous-
« crits : Guillaume Jourdain, Geoffroy son frère, Audier, Girau-
« deau, Bernard, Gilbert, Archimbaud, Aufroy, Hugues moine,
« Jean moine, Constantin moine et tous les frères.
« La première donation fut faite au temps de l'abbé Adam et la
« deuxième au temps des derniers souscripteurs.
« An de l'incarnation du Seigneur, 4106, quand le pape Urbain
« était à Saintes, et le signe de la croix apparut au ciel. Sous le
« règne de Philippe, roi en France, Guillaume en Aquitaine ;
« Pierre, évêque de Poitiers, et Garnier, abbé de Saint-
« Maixent ⁴⁰. »

Pendant que Garnier administrait avec sagesse l'abbaye de Saint-Maixent, il se passa un fait déplorable : deux hommes attachés au monastère furent tués par un seigneur nommé Guillaume de Rochefort. Ce malheureux événement dont il nous serait impossible de reproduire la cause, faute de renseignements suffisants, mais qui aurait dû être l'objet d'une juste répression, fut seulement suivi d'un

traité qui, passé vers 1097, entre les abbés et les religieux de Saint-Maixent, et le seigneur de Rochefort, disposait que celui-ci déposerait entre les mains de l'abbé Garnier, une certaine somme d'argent, comme témoignage de son grand repentir. C'est ainsi qu'au XI^e siècle on rachetait les fautes graves qu'on avait commises.

GEOFFROY I^{er}, 36^e ABBÉ.

1108 -1134.

Pendant la longue gestion de Geoffroy, l'abbaye vit s'accroître et son importance et ses richesses. Le nom de ce religieux se trouve inscrit dans plusieurs titres relatifs à l'histoire de ce monastère.

Ces divers accroissements furent les conséquences soit des libéralités, des cessions, des acquisitions, soit des transactions sur procès, des traités, désistements, soit encore des échanges, des restitutions de domaines usurpés par quelques vassaux, etc. C'est ainsi que Pierre Bernard, Arbert Truau, Pierre II, évêque de Poitiers, Gautier, Rainaud le Veneur, Hugues d'Isernay, Pierre des Francs ⁴¹ et autres seigneurs, abandonnent aux religieux de Saint-Maixent des héritages provenant de leurs ancêtres : Ingelelme de Ternant, dégoûté du fracas du monde, se retire à l'abbaye et lui donne tous ses biens ; Guy donne aussi quelques héritages, ainsi que la coutume de l'époque le voulait, pour avoir tué injustement le père d'un religieux. La communauté, en reconnaissance d'un legs qui lui est fait par un individu nommé Gautier, lui accorde la participation aux biens spirituels, c'est-à-dire des prières ou même l'honneur d'être enterré dans le cimetière du couvent, ou encore d'être admis à la profession religieuse quand il le jugerait à propos ; enfin, par une autre libéralité faite en

1114, par Pierre Airaud, Emma sa femme, et Guillaume Gislebert leur fils, ceux-ci donnent au monastère le marais de Mulle-pé ou Mouillepied, situé en Aunis.

Le document suivant qui est rempli de détails plus propres que tout ce que nous pourrions dire, à faire connaître les dispositions de cette libéralité, est ainsi conçu :

« Au nom de Dieu, je, Pierre Airaud, porte à la connaissance

« de tous que dans le chapitre tenu à Saint-Maixent, devant l'abbé

« et devant tous les frères, j'ai fait don à l'abbaye, en bon esprit

« et crainte de Dieu, de tous mes droits au marais de Mouillepied

« à moi donné par Monseigneur le duc d'Aquitaine, qui l'a ôté à

« Isembert de Châtelailon, en détruisant son château et sa terre.

« J'ai fait cette donation en cette présente charte, portée par moi

« sur l'autel Notre-Dame, et signée de ma croix, en présence de

« nombreux témoins dont j'ai fait mettre ici les noms afin qu'ils

« portent témoignage. G. du Breuil, K. Achard, Geoff. Constantin,

« Geoff. Robert, Thibaud l'Auvergnat, A. Cogus, G., abbé de Ven-

« dôme, G. moine, H. Lécuyer moine, Chrétien moine. Moi

« Emma, femme de Pierre Airaud, je concède et confirme ce don

« que mon mari a donné à Saint-Maixent ; pareillement moi Guil-

« laume Gislebert leur fils, je concède et confirme ce que

mon

« père et ma mère ont donné.

« L'an de l'incarnation 1114, indiction VII, épacte XII sous le

« règne de Louis, roi de France : Guillaume, duc d'Aquitaine ;

« Pascal, pape de Rome ; P., évêque de Poitiers.

« P. Airaud, Emma sa femme, Guillaume Gislebert son fils,
« Guill. du Breuil, Geoff. Const., Geoff. Robert ⁴². »

Quelques contestations s'étant élevées au sujet de certaines propriétés qui lui avaient été enlevées, l'abbé Geoffroy en ayant référé au pape Pascal II, Sa Sainteté par ses brefs de commission adressés en 1110, à Pierre II, évêque de Poitiers, pour faire rendre justice au religieux, chargea ce prélat de contraindre par les voies canoniques, la remise de tous les biens que les seigneurs Hugues de Lusignan, Isembert de Châtelailon et Jean d'Angoumois avaient usurpés ; comme aussi pour mettre fin aux vexations qu'ils faisaient éprouver à l'abbaye.

Pour se conformer au bref du Pape, Isembert se décida, afin d'éviter toute contestation, à restituer au monastère la moitié du marais de Mouille-Pied et, par suite, la totalité de cette vaste propriété.

Nous expliquerons ici la charte qui consacre cette restitution ; elle offre beaucoup d'intérêt :

« Comme ainsi soit que notre mort à tous est certaine et inévi-

« table et que, selon l'Apôtre, l'homme récoltera à la fin ce qu'il

« aura semé, c'est le devoir des fidèles de regarder aux choses qui

« ne passent point, et de considérer la fin dernière des bonnes et

« des mauvaises actions.

« C'est pourquoi moi, Isembert, seigneur de Châtelailon,
« reconnaissant que dans ma seigneurie plusieurs choses appar-
« tiennent à l'abbaye de Saint-Maixent, qui lui ont été
injustement
« enlevées par mon père, malgré l'opposition en justice du
couvent
« et des moines ; du conseil de ma mère et de ma femme, et
de
« la cour de mes barons, j'en ai rendu une partie et l'ai,
pour
« l'absolution de l'âme de mon père, le salut de la mienne
et de
« celles de ma mère, ma femme et de tous mes parents,
remise
« entre les mains de l'abbé Geoffroy, en en faisant par son
moyen
« à l'abbaye de Saint-Maixent donation entière. et
irrévocable.

« Sont comprises dans ladite donation : 1° La moitié de
Mouille-
« Pied, écluses, maisons, jardins, prés, terres cultivées et
terres
« désertes, tailles et devoirs dus par les habitants ; 2° le
marais
« entier, à partir d'un de ses bords, du pré..... et de mon
bord à
« partir de la Salmondière jusqu'au bois d'Aimery de
Clervaux..
« Témoins ma mère, Guillaume Normand, Aimeri, Hugues,
prieur
« de Aias ⁴³, Geoffroy Audemar et plusieurs autres. Faite
ladite
cc donation avec ma mère et ma femme, à notre château à
Font-

« Louis ⁴⁴, signée de nos croix, et je m'engage à l'observer et la

« faire observer inviolablement.

« Venu ensuite au chapitre, en présence des frères et de plu-

« sieurs laïques, j'ai confirmé ma donation, et j'en ai déposé la

« charte de ma main sur l'autel. Présents les témoins qui ont

« souscrit : S. Isembert, S. Julite sa mère, S. Guillaume Normand,

« S. Geoffroy Audemar, S. Ariline, sa croix qu'elle a apposée chez

« elle ; S. Guillaume de Parthenay. Témoins présents : Simon

« Esperons, Gauthier Espérons, Simon de Mairevent, Bouchard

« de Vouvent fils de Guillaume le Normand, Raoul Wisart,

« J. Gauthier, Constant Borreau, Pierre Garneau, Archambaud

« Aufret, Jean son frère, Pierre Leucel et son frère Renaud,

« Ramnulfe Cotinus, Aimeri, Cogul ; tous ceux-ci ont vu faire la

« donation en chapitre, l'abbé et le couvent siégeant.

« A la première donation faite à Font-Louis, à l'abbé Geoffroy,

« furent présents : Robert, moine ; Hugues, prieur de l'île d'Aix ;

« Renaud Ivern, Etienne Béchet, obediencier à Font-Louis ; Gautier,

« Chauman son compagnon, Hugues Lécuyer, laïques ; Fouchard,

« servant ; Giraud de Pamproux, Gauthier, Jean Bon, G. Gibo,

« Benoit Renaud, Talmont et G. son frère, et Giraud leur père.

« A la deuxième donation, faite sur l'autel, furent présents les

« laïques suscrits, plus les moines Rénaud de Toulouse, Humbert,

« Foulques Thibault, Jean Geoffroy et Hugues Lécuyer.

« Faite ladite charte 1114, indiction VII, épacte XII. Louis, roi

« de France ; Guillaume, consul en Aquitaine ; Pascal, pape de

« Rome, et Pierre, évêque de Poitiers.

+ + + + + +

« Aimeri. Isembert. Julita. Guillaume.
Geoffroy. Audemant.

+

« Aelina. »

Seings manuels des ci-dessus dont les croix sont ici mises de main propre ⁴⁵.

Un autre titre que nous croyons utile de rapporter, d'autant plus que, comme le précédent, il est inédit, est daté de l'an 1117 ; il concerne une libéralité qui aurait été faite au monastère par Ramnulf, évêque de Poitiers, de l'église de Saint-Georges d'Oirec, libéralité qui eut lieu sous l'épiscopat de Pierre de Saintes, et pendant le règne de Guillaume, comte en Aquitaine.

Voici comment nous expliquons ce titre, lequel est propre à jeter du jour sur les circonstances de cette donation :

« Moi Ramnulf, évêque, je donne l'église de Saint-Georges

« d'Oirec, à saint Adjutor Maixent, entre les mains de Garnier,

« abbé, du consentement et de l'avis de Pierre, mon archidiacre,

« et de mes autres clercs ; présents les témoins souscrits, savoir :

« Étienne, moine des Bois ; Arbert, prêtre ; Tetbaud Aigaiget,

« Lambert Collard et Jehan de l'Aubarée.

« Ce don a d'abord été fait au port de Runza ⁴⁶ dans les navires

« dans lesquels nous étions. Ensuite messire l'abbé Geoffroi, suc-

« cesseur de ce même Garnier, a sollicité ce don dans le synode

« de Saintes, de messire Pierre, évêque, successeur de Ramnulf,

« lequel en présence de tous ceux qui assistaient au synode, et

« sa crosse à la main, l'investit et lui accorda de posséder ce don

« à toujours, ainsi que son prédécesseur l'avait donné, et il com-

« manda aussi au prêtre de cette église de célébrer dans la suite

« par sa permission et sa confirmation.

« Seing de Pierre, évêque ; S. d'Amalvin, archidiacre ; S. de

« Goscelin, archidiacre ; S. de Geoffroy, abbé ; S. de Chrispian,

« moine ; S. de Tetbaud, moine ; S. de Guillaume, archiprêtre ;

« S. de Tetbaud Aigaiget ; S. de Lambert Collard ; S. de

Jehan de

« l'Aubarée ; S. de Airaud Bervins.

« Ces choses ont été faites l'an de la naissance du Seigneur

« MCXVII, sous l'épiscopat de Pierre de Saintes et de Guillaume,

« comte, régnant en Aquitaine. »

Suivant le texte de cette charte, on voit que le don dont il s'agit a été fait d'abord, en faveur de Garnier, abbé, au port de Runza, sur les navires dans lesquels se trouvaient Ramnulf, évêque, son archidiacre et ses autres clercs ; qu'ensuite l'abbé Geoffroy, successeur de Garnier, a sollicité ce même don dans le synode de Saintes, de messire Pierre, évêque, successeur de Ramnulf, lequel, en présence de tous ceux qui assistaient au synode, et sa crosse à la main, l'investit à toujours de cette donation ⁴⁷.

Vers ce même temps un traité fut passé entre cet abbé et le seigneur Ratherius, au sujet d'une chapelle fondée par celui-ci dans son château de Tizun, paroisse de Souvigné, que Guillaume IX, comte de Poitou, lui avait donné. Suivant cette convention qui fut datée et signée par les parties, en l'année 1111, Ratherius fit l'abandon à l'abbaye de la chapelle dont il s'agit, mais ainsi que le constatait la charte de la fondation, il fit les réserves suivantes :

« Le chapelain de Souvigné devra chanter dans cette chapelle

« comme dans l'église paroissiale ; il lui sera libre de se faire

« remplacer. Personne ne sera enseveli que dans le cimetière de

« Souvigné. Les habitants du château entendront la messe dans

« l'église paroissiale, aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de la

« Toussaint ; quant aux baptêmes, mariages et relevailles,

ils se

« feront dans la même église. »

Le traité que nous venons de citer ne fut pas le seul que souscrivit l'abbé Geoffroy, nous en mentionnerons un autre qui, bien que se trouvant dans des conditions moins heureuses que le précédent, ne mérite pas moins d'être rapporté : ce fut celui qui intervint le 10 février 1114, entre l'abbé et Constantin Euforce. L'événement le plus déplorable qu'eût à éprouver l'abbaye de Saint-Maixent fut occasionné par un vaste incendie qui éclata en 1112, et qui réduisit tout en cendres. Ce nouveau désastre porta un terrible coup à la communauté qui, déjà bien éprouvée par trois autres sinistres arrivés depuis 31 ans, et surtout par celui qui venait d'avoir lieu tout récemment, se trouva dans la nécessité d'abandonner un lieu devenu désormais inhabitable et de chercher un refuge auprès des familles auxquelles ses membres appartenaient.

Ce ne fut qu'à la fin de l'année 1115 que put être terminée la reconstruction du monastère, favorisée par le seigneur Euforce qui, pour cet objet, avait donné à l'abbé, sous certaines conditions, quarante marcs d'argent pour aider à relever les ruines de l'abbaye. L'autel Saint-Gilles qu'on y éleva fut consacré par Pierre II, évêque de Poitiers ; et celui de Saint-Étienne, par Loubet, évêque de Clermont, frère d'un religieux du monastère.

Geoffroy, pendant une administration qui dura plus de 41 ans, fut obligé de se montrer aussi habile qu'énergique pour maintenir non-seulement l'abbaye dans la paisible possession de ses domaines, mais encore pour prévenir les funestes effets de certaines innovations que le schismatique Pierre de la Case cherchait à introduire dans la chapelle de Saint-Léger qu'il desservait. A cette occasion, des troubles éclatèrent à Saint-Maixent, pendant le schisme d'Anaclet, anti-pape, auparavant Pierre de Léon.

Le pape Honoré II étant mort le 16 février 1130, le lendemain on élut Innocent II, lequel, avant de ceindre la

tiare, se mit à la tête d'une armée qu'il conduisit contre Roger, duc de Pouille, qu'il vainquit en bataille rangée ; pendant son absence de Rome, Anaclet fut nommé le 19 avril 1130. L'éloquent saint Bernard dont le zèle pour la pureté de la foi ne le cédait en rien à celui qu'il professait pour le maintien de l'unité et de la discipline, attaqua tous les novateurs qui parurent de son temps. De ce nombre fut Anaclet ; il le convainquit de schisme et l'engagea à se réunir à l'église. Sa mort, arrivée en 1138, rétablit la paix dans la Sainte-Église, et Innocent II, dont l'élection avait été canonique, reprit le Saint-Siège.

L'abbé Geoffroy, défenseur dévoué du christianisme, était d'un esprit juste et profond. La connaissance de la vérité, la pratique de la vertu et de la charité, rendirent sa mémoire chère aux religieux. Pendant sa laborieuse administration il avait ordonné de nourrir, chaque jour, trois pauvres au réfectoire, et aux fêtes principales, ou à la mort de chaque religieux, d'en avoir cinquante. Pour l'aider dans la gestion des affaires de l'abbaye, il avait nommé en 1130 Archambaud prieur claustral, auquel succéda Lambert, prieur de Saint-Pierre de Melle et habile grammairien.

PIERRE I^{er} RAYMOND 37^e. ABBÉ.

1135-1180.

Le successeur de Geoffroy I^{er} est désigné sous le nom de Pierre I^{er} Raymond ; il fut moine dans le prieuré de Saint-Michel-le-Clouzy (Sancti-Michaelis-de-Clousi), dépendant de Maillezais, et situé près de Fontenay-le-Comte, dans l'archiprêtré d'Ardin ⁴⁸.

Cet ecclésiastique était d'une famille marquante de l'Aquitaine, dans le voisinage de Bordeaux, laquelle posséda la seigneurie de Barbesieux ; il était parent de la

duchesse-reine Aliénor. En 1137, Hugues de Lusignan, surnommé le Brun, rendit hommage à l'abbaye, pour le fief qu'il possédait dans la mouvance de ce monastère.

C'est à ce religieux que l'histoire est redevable de la rédaction du cartulaire de l'abbaye de Saint-Maixent, cartulaire qui a disparu, soit pendant les troubles de religion qui agitèrent la communauté à différentes époques, soit pendant la tourmente révolutionnaire de 1792.

C'est aussi à ce même abbé qu'est due la chronique de Saint-Maixent, parce que le savant Besly qui la publia le premier, en trouva une copie dans le monastère de Maillezais ⁴⁹.

Ce fut encore ce même ecclésiastique qu'Albéric, évêque d'Ostie et légat du Saint-Siège, chargea, par ses lettres de 1145, de pourvoir à la tranquillité des moines de son couvent, inquiétés par les chapelains de Saint-Saturnin et d'autres églises de Saint-Maixent, en faisant dans la suite un bon choix de ces chapelains.

Pendant les 45 années que Raymond gouverna l'abbaye, il ne dut pas seulement s'occuper des intérêts et de l'accroissement des immenses propriétés de l'établissement, il songea surtout à opposer l'action de sa puissance à l'enseignement public. C'est ainsi qu'en 1151, usant des droits que sa puissante autorité lui donnait, il défendit à Ripaud, maître d'école, qui se permettait d'enseigner les enfants sur la simple autorisation du chapitre de Saint-Liguaire ⁵⁰, de continuer ses leçons, attendu qu'il ne pouvait exercer sa profession, sans le bon plaisir de l'abbé et du chapitre de Saint-Maixent.

Tandis que le savant abbé administrait l'établissement dont les intérêts avaient été confiés à son zèle actif, il créa de nouvelles ressources à l'abbaye, afin d'en augmenter les revenus. Ainsi il prélevait, non-seulement certains droits sur les marchandises vendues et achetées à Saint-Maixent, mais encore par jugement en date de 1178, il fit maintenir

le monastère dans une transaction passée autrefois entre Alon Loubet et l'abbé, au sujet de certains droits que l'abbaye exerçait sur les vassaux lorsqu'ils se mariaient.

En 1180, Raymond qui, dans l'intérêt de son autorité, opposa partout à l'indépendance des seigneurs l'action de sa puissance, fit tous ses efforts pour les soumettre à son obéissance. Ce fut ainsi qu'il obligea une dame Marguerite, veuve du seigneur Thibaud Chabot, à lui rendre hommage pour une terre qu'elle possédait dans la mouvance de l'abbaye, et à s'acquitter des services auxquels elle voulait se soustraire : cette fière vassale le fit prier d'attendre qu'elle eût trouvé un nouveau mari pour satisfaire à cette obligation ; mais l'abbé Raymond n'ayant accordé aucun délai, la noble veuve Chabot se trouva dans la nécessité de s'agenouiller devant le dignitaire ecclésiastique et de mettre ses mains dans les siennes.

Si pendant le gouvernement de cet humble serviteur de Dieu, nous trouvons d'une part, que plusieurs seigneurs comblèrent l'abbaye de bienfaits, que le pape Eugène III et Richard, comte de Poitou confirmèrent, en 1145 et en 1181, la donation de la forêt de Saivre ⁵¹ qu'avait faite au monastère le [roi Louis-le-Jeune, du consentement d'Aliénor sa femme ; de l'autre nous voyons Raymond lui-même faire l'abandon, en 1163, d'un jardin aux hospitaliers de Saint-Maixent, auxquels il imposa l'obligation de recevoir et de traiter dans leur maison les habitants de Saint-Maixent, dans le cas où quelques-uns tomberaient malades.

Après avoir géré les intérêts de l'abbaye pendant de longues années, le religieux Raymond sentit le besoin de repos ; ce pieux cénobite ne trouvant de vrai bonheur qu'au milieu du cloître, lui consacra de nouveau ses sages conseils et ses veilles.

PIERRE II DE LA TOUR, 38^e ABBÉ, ET OLIVIER, 39^e ABBÉ.

En 1181, les religieux Pierre et Olivier succédèrent tour-à-tour à l'abbé Raymond. Philippe-Auguste, roi de France, en confirma l'élection. Nous ne connaissons de l'administration de ces ecclésiastiques aucun acte dont le souvenir ait été conservé.

ADÉMARD II, 40^e ABBÉ.

1181-1199.

Pierre de la.Tour et Olivier eurent pour successeur Adémard. Le nouvel abbé employa à l'achat de quelques propriétés, soit moulins ou autres domaines, certaines sommes dues à la générosité du roi Philippe-Auguste, afin d'assurer son salut et celui de ses parents. Il reçut également, en 1189, de Giraud-Bordet, en se donnant lui-même à la communauté, un four et ses dépendances ; de Hugues l'Archevêque, seigneur de Parthenay, en 1197 et en 1198, la juridiction qu'il avait sur un pré situé à Verruye ⁵² et sur quelques héritages situés au même lieu, ainsi qu'un droit que ses prédécesseurs avaient coutume de lever dans le prieuré du Vieux-Parthenay, à chaque mutation de prieur ; enfin, du chevalier Emeri Maintrole un acte par lequel il reconnaît que le village de Salles ⁵³, les moulins de la Mothe et autres choses relèvent de l'abbaye de Saint-Maixent, et qu'à chaque mutation de seigneur pour la terre de Marçay il serait dû à l'abbé 500 sous de monnaie poitevine, une once d'or, un cheval de bataille ou palefroi, un autour et un lévrier. Guillaume Roux, possesseur de cette terre, se trouvant dans l'impossibilité d'acquitter une

telle redevance, elle fut convertie en une rente annuelle d'une once d'or.

Adémard ayant témoigné le désir de résigner ses fonctions, le religieux Martin fut nommé pour jouir en qualité d'abbé des riches revenus de l'abbaye.

MARTIN, 41^e ABBÉ.

1200-1208.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le monastère de Saint-Maixent ayant été à différentes époques la proie des flammes, ce lieu devint presque désert, il passa même sous la domination des Anglais ; il se repeupla seulement vers 1203, époque à laquelle, sur la sollicitation de l'abbé Martin, Aliénor, reine d'Angleterre, duchesse d'Aquitaine, exempta ceux qui viendraient habiter Saint-Maixent, de taille, de service de guerre, et de toute autre redevance.

Cette princesse qui portait le plus grand intérêt à la communauté, la déchargea du droit de procuration que les comtes de Poitou avaient dans cette abbaye et lui accorda, en outre, tous les devoirs que les forestiers étaient tenus de rendre à ces puissants seigneurs pour la forêt de Saivre.

Aliénor, qui s'était rendue célèbre soit en France, soit en Angleterre, par son esprit et par sa politique, avait épousé en 1137, à l'âge de 15 ans, Louis VII, roi de France. Sous prétexte de parenté, il proposa la séparation à Aliénor qui voulut bien l'accepter ; elle fut en conséquence prononcée en 1152.

Cette séparation fut fatale à la France en ce que cette princesse, redevenue libre, épousa en 1154 Henri, comte d'Anjou, alors duc de Normandie et plus tard roi d'Angleterre, sous le nom de Henri II, et donna aux Anglais les riches provinces que son premier mariage avait apportées à la France.

Au nombre des actes de bienfaisance que nous venons de signaler, lesquels témoignent combien Aliénor ou Eléonore de Guyenne affectionnait l'abbaye, nous mentionnerons aussi les lettres de garde-gardienne ou de protection que Philippe II, le vainqueur de Bouvines, accorda à cet établissement, à condition qu'il ne sortirait jamais des mains de son abbé ni de celles de ses successeurs, ainsi que le legs qui fut fait par Hugues de Surgères, vicomte de Châtellerault, et par Guillaume Maingot ⁵⁴, son frère, du fief et du prieuré de Font-Joys ⁵⁵.

Pour tous les détails relatifs à ce legs, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à la belle et intéressante charte inédite consacrée à cette donation, dont le texte est ainsi conçu :

« A tous les fidèles du Christ qui examineront la présente page,

« Hugues de Surgères, vicomte de Châtellerault pour toujours.

« Un acte momentanée demande à être consolidé par un écrit qui

« en conserve la mémoire de peur qu'il ne disparaisse par le

« progrès du temps.

« C'est pourquoi nous faisons connaître à tous présents et à

« venir que noble homme Guillaume de Maengo, seigneur de

« Surgères, notre frère, ayant conféré et concédé par charité au

« Seigneur et au bienheureux Maixent, et aux moines servant le

« Seigneur dans ce même lieu, tout ce qu'il avait de droit et

« d'exaction, et ce qu'il devait avoir tant à raison de la prévôté que

« de la viguerie sur le fief et le prieuré de Font-Joys ; c'est-

à-dire

« sur les hommes, sur les terres, sur les vignes, sur les renies,

« sur la prestation en nature, et sur toutes les autres choses qui

« dépendent de ce même fief et qui appartiennent à ce même

« prieuré : et pour que les hommes quelconques de la terre de

« Guillaume lui-même, excepté les, aînés qui voudraient habiter

« dans ces mêmes fief et prieuré, y établir leur demeure, y bâtis-

« sent et y demeurent, et pour que ceux-là, ainsi que tous les

« autres qui viendront, de quelque part que ce soit, soient libérés

« et exempts de censive, de milice, de taille, de la juridiction du

« prévôt, du viguier, et de toute exaction et servage. Nous, regar-

« dant sa donation comme bonne et valable, nous l'avons octroyée ;

« et ensuite au chapitre de Saint-Maixent, en présence de plu-

« sieurs, nous avons eu soin de la confirmer et de la revêtir de

« notre sceau, étant assisté de Geoffroy de Surgères, notre frère,

« et de quelques autres chevaliers ; de Guillaume de Charroux,

« prieur conventuel ; de Jourdain, sous-prieur ; de Guillaume

« Abroei, armarier ; de maître Guillaume, sacriste ; de Bonaud,

« garde-cellierier ; de Michel, infirmier ; de Geoffroy Vender,

prieur

« de Verrines ; de P..., cuisinier et de plusieurs autres.

« Fait au chapitre de Saint-Maixent, le troisième jour avant les

« calendes de mai, l'an de l'incarnation du Seigneur MCCVIII,

« sous le règne de l'illustre Philippe, roi des Français, du sérénis-

« sime Jean, roi des Anglais, sous le pontificat du seigneur Inno-

« cent, souverain-pontife ⁵⁶. »

Si l'administration du religieux Martin ne fut pas de longue durée, néanmoins elle fut féconde en bons résultats : d'une part on reconnaît qu'à sa bienveillante recommandation, Saint-Maixent, ravagé par le feu et par le fer, se repeupla de nouveau, et que, de l'autre, son abbaye fut protégée par le puissant roi de France, Philippe-Auguste.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1209 jusqu'à la domination des Anglais en 1363, et à leur expulsion par Charles VII en 1437.

AUTRES ABBÉS.

1209 -1362.

Les religieux appelés à gouverner le monastère de Saint-Maixent, de 1209 à 1362, furent Benoit II, Geoffroy, Pierre III, Etienne, Guillaume, Constantin II, Guillaume II, Tousselin, Guillaume III, Arnaud Bernard ou Buart, Hélié de Saint-Yre, Pierre IV Pichier, Guillaume IV de la Porcherie ; enfin Jean I^{er}.

Les 153 années (plus d'un siècle et demi) pendant lesquelles ces abbés gèrent l'abbaye, ne furent signalées par aucun événement marquant ; seulement nous trouvons que les plus grands seigneurs du Poitou rendirent hommage à leur puissance temporelle ; tels furent Hugues Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, seigneur de Couhé, qui en 1222 présenta un marc d'argent dans son manteau, et ce manteau devint la propriété du chambrier de l'abbé, Sebrand Chabot ; Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, lequel reconnut devoir pour le fief de Couhé ⁵⁷ la redevance annuelle d'une peau de cerf pour couvrir les livres de l'abbaye ; Hugues de Nuailly ; le chevalier Guillaume Chataigner ; Gui de Rochefort ; Jean de

Melun, évêque de Poitiers ; Raoul de Mauléon, seigneur de Talmont ⁵⁸ et de Châtcl-Aillon ⁵⁹ ; Hugues l'Archevêque, seigneur de Parthenay ; Alphonse, comte de Poitou et de Toulouse, etc. D'autres seigneurs encore et de simples gentilshommes concoururent à enrichir le monastère et s'empressèrent de rendre hommage à ces dignitaires ecclésiastiques.

Si pendant l'administration de l'abbé Guillaume, des lettres de Philippe-le-Hardi placèrent le monastère de Saint-Maixent dans le ressort de Niort, qui auparavant était dans celui de Loudun ; plus tard, au mois de juillet 1347, Philippe-le-Long retira cette abbaye et ses dépendances de la juridiction où elles avaient été mises précédemment pour les replacer à Poitiers.

Quoi qu'il en soit, les religieux dont il s'agit devinrent si puissants que l'un d'eux, Guillaume IV de la Porcherie, nomma le 21 février 1346 cinq vicaires généraux, tant pour le spirituel que pour le temporel. Ces vicaires furent l'archiprêtre de Gençay ⁶⁰ ; Pierre Pingué, prieur claustral ; Guillaume de Chauray, aumônier ; Jean de Chillé, prieur de Nanteuil ⁶¹, et Guidon, infirmier.

GUILLAUME V DE VESANÇAY, 55^e ABBÉ.

1363 - 1380.

Cet ecclésiastique, d'une famille poitevine, fut chancelier et conseiller du roi d'Angleterre. Le 15 décembre 1363 ; il fit hommage du temporel de son abbaye à Édouard, prince de Galles et duc d'Aquitaine, au devoir de 30 livres, à mouvance de seigneur et obligation de fournir 50 sergents de pied pendant 40 jours, quand il y aurait guerre entre les rivières de Sèvre et de Dordogne.

Au nombre des aveux qui étaient dus à Guillaume V, il y en avait un que Jean Andraut lui rendit pour le péage des portes de Saint-Maixent.

Parmi les faits qui se rattachent à l'administration de ce religieux nous trouvons qu'en l'année 1366, Guillaume de Felton, chevalier, sénéchal de Poitou pour le prince de Galles et d'Aquitaine, délivra une commission à Guillaume Jamire et à Jacques Andraut, pour faire rendre justice aux religieux de l'abbaye, dont les hommes étaient maltraités par les prévôts et par les officiers du prince.

Nous trouvons aussi un acte par lequel Alain de Beaumont, chevalier, capitaine du château de Saint-Maixent, prend l'engagement de rendre dans un temps fixe, à l'abbé de Vesanzay, les clefs de la porte de Charraud qui avaient toujours été sous la garde de l'évêque de Poitiers.

Une grande partie des dix-sept années pendant lesquelles Guillaume de Vesanzay gouverna l'abbaye, Saint-Maixent resta sous la domination anglaise. Après le succès de la bataille de Poitiers qui eut lieu au mois de septembre 1356 et qui fut si fatale à la France, puisque le roi Jean-le-Bon y perdit la liberté, les Anglais par le traité de Bretigny, qui intervint en 1360, obtinrent en toute souveraineté la Saintonge, le Poitou, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, le Limousin, l'Angoumois, la Rouergue, le Bigorre, plus Calais, etc.

Le roi d'Angleterre et son fils restituèrent tout ce qu'ils avaient et pouvaient prétendre sur la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou, la Bretagne et la Flandre.

Ces deux mêmes princes renoncèrent aux droits qu'ils prétendaient avoir sur la couronne de France.

Enfin le traité de 1360 portait encore que la rançon du roi serait de trois millions d'écus.

En 1371, Charles-le-Sage, affligé des souffrances et des vexations que ces fiers insulaires faisaient peser sur les peuples soumis à leur domination et surtout sur ceux du Poitou, s'apercevant d'ailleurs que le traité de Bretigny

était violé, Charles V leur déclara la guerre. Pour commander son armée ce prince opposa à celle d'Angleterre, à la tête de laquelle se trouvait Robert Knolles, général expérimenté et aguerri, ses frères les ducs d'Anjou et de Berri, auxquels il adjoignit du Guesclin dont ils devaient suivre les sages conseils, et qui venait de recevoir l'épée de connétable de France. Ce héros, le plus grand capitaine de l'Europe, après avoir soumis le Maine et l'Anjou où les Anglais avaient répandu leurs troupes, poursuivant le cours de ses victoires dans le Poitou, prend la capitale de cette province, et par suite Thouara, Saint-Maixent, Melle et Aunay.

Après que l'abbaye eut reçu et traité les hôtes illustres qui avaient combattu pour sa délivrance, Charles V qui l'avait placée sous sa protection, par ses lettres du 27 juillet 1373, fixa pour deux ans seulement, à Saint-Maixent, le siège du bailli des exemptions du Poitou. Cet acte de bienfaisance accordé par le monarque à l'abbé de Vesantay fut le dernier qu'il reçut : ce pieux religieux qui, par un privilège unique, avait réuni en lui tout ce que la vertu a de plus grand, la charité de plus chrétien, l'esprit de plus élevé, le savoir de plus vaste et de plus étendu mourut en 1380. Ainsi qu'il l'avait recommandé, son corps fut inhumé devant l'autel Notre-Dame, entre deux piliers. On lui doit l'édification de l'autel Saint-Jean.

AUTRES ABBÉS.

1380-1430.

Sous le règne de Charles V, dit le Sage, lequel dura 16 ans, de 1364 à 1380, et sous celui de son fils, Charles VI, dit le Bien-Aimé, qui s'étendit de 1380 à 1422, et qui fut signalé par des guerres sanglantes au dedans, funestes au dehors, la peste et la famine, l'abbaye fut administrée

d'une part, par Pierre V de la Tour, cardinal et évêque d'Autun, lequel constitua Hugues Tousselin son vicaire général ; par Guillaume VI de Chauray qui avait tenu le scel à Saint-Maixent pour Édouard, duc d'Aquitaine ; de l'autre par Roger de Saint-Avit de 1385 à 1402, et enfin par Pierre VI Baston, prêtre d'un grand mérite, lequel avait débuté comme docteur-régent à l'Université de Paris. En sa qualité d'abbé, l'évêque de Poitiers le chargea d'assister aux assemblées générales du clergé, à Paris, pour l'extinction du schisme de Grégoire III et de Benoist XIII, et enfin aux conciles de Pise et de Constance, en 1409, où ces deux papes furent déposés et la tiare donnée à Alexandre V. A cette occasion, il écrivit une lettre à l'évêque diocésain, laquelle a été publiée par Monstrelet ⁶².

En 1420, il présida le chapitre général de l'abbaye de Saint-Maixent où se firent plusieurs règlements de discipline la même année, et joignit le prieuré de Souvigné à la mense abbatiale.

Une université ayant été établie dans la ville de Poitiers, en 1431, il y enseigna la théologie. Par ses soins éclairés, son monastère fut fortifié afin de résister au besoin à une nouvelle invasion des Anglais. Le pape Eugène IV le nomma son référendaire.

Si rien ne nous est parvenu sur l'administration des religieux qui ont précédé Pierre Baston, nous voyons sous celui-ci la communauté accroître sa puissance et ses privilèges ; ainsi en 1440, un traité intervint entre lui et le comte de Poitou, au sujet des appellations de Couhé et des droits de justice de l'abbaye, et il fut convenu avec les habitants de Saint-Maixent, qu'en 1427 des réparations seraient faites aux murs de ville de cette cité.

En 1411, il obtint du roi Charles VI des lettres qui lui permettaient de continuer les poursuites d'un procès qu'on lui avait intenté, au sujet d'une place appelée à Saint-Maixent la Pierre-Marchande.

Après que le religieux Baston eut déposé chez le diacre Guffard deux cent cinquante écus d'or, cinq anneaux d'or, six tasses en argent, onze vases de même métal, une croix, un calice, une patène, deux candélabres, deux aiguières et une boîte à hosties, le tout en vermeil, ce religieux résigna ses fonctions pendant lesquelles son mérite éclatant et les qualités qu'il avait déployées dans la direction de son abbaye, lui méritèrent les sympathies de tous les moines.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1437 y compris l'époque où le Dauphin tenta de conspirer contre son père Charles VII, jusqu'en 1538.

PIERRE VII DE CLERVAUX, 61^e ABBÉ, ET AUTRES ABBÉS.

1437-1538.

La tranquillité profonde dont la ville de Saint-Maixent et les abbés ci-dessus dénommés jouissaient depuis plus d'un demi-siècle, c'est-à-dire de 1381 à 1436, tranquillité que leur avaient procurée les armes victorieuses du connétable du Guesclin, fut néanmoins troublée. En 1440, le Dauphin, depuis roi sous le nom de Louis XI, bien loin d'être aussi juste que Charles VII, son père, n'étant au contraire qu'un fils dénaturé, ambitieux et impatient de monter sur le trône, le Dauphin lève l'étendard de la révolte contre le roi ; à l'excitation du seigneur de la Trémoille et accompagné du duc d'Alençon, seigneur de Niort, personnage ambitieux, mais ayant trop peu de génie pour faire réussir une intrigue ; de Jean de la Roche, sénéchal du Poitou ; d'Antoine de Chabannes, grand-maître de France ; de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, ils partent tous, suivis de troupes, de la ville de Niort, où ils s'étaient rassemblés et se dirigent sur Saint-Maixent.

Introduits dans cette ville par la trahison de Jacquet, serviteur de la dame de la Roche, les conspirateurs portent leurs pas vers l'abbaye dont ils ambitionnent le pillage et la ruine ; mais à leur approche Pierre de Clervaux, élu abbé en 1437, aidé de ses religieux, se retranche dans le monastère et, avec le secours de Jean Sacher et de 23 habitants qui gardent les issues de la ville jusqu'au soir, il donne le temps au roi qui se trouvait alors à Poitiers, de venir à son secours.

A l'arrivée de ce prince et de ses troupes à Saint-Maixent, les factieux s'étaient déjà enfuis à Niort avec leur butin ; mais, quoiqu'il s'eussent laissé un grand nombre des leurs pour garder le château, le roi l'assiégea et le prit. Quelques hommes du seigneur de la Roche furent mis à mort, les autres furent noyés.

Cette expédition terminée, Charles VII se rendit en toute hâte à Niort, et n'y rencontrant que le traître Jacquet, il le fit écarteler.

Le Dauphin et les seigneurs de sa faction s'étaient retirés auprès du duc de Bourbon qui avait pris part à la conjuration de la Praguerie.

Pour récompenser la fidélité et le dévouement qu'avaient montrés les habitants de Saint-Maixent en faveur de la couronne de France, Charles VII, par ses lettres patentes du mois d'avril, leur accorda la permission de s'assembler pour traiter et ordonner les affaires, communes de la ville, d'élire deux ou trois habitants pour convoquer les assemblées et y présider ; il donna en outre au corps, collège et communauté, des armoiries composées d'un escu de gueule, à une couronne d'or dedans et à un chef de France.

Il permit aux religieux de l'abbaye de continuer les poursuites d'un procès qu'on leur avait intenté à l'occasion de la place appelée la Pierre-Marchande ; transféra à perpétuité à Saint-Maixent le siège des élus qui avait été établi à Niort sur le fait des aides pour la guerre et

ordonna, en outre, que les assises du sénéchal de Poitou se tiendraient à Saint-Maixent pour le ressort de cette ville, et non à Poitiers comme antérieurement.

En reconnaissance du zèle et de la fidélité des religieux de l'abbaye pour sa personne, ce prince, outre les biens dont il les dota largement, leur donna pouvoir et autorité de prendre et de porter pour armes : un escu de gueulle, à une couronne d'or et une fleur de lys d'or dedans. Il nomma ensuite l'abbé Pierre de Clervaux, conseiller en son grand conseil, et accorda ce titre à perpétuité à ses successeurs.

En 1441, ce religieux, après avoir établi la discipline dans son monastère et rédigé des statuts, en laissa l'administration pour passer conseiller au grand conseil.

Grâce aux nombreux privilèges que le roi venait d'accorder aux habitants de Saint-Maixent, à cause de leur belle défense contre l'ambitieux Dauphin, cette localité n'était plus un lieu que la sainteté de son abbaye, la piété de ses moines faisaient seuls connaître, c'était désormais une ville dont la population commençait à entretenir par son commerce des relations avec les autres cités et à se distinguer par son courage sur le théâtre de la guerre.

Quand l'abbé de Clervaux eut été appelé en 1441, par le roi, à l'honorable poste de conseiller, voici quels furent les religieux nommés après lui pour diriger le monastère de 1440 à 1538, c'est-à-dire pendant 95 ans : 1° Jean II Chevalier, qui reçut d'Arthur, fils du duc de Bretagne, comte de Richemont, seigneur de Parthenay et connétable de France, l'hommage de tout ce qu'il possédait tant en fiefs qu'arrière-fiefs, dans un grand nombre de paroisses ; 2° Jacques Chevalier, neveu du précédent ; 3° Philibert Hugonet, cardinal, évêque de Mâcon ; 4° Jean III Rousseau, qui eut pour compétiteurs les cardinaux de la Balue et de Savelly, nommés l'un après l'autre par le pape ; mais par arrêt du parlement Jean III fut confirmé ; il prêta serment de fidélité à Paris, le 29 décembre 1487 ; 5° Pierre VIII Chaunis, protonotaire du Saint-Siège ; il institua son

vicaire-général Pierre de Parthenay, qui alors était prieur de Nanteuil ; 6° Louis I^{er} Gouffier, d'une famille poitevine, éteinte en 1786, lequel fit bâtir le beau château d'Oyron ; il était fils de Guillaume et de Philippe de Montmorency, et conseiller au parlement de Paris ; 7° Pierre IX Gouffier, neveu du précédent ; en 1509, il fut nommé abbé de Saint-Denis ; mort en 1516, sa dépouille mortelle fut déposée dans la basilique ; 8° Louis II Pâris ; 9° Arnaud de Saint-Gelais, d'une famille du Poitou qui passait avec raison pour être une branche de la maison de Lusignan ; 10° enfin Jacques de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, neveu d'Arnaud, lequel devint, après le concordat du roi François I^{er} et du Pape Léon X, le premier abbé commendataire de Saint-Maixent ; en 1515, il fit refaire une partie des bâtiments de l'abbaye, et prit pour maison abbatiale le château de l'Hort-Poitiers, qui était primitivement occupé par l'évêque diocésain. En 1538 mourut cet abbé, âgé de 83 ans, en transmettant à son neveu, Jean de Saint-Gelais, les hautes dignités dont il avait été pourvu.

SIXIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1538 jusqu'à la ruine de l'église et le pillage de l'abbaye en 1562 et en 1568, l'établissement des abbés fiduciaires en 1573, et l'introduction de la réforme en 1623.

JEAN II DE SAINT-GELAIS, 72^e ABBÉ.

1538-1574.

Si pendant 95 années, c'est-à-dire de 1440 à 1538, les religieux que nous venons de citer plus haut, n'eurent à déplorer aucun événement qui vint jeter du trouble dans la gestion des affaires de l'abbaye, et dans la paisible possession de ses richesses, il n'en fut pas ainsi sous l'administration de Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès. Cet abbé, en faveur duquel Jacques de Saint-Gelais avait résigné tous ses titres, s'empara aussitôt sa prise de possession, non-seulement des trésors du monastère, mais encore de ses revenus, pour servir à doter ses deux nièces mariées, l'une à Georges de Villequir, vicomte de la Guierche, et l'autre à N. de Nuchèze, seigneur de la Baptesse. Il voulut ensuite faire séculariser le couvent et le convertir en un chapitre de chanoines. L'évêque de Poitiers, consulté à cet effet, y avait donné son assentiment, et par suite le roi y avait adhéré, ainsi que le constate un brevet donné par lui le 25 juillet 1567 ; mais, les religieux

envoyèrent à Rome des mandataires pour combattre cette innovation, et le pape refusa de la sanctionner.

A peine Jean de Saint-Gelais était-il en jouissance de la communauté que l'hérésie commença à s'introduire en Poitou. D'abord, à Poitiers en 1537, époque à laquelle Jean Calvin ⁶³ vint dans cette ville, où il commença à dogmatiser. Par la hardiesse et la nouveauté de ses doctrines, par le charme de son style et de son éloquence, il parvint bientôt à séduire ses auditeurs et à augmenter le nombre de ses disciples.

Les erreurs qu'il enseignait se répandirent avec la rapidité d'un incendie dans tout le Poitou et notamment dans la ville de Saint-Maixent et dans les campagnes des environs, puis à Couhé, boulevard de l'hérésie naissante.

Bien que l'abbé Jean de Saint-Gelais fut convaincu que la pompe et la magnificence des solennités de l'église catholique conviennent mieux à un grand empire, qu'une religion dont le culte nu ne présente à l'esprit qu'une froide idée de la divinité, Jean de Saint-Gelais, au mépris du caractère ineffaçable dont il était revêtu, eût l'audace cependant en 1543, de monter en chaire dans son abbaye, où il y avait grand concours de peuple et de prêcher dans l'esprit des nouvelles doctrines, ce qui dut détourner de la foi orthodoxe bon nombre d'auditeurs peu réfléchis, surtout- chez une population qui fut toujours amoureuse des nouveautés. Il continua, même en 1544, ses prédications pendant le carême, en présence de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, qui favorisait les nouveaux prédicants.

Un jour que cet évêque apostat venait de professer publiquement dans l'église de l'abbaye, des erreurs condamnées par l'église en matière de foi, il s'y trouva un religieux assez zélé pour monter dans la chaire d'où ce schismatique venait de descendre, afin de réfuter les doctrines impies qu'il avait osé proclamer ; mais le poison

de l'hérésie s'étant glissé dans le cœur des assistants, tout ce que put dire à cette occasion le prédicateur de la foi divine, fut peu apprécié.

Les prédications de Jean de Saint-Gelais, loin de ramener les hérétiques à une saine doctrine, ayant produit au contraire le plus mauvais effet sur leur esprit, un père cordelier de la ville, sachant combien pouvaient être dangereuses pour le peuple les opinions et les doctrines nouvelles, monta en chaire le 12 juin 1544, jour de fête du Saint-Sacrement de l'autel, et prêcha sur la réalité et le respect dû à ce divin et ineffable mystère, dans l'espoir de ramener les auditeurs à de meilleurs sentiments. Après que ce religieux eut terminé son sermon, il se trouva parmi les assistants un jeune homme nommé Jérôme, qui poussa l'impudence jusqu'à vouloir réfuter le sujet qu'il venait de traiter ; non content de cette sortie aussi imprudente que blâmable, le lendemain matin, accompagné de quelques-uns de ses partisans, il se présente au couvent des cordeliers et là critique et combat de nouveau les opinions qu'avait professées le prédicateur de la veille, lui enjoignant de les rétracter publiquement. Le lieutenant-général présent à ce triste entretien, justement indigné, donna au procureur du roi des ordres pour faire arrêter Jérôme, ainsi que ses audacieux compagnons ; mais ceux-ci, partis ce même jour pour aller dans le pays fanatiser les populations, ne purent être atteints.

Aux scènes affligeantes qui venaient d'avoir lieu, succédèrent plus tard des scènes non moins déplorables ; au mépris des édits de juillet 1561 et de janvier 1562 qui leur défendaient les profanations, le pillage des églises, les blasphèmes, tout enfin ce qui n'est pas permis par la loi de Dieu, les religieux tant de la ville que de la campagne voisine, scandalisés de ce que les catholiques rendaient des hommages au culte du Très-Haut, pendant une procession du 28 mai 1562, s'assemblèrent ce même jour, afin de jeter du trouble durant cette pieuse cérémonie ; à cette occasion

des querelles s'élevèrent, des injures on en vint aux voies de fait, dans la mêlée ceux qui voulaient calmer le désordre sont blessés. Les calvinistes, furieux de voir couler le sang, tombent avec une rage frénétique sur les catholiques, ils frappent sans distinction d'âge et de sexe et se précipitent ensuite dans l'église de l'abbaye. A leur entrée dans le saint lieu, les voûtes retentissent des cris de fureur que pousse cette multitude effrénée. Aussitôt les croix sont abattues, les autels renversés, les tableaux mis en pièces, les vases sacrés brisés, le tabernacle profané, la dignité outragée, et l'église mutilée en diverses parties.

Les excès auxquels les protestants viennent de se livrer ne suffisent pas à leur emportement fanatique ; de l'église ils se transportent à l'abbaye : les uns maltraitent les malheureux religieux, les autres enfoncent les armoires, tous enfin pillent et enlèvent ce qui tombe sous leurs mains impies.

Ce qui étonne le plus dans ce bouleversement général, c'est de voir les catholiques rester paisibles spectateurs de ces désordres épouvantables et n'oser s'y opposer ; les magistrats eux-mêmes n'emploient aucun moyen pour les réprimer ; seulement le lendemain de ces scènes à jamais regrettables, ils se bornent à faire publier à son de trompe que défenses sont faites aux calvinistes de renouveler les sacrilèges et violences de la veille, sous peine de la vie ; mais dès le lendemain matin, 29 mai, ceux-ci sortent de la ville et se dirigent vers la campagne où ils se promettent de ravager les églises paroissiales.

Les excès auxquels ces ennemis du christianisme venaient de se livrer tout récemment, ayant éveillé l'attention de Jean de Daillon comte du Lude, gouverneur du Poitou et de l'Aunis, il dépêcha vers Saint-Maixent son porte-enseigne, le sieur de Chabon, avec bon nombre de gentilshommes, afin de faire des recherches sur les violences commises dans cette ville par les hérétiques ; en même temps il nomma gouverneur le sieur de la Salle, avec

mission de faire prononcer une profession de foi de la religion catholique et romaine, et promesse de la garder et observer.

Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auxquels ils se sont laissés emporter, les assaillants épuisés gardent un morne silence, tristes des ravages exercés sur les catholiques, les huguenots restèrent pendant longtemps dans l'inaction.

En 1568, arriva en cette ville le sieur de la Marque, valet de chambre du roi, porteur d'une lettre pour le sieur de Sanzay, colonel-général de l'arrière-ban de France, afin de faire publier la paix de Lonjumeau ; à cette occasion un Te Deum fut chanté en actions de grâces dans l'église de l'abbaye, où assistèrent le colonel-général avec sa compagnie, tous les officiers de la garnison et un grand concours de peuple.

Le traité de paix dont il s'agit, signé le 22 mars 1568, portait entre autres conditions que les protestants rendraient les places qu'ils avaient prises et que le libre exercice de la religion prétendue réformée leur serait permis. Cependant des réflexions séditeuses sur cette paix suivies d'exhortations à la rompre, armèrent bientôt le bras des sectaires. A cette époque, on vit paraître édit sur édit contre les religionnaires : il leur fut défendu, sous des peines très-rigoureuses, de s'assembler ; le roi révoqua en entier l'édit de pacification confirmé par la dernière paix, et interdit, sous peine de mort, l'exercice de tout autre culte que celui de la religion catholique.

La révocation subite de ces édits indiquant aux moins clairvoyants que cette mesure provoquait à une guerre civile, les calvinistes du Poitou coururent en foule aux armes.

L'alarme s'étant répandue en tout lieu et notamment dans la ville de Saint-Maixent, où précédemment tout ce qui avait paru tenir au culte de la religion romaine avait éprouvé la fureur des protestants, le comte du Lude prit en

conséquence quelques mesures de prudence ; dès lors il mit garnison dans cette ville et y envoya le capitaine de Sérignac, avec mission de désarmer tous les habitants, faisant crier à son de trompe qu'ils eussent à porter sans délai au château de la ville toutes les armes, à l'exception des épées et des dagues.

Dans la prévision cependant que la place de Saint-Maixent ne fût pas assez forte pour soutenir un siège et résister aux entreprises des assiégeants, le lieutenant-général du Poitou vint apporter une lettre aux magistrats de la ville, de la part du gouverneur de la province, par laquelle il leur mandait de lui envoyer de l'artillerie afin de protéger les habitants en cas d'attaque.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Charles IX ayant révoqué les édits de pacification, les religionnaires après avoir fourragé une partie de la province du Poitou vinrent, le 8 septembre 1568, avec toutes leurs forces, se présenter de nouveau devant Saint-Maixent, l'un des boulevards de l'hérésie. Suivant leur cruelle habitude, ils commencèrent par faire main-basse sur les églises et mirent le feu tant au clocher qu'à l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Saint-Maixent, situés au haut du faubourg Charrault, ce qui causa la perte entière de ces monuments de la foi évangélique.

Cet incendie n'avait été que le prélude de ceux qu'ils méditaient par la suite. Le capitaine Pluviault, accompagné de soldats, se présenta bientôt ; introduits dans la ville par l'intelligence des habitants hérétiques, ils furent dans un instant maîtres de la ville. Tout ce qui paraissait tenir au culte de la religion romaine éprouva leur fureur, devenue rage et férocité. Ils se précipitent avec impétuosité vers l'église de l'abbaye. Là ils cherchent à en renverser les piliers, afin de faire tomber les voûtes qu'ils supportaient. Quelques-unes de ces voûtes s'écroulent seulement, quant aux autres elles demeurent intactes, les piliers qui restent debout n'ayant pu être détruits ; ce fut là ce qui préserva

les tombeaux de saint Maixent et de saint Léger d'une destruction inévitable.

Mais la justice divine se vengea des plus fougueux auteurs de ces sacrilèges dévastations : on découvrit, lorsqu'on fouilla les ruines de l'église pour la réparer, beaucoup d'ossements humains, ainsi qu'un cadavre desséché, ceint encore de son épée, dont la pose droite indiquait, entre un pilier et des décombres, qu'il avait été surpris au moment où les calvinistes se livraient à ces destructions.

Les calvinistes, dans cette fatale journée, ne se contentèrent pas d'avoir détruit et dévasté cette église, ils ravagèrent également l'abbaye, son dortoir, les voûtes du cloître et du chapitre ; ils ne laissèrent d'entier que le clocher et le réfectoire, comme devant leur être de quelque utilité par la suite. Mais leur vengeance n'est pas encore assouvie, il faut de nouveau l'exercer sur les meubles des religieux comme sur les objets de leur culte. Les uns font main-basse sur les malheureux cénobites, les autres s'emparent des greniers, ceux-ci forcent les serrures et les portes, ceux-là brisent les armoires et les meubles, tous enfin pillent et enlèvent ce qui tombe sous leurs mains sacrilèges.

Leur fureur s'étend en outre sur les autres églises de la localité. Celles de Saint-Léger et des pères Cordeliers sont victimes de leurs déprédations. Les autels sont renversés, les tableaux et les livres lacérés, les vitraux brisés, les chapes, les chasubles et les ornements sacerdotaux sont impitoyablement jetés au feu.

Pendant les douze jours que cette armée dévastatrice occupa Saint-Maixent, il semblerait que l'incendie, le pillage, la destruction des églises, auraient dû terminer les troubles et les excès dont cette malheureuse cité venait d'être le théâtre, mais hélas il n'en fut pas ainsi ! Pour compléter ce triste tableau il faut ajouter que, si quelques-uns des religieux se hâtèrent de prendre la fuite, ceux à qui l'âge

avancé et les infirmités ne permirent pas de le faire, furent cruellement mutilés, d'autres qui succombèrent méritèrent la palme du martyre.

Les cruautés exercées envers les religieux, l'oppression ou la tyrannie des hérétiques, ayant tiré l'armée catholique de la stupeur où elle était plongée depuis quelque temps, tout-à-coup de Brissac, Philippe de Volvire, seigneur de Ruffec et de Lussac, se présentent aux portes de la ville à la tête d'une troupe aguerrie, ils somment les réformés d'évacuer la ville ou de combattre ; ceux-ci acceptent le défi ; pendant trois jours ils résistent aux attaques des assiégeants, mais le quatrième décide de leur sort : ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant : dès la seconde charge ils se débandent ; ce ne fut plus alors un combat, mais un massacre. Champ de bataille, canons, bagages, tout resta au pouvoir des catholiques ; quelques-uns furent passés au fil de l'épée bien qu'ils demandassent quartier ; les autres se dispersèrent.

Il semblerait que ce qui venait de se passer devait terminer les troubles qui tant de fois avaient désolé la ville de Saint-Maixent, y ramener la paix, faire rentrer tout dans l'ordre et rappeler le peuple à la raison, mais il en fut autrement. Les réformés vinrent de nouveau déployer l'étendard de la révolte devant cette ville. A cette apparition, les habitants et les religieux qui avaient échappé à une mort certaine, furent obligés de s'enfuir à Poitiers ou en d'autres lieux. Charles IX, prévenu que les hostilités allaient recommencer fit, le 13 mars 1569, avancer des troupes vers Saint-Maixent, afin d'en faire le siège.

Les assiégés firent résistance pendant quelques moments : leurs efforts devenus inutiles, ils perdirent courage, s'enfuirent dans la nuit du dimanche 27 du même mois, et dès le lendemain les catholiques y rentrèrent.

L'échec que venaient d'éprouver les protestants, la terreur que leur avait inspirée l'armée catholique, pendant

tout le temps qu'ils avaient résisté à ses attaques, ne ralentit point le projet qu'ils avaient formé de porter leurs armes vers d'autres cités, mais au moment où ils allaient mettre à exécution leurs criminelles entreprises, le 8 août 1570, fut publié à Saint-Maixent le traité de paix (conclu à Saint-Germain-en-Laye, au nom du roi avec les calvinistes), par les seigneurs de Biron et de Vismes. Ce traité, rendu public à Saint-Maixent, le 24 du même mois, fut suivi d'une grand'messe et d'un Te Deum, célébrés dans le réfectoire de l'abbaye par l'évêque d'Uzès, Jean de Saint-Gelais qui, pendant les troubles de religion, s'était enfui à Poitiers.

Après un court séjour à Saint-Maixent, l'abbé Jean de Saint-Gelais qui, dans le principe, avait été l'un des plus fougueux partisans de la nouvelle croyance, abandonna cette ville et se retira dans son château de l'Hort-Poitiers, résidence qu'il affectionnait beaucoup et où il fut atteint, en 1573, d'une attaque d'apoplexie : cette maladie, caractérisée par la perte plus ou moins complète du mouvement et du sentiment, lui laissa néanmoins prolonger son existence jusqu'au 13 mars 1574, époque où il mourut, âgé de 73 ans, vers les dix heures du soir.

L'abbé Jean II de Saint-Gelais était fort instruit, mais il fit un fort mauvais usage de son talent : il propagea dès le 9 mars 1543 les dogmes du calvinisme. Il abjura, dit-on, l'hérésie, mais comme aucuns documents ne peuvent fortifier cette opinion, nous nous abstiendrons d'en parler. Ses parents, qui assistèrent à ses funérailles, firent déposer ses restes mortels à l'abbaye ⁶⁴.

CATHELIN OU CATHÉRIN CHRÉTIEN, 73^e ABBÉ.

1574-1590.

A la suite des funestes événements que nous venons de décrire, l'abbaye dans l'administration de ses biens immenses, et dans la nomination de ses abbés, éprouva des changements qui furent préjudiciables à ses intérêts. Des abbés fiduciaires, commendataires, puis des laïques et des hérétiques même, possédèrent tour à tour le monastère, de 1573 à 1623.

Le premier abbé fiduciaire, c'est-à-dire celui qui, par simonie, ne jouissait d'un bénéfice qu'à la condition de le conserver pour un autre, et de le lui résigner dans un certain temps, fut Cathérin Chrétien : il administra le couvent pour le chevalier Georges de Villequier, vicomte de la Guierche, gouverneur du Poitou et des Deux-Marches, lequel recevait tous les revenus de l'abbaye et ne faisait qu'une faible pension à ce religieux.

L'abbé Chrétien gouverna le monastère près de 17 ans ; soit qu'il fut peu soucieux des intérêts du couvent, soit qu'il craignit de rester témoin de nouveaux désordres de la part des huguenots, on le vit, le 29 janvier 1577, donner plein pouvoir à l'un des moines de la communauté pour recevoir ses modestes droits pendant toute son absence ; cependant quelques réparations à faire exécuter à l'abbaye, réclamant sa présence à Saint-Maixent, le lieutenant-général de Poitiers, par son ordonnance du 5 février 1580, lui enjoignit de se rendre à son poste, afin de faire réparer les dégradations qui avaient été commises lors des troubles précédents, ajoutant que pour faire face aux dépenses qu'elles occasionneraient, il eut à employer les deniers de l'aliénation du temporel de l'établissement.

JEAN DE HAUTEFAYE, 74^e ABBÉ.

1590-1592.

Le religieux Hautefaye qui succéda à Cathérin, était un autre abbé fiduciaire pour le seigneur de Malicorne, gouverneur de Poitou, auquel Henri IV accorda les revenus du monastère après en avoir dépouillé le vicomte de la Guierche, calviniste.

CATHÉRIN CHRÉTIEN, 75^e ABBÉ.

1592-1600.

L'abbé Chrétien fut appelé de nouveau à gouverner l'abbaye par Charles de Lorraine, duc de Mayenne ⁶⁵, lieutenant-général de l'État et couronne de France, par ses lettres du 18 juin 1592, et sachant d'ailleurs que le marquis de Parabère ⁶⁶ s'était emparé du château de l'Hort-Poitiers, y avait mis garnison, en conséquence il enjoignit de le déposséder, et ordonna que Cathérin Chrétien qui avait été pourvu par bulles et par provisions apostoliques expédiées en son nom, jouirait désormais des biens de l'abbaye en qualité d'abbé.

La prise de possession du bénéfice dont il s'agit fut d'autant plus juste que, par suite, le 2 avril 1594, Henri IV rejeta la réclamation du vicomte de la Guierche, qui sollicitait la jouissance des revenus du monastère, revenus qui lui avaient été donnés par les rois Charles IX et Henri III : quant au don qui avait été fait en faveur de Baudéan, comte de Parabère, de la jouissance des fruits de l'Hort-Poitiers, Henri IV le révoquait également.

Le religieux Chrétien, après avoir administré l'abbaye pendant huit années consécutives, résigna ses fonctions au profit de Guillaume Fouquet de la Varenne, membre du Parlement de Paris, pour une pension annuelle de deux cents écus d'or.

GUILLAUME VI FOUQUET DE LA VARENNE, 76^e ABBÉ.

1600-1615,

Sous cet abbé, il fut fait dans l'église de l'abbaye un service funèbre pour le repos de l'âme de Henri IV, le père du peuple, le meilleur des rois, dont la carrière avait été illustrée par des traits d'héroïsme, d'humanité et de bonté, qui avait glorieusement terminé les guerres civiles, et venait de succomber sous le glaive d'un exécration fanatique le 14 mai 1610.

Cette imposante cérémonie réunissait, le 14 juin, Messieurs de la maison commune, ceux de l'élection, tous les syndics et jurés des corps de métiers, les Cordeliers, les Franciscains, ordre religieux institué par saint François d'Assise, lesquels étaient venus s'établir à Saint-Maixent en 1608 ; enfin un grand concours de peuple et tout le clergé de la ville.

A l'extrémité de la nef, on avait élevé un riche catafalque couvert d'un drap mortuaire orné de crêpine d'or, et sur lequel étaient la couronne, le sceptre et la main de justice, emblème de la puissance. Quand la messe fut terminée, l'éloquent curé de Saint-Léger, Pierre Garnier, monta en chaire et prononça l'éloge funèbre. L'auditoire en fut si vivement impressionné que de toutes parts on n'entendait que cris et gémissements.

Les quatorze années pendant lesquelles l'abbé de la Varenne géra l'abbaye, nous trouvons peu de traces de son administration. Nous savons seulement, que le 9 janvier 1608, il donna son consentement pour que le prieuré de Pamproux ⁶⁷ fut uni au collège de Poitiers. Pourvu d'une autre abbaye dans le diocèse de Blois, il traita vers la fin de 1615, de son titre d'abbé en faveur du religieux de Harlay

de Monglat, et institua Cathérin Chrétien son vicaire-général.

JACQUES III LE BER, 77^e ABBÉ.

1616-1622.

Cet ecclésiastique remplaça sans doute le religieux de Monglat puisque celui-ci ne prit point possession du bénéfice pour lequel il avait traité. L'abbé le Ber était né à Sully-sur-Loire, diocèse d'Orléans. Il prit possession de l'abbaye le 18 octobre 1616, en vertu de bulles du pape : il était abbé fiduciaire pour le duc de Sully ⁶⁸ et ensuite pour le duc de Rohan, auquel Sully céda son titre pour 70,000 livres. La maison de Rohan jouissait encore des revenus du monastère en 1622, lorsqu'elle en fut dépouillée par Louis XIII, qui allait faire la guerre aux protestants du Poitou ⁶⁹.

LOUIS III DE RUACELLAY, 78^e ABBÉ.

1622 -1623.

L'abbé de Ruacellay, originaire d'Italie, clerc de la chambre apostolique, fut ensuite pourvu de l'abbaye par Louis XIII, après l'avoir enlevée à la famille de Rohan pour s'être jointe aux calvinistes. Ce religieux conserva bien peu de temps ce bénéfice, puisqu'il mourut à Montpellier en 1623, par suite d'une maladie grave. Les revenus de l'abbaye furent dès-lors attribués à de Grosbois, gouverneur de la ville de Saint - Maixent.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'introduction des religieux réformés de la Congrégation de Saint-Maur, en 1623, jusqu'à la dispersion des bénédictins, en 1791.

BERTRAND DES CHAUX, 79^e ABBÉ.

1623 - 1641.

Bertrand des Chaux, fils du vicomte de Begori, en Basse-Navarre, fut le précepteur et l'aumônier du roi Louis XIII, puis évêque de Bayonne en 1598, archevêque de Tours en 1618, et enfin abbé de Saint-Maixent en 1623. Un souvenir de gratitude se rattache au nom de ce prélat qui ne signala son administration que par des bienfaits. Depuis longtemps les religieux de l'abbaye attendaient l'arrivée de quelques ecclésiastiques de la congrégation de Saint-Maur, dont l'influence et la réputation dans le monde chrétien, avaient produit pour beaucoup de monastères les plus salutaires résultats.

Cet heureux événement eut lieu, le 2 juillet 1624 ; à cette époque remarquable, le zélé religieux, après avoir été autorisé par le pouvoir civil et par la cour de Rome, accomplit la réforme de l'abbaye en y introduisant des bénédictins appartenant à cette illustre société. Plus tard, le 27 octobre 1633, un concordat fut passé entre messire

des Chaux et les ecclésiastiques de Saint-Maur, pour l'union de la communauté à cette compagnie.

Personne n'ignore les services qu'a rendus cette célèbre congrégation à la religion et au rétablissement de la discipline dans les couvents ; elle fut fondée, en 1613, par Jean Renaud, abbé de Saint-Augustin de Limoges, dans le but de rétablir la règle de saint Benoît dans toute sa pureté primitive.

Les religieux de Saint-Maur, par leurs prodigieux travaux tant historiques qu'archéologiques, se sont acquis des droits immortels à la reconnaissance publique ⁷⁰.

Pendant que l'abbé Bertrand des Chaux gouvernait le monastère de Saint-Maixent, les religieuses de Fontevrault ⁷¹ du prieuré de Lencloître ⁷², vinrent s'établir à Saint-Maixent ; dans cette ville, elles y fondèrent, en 1629, un couvent de bénédictines, avec la permission de l'évêque de Poitiers, Henri-Louis de Chasteigner de la Roche-Pozay, celle de la princesse Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault, et l'agrément du maire de Saint-Maixent.

Ce dignitaire ecclésiastique, aussi recommandable par ses talents que par ses hautes vertus, désireux que le monastère qui était alors en mauvais état, fut réparé, puisque le réfectoire servait d'église aux bénédictins, s'empressa de donner une somme de 4,000 livres à la congrégation afin d'aider aux réparations des lieux qui avaient été dévastés. Après avoir géré l'abbaye pendant plus de dix-sept années, ce digne prélat, âgé de 85 ans, mourut le 21 mars 1641 et fut inhumé dans une des chapelles de l'église. Il avait eu pour prieurs claustraux, Laurent, Simon et Jean Béliard.

**JEAN-ARMAND DU PLESSIS RICHELIEU, 80^e
ABBÉ.**

1641 - 1642.

La mort du cardinal de Richelieu, ancien évêque de Luçon, arrivée le 4 décembre 1642, ne lui permit de cumuler, que pour quelque temps, les revenus de l'abbaye avec ceux des autres bénéfices dont il était pourvu depuis longtemps. Cet abbé, frère d'Alphonse-Louis du Plessis, était fils de François du Plessis, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres du roi Henri III, et de Suzanne de la Porte, d'une famille ancienne du Poitou. Le grand crédit dont il jouissait lui permit de rendre des services importants à cet établissement.

JACQUES DE CREVANT D'HUMIÈRES ; 81^e ABBÉ.

1643 -1662.

Ce religieux, frère de Louis d'Humières, maréchal de France, après avoir gouverné l'abbaye pendant près de dix-neuf ans, mourut à Toulon le 2 septembre 1662, où il était allé pour visiter son frère qui, dans cette ville, remplissait une mission importante. Ce fut pendant l'absence de l'abbé d'Humières que, le 19 mars 1661, Jacques Sargent, prieur, fit jeter les fondements d'un nouveau dortoir dont les travaux furent terminés en 1675. En 1658, il fit augmenter le nombre des objets servant au culte et acheta des livres pour la bibliothèque, laquelle devint considérable. On ignore ce qu'est devenue cette bibliothèque ; le vandalisme de la révolution n'est pas étranger à sa disparition.

BALTHAZARD D'HUMIÈRES, 82^e ABBÉ.

1663-1684.

L'abbé d'Humières, chevalier de Malte, cousin de Jacques de Crevant, succéda à celui-ci : il prit possession du monastère le 21 août 1663. Un arrêt du parlement, du 26 mars 1672, ordonna que l'aumône générale de l'abbaye serait distribuée aux pauvres des paroisses de la ville de Saint-Maixent et de Saint-Martin-de-Souigné, par les soins des curés et des marguilliers de leurs églises respectives et en présence des magistrats.

Durant la gestion de ce religieux, l'église qui avait été détruite par les calvinistes, en 1562, fut en grande partie réédifiée. Le 2 mars 1670, la première pierre fut posée au nom du cardinal Jules Mazarin, premier ministre de France, par Paul Pavin, maire, son mandataire ; enfin cet édifice, rendu au culte catholique, reprit sa solennité le 3 août 1682.

L'évêque de Poitiers, Hardoin Fortin de la Hoguette, vint en faire la dédicace. Cette cérémonie fut imposante, une foule immense de fidèles y accourut, elle vit dans le rétablissement du culte, le gage du retour à la paix et à la pratique des vertus monastiques depuis si longtemps mises en oubli.

Le 8 novembre 1675, le prieur dom Liabœuf ayant découvert les reliques de saint Léger dans le caveau de l'église de Saint-Saturnin où l'abbé Audulphe les avait fait placer, les fit transporter dans celle qui venait d'être reconstruite.

HENRI-CHARLES ARNAULD DE POMPONE, 83^e ABBÉ.

1684-1693.

Ce religieux né à la Haye en 1662, fils de Simon Arnauld, marquis de Pomponne, ministre des affaires étrangères sous Louis XIV, obtint à l'âge de 22 ans l'abbaye de Saint-

Maixent, et neuf ans après celle de Saint-Médard de Soissons ; il fut successivement ambassadeur à Venise, garde des sceaux, chancelier et commandeur des ordres du roi, enfin membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En 1693 il résigna son titre d'abbé de Saint-Maixent en faveur d'Ysoré d'Hervault, archevêque de Tours.

Sous l'administration de l'abbé de Pompone, il se tint, à l'abbaye, en octobre 1686, un chapitre de l'ordre de Saint-Maur. F.-J. de Baglion de Saillant, évêque de Poitiers, en fit l'ouverture. Là se trouvèrent les prieurs, sous-prieurs ou délégués des monastères de la Couture-du-Mans, de Saint-Maur-sur-Loire, de Solème, de Saint-Jouin-de-Marne, de Saint-Cyprien de Poitiers, de Saint-Michel-en-l' Herm, de Saint-Junien, de Château-Gontier, de Saint Jean-d'Angély et de Sainte-Croix de Bordeaux.

MATHIEU-YSORÉ D'HERVAULT, 84^e ABBÉ.

1693-1716.

Nommé abbé de Saint-Maixent, le 1^{er} septembre 1693, par le roi Louis XIV, Ysoré d'Hervault, archevêque de Tours, prit possession de l'abbaye en cette même année. Ce prélat était d'une famille très-ancienne de Touraine, laquelle a possédé la seigneurie d'Airvault. Ce religieux, mort à Paris le 16 juillet 1716, fut inhumé dans l'église des Capucins. Sous ce dignitaire ecclésiastique, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, désireux de faire rétablir les lieux réguliers qui avaient été renversés ou incendiés par les réformés, traitèrent, en l'année 1700, avec un sieur Leduc, architecte de Poitiers, afin de les faire relever, et en outre de leur faire construire un pavillon d'horloge, un réfectoire, un cloître, etc.

L'architecte Leduc, après avoir dressé les plans de ces différents édifices, en rédigea le devis lequel s'élevait à 27,000 livres : les plans et devis ayant été approuvés par toutes parties, les ouvriers se mirent à l'œuvre. Pendant le cours des travaux, les religieux s'apercevant qu'ils n'étaient pas exécutés ainsi qu'il avait été prescrit, des contestations s'élevèrent ; elles durèrent jusqu'en 1708, époque à laquelle les parties convinrent de s'en rapporter à la décision de M. de la Ronde, doyen du présidial de Poitiers et à M. Constant, avocat du roi, décision qui obligea les bénédictins et l'architecte à interrompre tous ouvrages.

Il est à remarquer qu'à l'époque de 1700, année où furent arrêtées les conditions des travaux à faire exécuter, la France jouissait d'une paix profonde, ce qui faisait espérer aux religieux de compter sur la rentrée de certaines créances, dont l'emploi aurait servi à acquitter, sinon la totalité, du moins une grande partie de la dépense qu'aurait pu occasionner soit le rétablissement des lieux dévastés, soit l'édification de nouveaux monuments. Mais la guerre survenue en 1709, la famine, cet épouvantable fléau, la dépense de 150,000 livres pour relever leur église, détruite en 1562, ayant augmenté leurs charges, ils durent nécessairement attendre des temps meilleurs.

AUTRES ABBÉS.

1717-1791.

De 1717 à 1791 succédèrent au prélat Ysoré d'Hervault, trois autres abbés lesquels furent :

1° Honorat-François de Grimaldi, prince de Monaco, ancien archevêque de Besançon, appelé pour administrer l'abbaye, par le roi Louis XV ; il en prit possession le 22 mars 1718. Alors le revenu de l'abbé commendataire était

estimé 20,000 livres ; celui de la mense conventuelle 10,000 livres, avec les prieurés en plus ;

2° De Saint-Severin d'Aragon qui exerça ses fonctions de 4748 à 1771. Sous ce religieux, bien que plusieurs seigneurs après avoir enrichi le monastère ne se fissent aucun scrupule de chercher à le dépouiller, néanmoins à l'époque de 1768 on comptait encore dans l'élection de Saint-Maixent deux baronies, neuf châtelainies, vingt-six prieurés, cinquante-deux chapelles et soixante-quatre paroisses ;

3° Enfin, de 1772 à 1791, l'archevêque d'Aix, de Boisgelin, fut le dernier abbé commendataire.

Ce dignitaire ecclésiastique plein de courage, de droiture et de talents, avait été appelé, en 1789, à faire partie de l'Assemblée constituante. A cette époque, voyant que, par son décret du 4 août 1789, l'Assemblée abolissait les droits féodaux, les privilèges de la noblesse et des villes, la dîme et le casuel des curés ; que, par celui du 2 novembre même année, elle disposait des biens du clergé, pour acquitter les dettes de l'État, et se chargeait des frais du culte ; enfin que, par un autre décret du 20 juin 1790, la Constituante supprimait la noblesse héréditaire, tous les titres, les ordres, les armoiries et toute espèce de distinction ; ce digne prélat pensa avec juste raison que, si tout à cette époque semblait de nature à amener en France une de ces crises qui compromettent ou retrempent la vie des empires, tout aussi paraissait fait pour donner à cette crise un caractère immense et inappréciable.

Pour l'exécution des décrets précités, tristes fruits que des imaginations précoces avaient rêvés et qui brisaient les institutions d'un passé que dix-huit siècles avaient protégées et respectées, les religieux convoqués par le prieur afin de faire connaître le parti qu'ils avaient à prendre, n'hésitèrent point, dès-lors que les vœux monastiques étaient supprimés et que l'abbaye de Saint-Maixent avait été déclarée propriété de l'État, à sortir d'un

lieu où ils avaient trouvé un abri contre le bruit du monde, et à abandonner l'église où ils avaient prié si longtemps.

Enfin pour se conformer aux prescriptions ordonnées par la Constituante, relatives à la déclaration à faire des revenus des communautés religieuses, il y fut procédé de la manière suivante :

Louis Rambaud, prieur claustral, produisit non-seulement l'évaluation des revenus et rentes de l'abbaye, mais encore l'estimation de ceux dont jouissait Marie de Borde, supérieure des dames de l'Union chrétienne ; de Faucamberge, chapelain du couvent de Sainte-Marie-Madelaine, dressa l'état des rentes que percevait annuellement cette communauté ; Louis Palastre présenta celui des frères conventuels dont il était le gardien ; enfin, quant au monastère des religieuses bénédictines, Jacques Servant, fondé de pouvoir de ces dames, rédigea l'inventaire de leurs ressources annuelles.

Les bénédictins qui, en 1791, faisaient partie de l'abbaye et qui en sortirent, étaient :

De Boisgelin, abbé, archevêque d'Aix.

Dom Rambaud, prieur.

Arbonneau, sous-prieur.

Chastagnol, directeur des étudiants.

Darluc, professeur.

Titaud, cellérier,

Gleize, dépositaire.

Marcon, procureur de la maison.

Petit, professeur.

Monlouis, bénédictin.

Brousse, bénédictin.

Pastural, bénédictin.

Valette, bénédictin.

Gros, bénédictin.
Deperet, bénédictin.
Laroque, bénédictin.
Gaury, bénédictin.

Quelque temps après leur sortie de l'abbaye, les religieux dont il s'agit, menacés de la persécution, de l'exil ou de la prison, prirent en toute hâte la fuite, afin d'éviter l'orage qui grondait. En effet, la révolution, accueillie dès son début avec le plus grand enthousiasme, fut bien vite entraînée hors des voies où la philosophie avait formé le vœu de la conduire. Bientôt elle épouvanta les peuples pour lesquels elle avait rêvé le bonheur de la liberté, liberté qui trempa ses mains dans le sang de nombreuses victimes.

Tel un jour arrive où la terre, ne pouvant plus contenir le feu qui la dévore, s'abîme et disparaît sous les laves brûlantes du volcan ; telle la société française du dix-huitième siècle, si mal dirigée, finit dans une tempête horrible. Une couronne tombe et avec elle la tête auguste qui la portait. Sous la fureur des factions tout succombe ; grandeur, héroïsme, jeunesse. De ce chaos sanglant apparaît tout-à-coup un génie extraordinaire. D'une main sûre il saisit la société encore tout agitée, rétablit l'ordre, relève les autels, et lui donne la gloire.

LISTE DES ABBÉS DU MONASTÈRE DE SAINT- MAIXENT,

DE 459 A 1791.

Bien que dans le cours de cette histoire nous ayons cité les noms et l'origine des abbés qui ont gouverné l'abbaye du ve au XVIII^e siècle, néanmoins nous en donnerons ici la matricule avec l'indication de ceux qui ont été élus par la communauté ou nommés par le roi, et encore ceux qui furent fiduciaires, commendataires ou bénédictins.

(1) Lacune dans la liste des abbés de Saint-Maixent, de 516 à 639.

NOMS DES ABBÉS DE SAINT-MAIXENT.	DATES.	PAGES.
Agapit, fondateur.....	459	44
Adjutor, élu par la communauté.....	500-515 ⁽¹⁾	44

(1). Autre lacune dans la liste des abbés de Saint-Maixent, de G8G à 814.

NOMS DES ABBÉS DE SAINT-MAIXENT.		DATES.	PAGES.
Saint-Léger,	élu par la communauté.	640-684	43
Audulphe,	idem.....	684-685 ⁽¹⁾	45
Tetbert,	nommé par le roi.	815-824	46
Rainaud I ^{er} ,	idem.....	825-828	47
Abbon,	élu par la communauté.	829-855	47
Arnulfe,	idem.....	855-893	21
Audouin,	idem.....		21
Aubert,	idem.....		21
Adémard I ^{er} ,	idem.....	902-928	21
Ermenfroy,	idem.....	928-936	25
Ebles,	idem.....	936-947	25
Gerbert,	idem.....	947-962	28
Odon,	idem.....	963-966	28
Ranulfe,	idem.....	967-968	28
Constantin I ^{er} ,	idem.....	968-973	28
Gerbert II,	idem.....	973-986	28
Bernard,	idem.....	986-1016	29
Raynaud II, dit Platon,	idem.....	1016-1026	31
Gulfert,	idem.....	1026-1027	32
Amblard,	idem.....	1027-1040	32
Emmon,	idem.....	1040-1044	34
Archambaud,	idem.....	1044-1059	35
Aimery Mayristrolle,	idem.....	1059-1068	37
Archambaud I ^{er} ,	idem.....	1068-1070	40
Benoist I ^{er} ,	idem.....	1071-1080	41
Angésise,	idem.....	1080-1087	42
Adam,	idem.....	1087-1092	44
Robert,	idem.....	1092-1093	44
Garnier,	idem.....	1093-1107	44
Geoffroy I ^{er} ,	idem.....	1107-1144	46
Pierre I ^{er} Raymond,	idem.....	1135-1180	53
Pierre II de la Tour, nommé par le roi....		1180	55
Olivier, élu par la communauté		1180	55

NOMS DES ABBÉS DE SAINT-MAIXENT.		DATES.	PAGES.
Adémard II,	élu par la communauté.	1181-1199	55
Martin,	idem.....	1200-1208	56
Benoit II,	idem.....	1209-1216	59
Geoffroy,	idem.....	1222-1234	59
Pierre III,	idem.....	1235-1268	59
Etienne,	idem.....	1269-1277	59
Guillaume I ^{er} ,	idem.....	1278-1283	59
Constantin II,	idem.....	1284-1292	59
Guillaume II Tousselin,	idem.....	1293-1302	59
Guillaume III,	idem.....	1303-1305	59
Arnaud Bernard,	nommé par le roi.....	1306-1317	59
Hélie de St-Yre,	élu par la communauté.	1332-1336	59
Pierre IV Pichier,	idem.....	1337-1345	59
Guillaume IV de la Porcherie,	idem.....	1346-1361	59
Jean I ^{er} ,	idem.....	1361-1362	59
Guillaume V de Vesancay,	idem.....	1363-1380	60
Pierre V de la Tour,	idem.....	1381-1383	62
Hugues Tousselin,	idem.....	1384	62
Guillaume VI de Chauray,	idem.....	1384	62
Royer de Saint-Avit,	idem.....	1385-1402	62
Pierre VI Baston,	idem.....	1402-1436	62
Pierre VII de Clairvaux,	idem.....	1437-1440	64
Jean II Chevalier,	idem.....	1440-1460	66
Jacques I ^{er} Chevalier,	idem.....	1461-1475	66
Philibert Hugonet,	idem.....	1479-1484	66
Jean III Rousseau,	idem.....	1484-1499	66
Pierre VIII Chaunis,	idem.....	1499	66
Louis I ^{er} Gouffier,	idem.....	1501-1503	66
Pierre IX Gouffier,	idem.....	1503-1509	66
Louis II Pâris,	idem.....	1509	66
Arnaud de Saint-Gelais,	idem.....	1512	66
Jacques II de Saint-Gelais,	idem.....	1515-1537	66
Jean II de Saint-Gelais,	idem.....	1538-1572	68
Cathelin ou Catherin Chrétien, abbé fiduciaire, élu par la communauté.....		1573-1590	76

NOMS DES ABBÉS DE SAINT-MAIXENT.	DATES.	PAGES.
Pierre X de Hautefaie, élu par la communauté.....	1590-1592	76
Cathelin Chrétien, élu par la communauté.	1592-1600	77
Guillaume VI Fouquet de la Varenne, nommé par le roi	1600-1615	77
Jacques III le Bert, abbé fiduciaire.....	1616-1622	78
Louis III de Ruacellay, nommé par le roi....	1622-1623	79
Bertrand des Chaux, idem.....	1623-1644	80
Jean-Armand du Plessis Richelieu, nommé par le roi.....	1644-1642	81
Jacques de Crevant d'Humières, idem....	1644-1662	82
Balthazard de Crevant d'Humières, id....	1663-1684	82
Henri-Charles de Pompone, idem....	1684-1693	83
Mathieu Ysoré d'Hervault, idem....	1693-1716	83
Honorat - François de Grimaldi, abbé commendataire	1717-1747	84
De Saint-Severin d'Aragon, nommé par le roi.....	1748	85
De Boisgelin, nommé par le roi.....	1772-1791	85

LISTE DES PRIEURS CLAUSTRUX DE L'ABBAYE.

Les prieurs claustraux institués pour gouverner les religieux dans l'abbaye de Saint-Maixent, sous les abbés, étaient ceux dont les noms suivent :

NOMS.	DATES.
Gaudicer.....	828-855
Germain.....	902-928

NOMS.	DATES.
Constantin	928-967
Benoit I ^{er}	1070
Giraud	1087-1088
Raynauld	1089-1091
Giraud, Lambert et Ayraud....	1093-1107
Archambaud.....	1107-1144
Guillaume Sanstias.....	1180
Pierre de Pingué.....	1316-1364
Nicolas Chesnel	1384
Pierre Dufief.....	1440-1460
Louis David, Jean Rousseau....	1461-1475
Guillaume de Criste.....	1484-1499
Guillaume de l'Isle	1499-1500
Pierre de Lestang.....	1527
Abel Guérin.....	1537
René de la Tour	1580
Mathurin Trocher.....	1619
Laurent, Simon et Jean Béliard.	1623-1641
Anselme Dolien.....	1634
Cyprien Richard.....	
Urbain Vaillant.....	
Boniface le Tam	1639
Ambroise Faucher.....	1649
André Faye.....	1651
Jacques Sargent.....	1658
Antoine Savi.....	1664
Antoine Frégeac.....	1668
André Liabœuf.....	1672
Charles Thierry	1678
Claude Hémin.....	1684
Guillaume Camuzet.....	1686
Léonard de Massiot.....	1690
Jacques de Nesde	1693
Maur Marchand.....	1695
René Drouinot	1696

NOMS.	DATES.
Joseph Lachaud.....	1698
Charles Conrade.....	1702
Louis Landrière.....	1704
François de Gransaigne.....	1705
Antoine Vasset.....	1711
François Chazal.....	1714
Nicolas Vignolle.....	1717
Benoît Petit.....	1722
Pierre Dubié.....	1723
Joseph Malvergne.....	1723
Pierre Viale.....	1729
François Perbé.....	1733
Ambroise Arces.....	1736
Gabriel de la Codre.....	1736
Philippe Raffier.....	1737
Jean Puyforel.....	1742-1745
Etienne Rechignat.....	1745-1754
Jean Charcot.....	1754
François Giraudias.....	1760-1764
J. Midi.....	1765
François Giraudias.....	1765
Etienne Rechignat.....	1765
Jean Prévôt du Las.....	1766-1769
François-Gabriel Buor.....	1769
Etienne Rechignat.....	1771
Antoine Bompert.....	1772
Louis Rambaud.....	1774-1775
Jean de la Rocque.....	1778
Louis Rambaud.....	1782
Jacques Chardès.....	1783
Louis Rambaud.....	1788

DEUXIÈME PARTIE.

RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE.

L'église de Saint-Maixent dont l'aspect est plein de mouvement, détruite en partie par les protestants en 1562, fut relevée par les soins des pères de la congrégation de Saint-Maur ; les travaux d'appropriation commencèrent en l'année 1670 et se poursuivirent jusqu'en 1682, époque à laquelle elle fut rendue au culte.

Cette belle église domine la ville de Saint-Maixent, autrefois riche en monuments du moyen-âge, et est aujourd'hui le seul souvenir resté debout. On l'aperçoit de loin dans les plaines riantes qui l'environnent, mirant dans les eaux de la Sèvre-Niortaise les lignes brisées de son architecture.

Ce monument est du gothique du XIV^e siècle, imité au XVII^e, et rebâti sur l'ancien plan roman du XV^e, dont l'ensemble subsiste dans tout l'édifice, et les détails se montrent au porche, aux murs latéraux et aux chapiteaux qui n'ont pas été refaits. Pour l'archéologie la partie la plus intéressante est la paroi extérieure, surtout la méridionale, du côté du cloître : dans l'église même, il faut remarquer le premier chapiteau de la nef du nord et le bras droit du transept où l'on voit, sur une fenêtre du XII^e siècle, puis sur une partie du XV^e, deux petites niches du roman primitif.

Le type du midi de la Loire, selon lequel elle a été bâtie a été conservé dans la reconstruction, à cela près que bien que les nefs latérales soient restées étroites par la largeur totale de l'édifice, elles ont cessé de porter la grande nef qu'on voit actuellement tenue par des arcs boutants à ornements du XIV^e siècle qui viennent s'appuyer sur les très-minces contreforts des nefs latérales, dont le peu de saillie fait penser qu'elles étaient au XI^e siècle voûtées en

arête ; car on ne trouve pas qu'ils aient été refaits au XVII^e siècle, non plus qu'aucune partie des murs latéraux extérieurs jusqu'aux arcades de la grande nef. L'édifice a 5 travées de nef, 2 de chœur et une de sanctuaire ; un double collatéral règne autour du chœur jusqu'au transept, où il se dédouble. Il y a donc ainsi 5 absides ; celle du centre est seule coupée droit et éclairée par une rose de la fin du XIII^e siècle. Le remaniement du XVII^e a rompu naturellement l'uniformité de style que l'église devait avoir au XII^e.

On remarque encore la fresque de saint Crépin et de saint Crépinien, ainsi que les sculptures sur bois des confessionnaux et des stalles de l'entrée : elles sont véritablement admirables. Les bas-reliefs sont de l'époque de Louis XIV et les confessionnaux du siècle précédent.

Le clocher est une tour romane, à trois étages décroissants, d'un bel aspect : comme à la plupart des clochers du XII^e siècle un toit conique y tient la place des flèches de l'époque suivante.

Le gothique, élancé, surélevé, courant en haut comme une flamme, mettait à l'entrée des églises ces grandes pyramides à jour qui ressembleraient, selon l'expression d'un chroniqueur, à des anges en sentinelles au devant des temples.

L'art roman procédait d'une manière différente : étendu, mais en largeur, à voûtes en berceau ou d'arête, qui laissaient des murs plus épais et diminuaient la lumière, il revêtit les clochers de son type et celui de Saint-Maixent est un de ceux qui le présentent le mieux.

L'église entière offre enfin ce caractère particulier commun au clocher et au reste de l'édifice, à savoir que par l'effet de sa reconstruction, le roman et le gothique s'y sont mêlés et qu'elle reste à présent comme un des monuments où l'on voit le mieux le passage du roman secondaire au gothique de la même époque : mérite apprécié des archéologues,

CRYPTE DE L'ÉGLISE.

En poursuivant le cours de nos recherches historiques sur l'abbaye de Saint-Maixent, nous avons dû visiter nous-même la crypte de cette église, afin de décrire toutes les particularités qui s'y rattachent. Cette crypte n'est plus aujourd'hui comme celle du passé, c'est-à-dire qu'elle n'a pas entièrement les caractères du roman.

Dans cette chapelle souterraine, bâtie sous le chœur de l'église, nous avons vu deux tombeaux. L'un est celui de saint Maixent, l'autre celui de saint Léger, évêque d'Autun, dont les restes ont été apportés de Bourgogne.

Le tombeau de saint Maixent a 2 mètres 25 centimètres de long sur 0^m 79^e de largeur et 0^m 69^e de hauteur, sans y comprendre le couvercle qui a 24 centimètres d'épaisseur. Il repose sur une tablette de 2m 35^e de longueur sur 0^m 18^c d'épaisseur, soutenue par des colonnes sans chapiteau ni base, de 0^m 65^c de hauteur, ce qui donne une hauteur totale de 1^m76^c. La tranche porte une inscription en lettres gothiques du XI^e ou du XII^e siècle, laquelle est ainsi conçue :

Hic requiescit sanctus Maxentius Adjutor
Magno qui merito coeli super astra quiescit ;
Hoc veneranda jacent Maxentii membra locello
Alter ab Hilario patriam nam protegit istam
Qui pius Adjutor dictus baptis mate sacro.

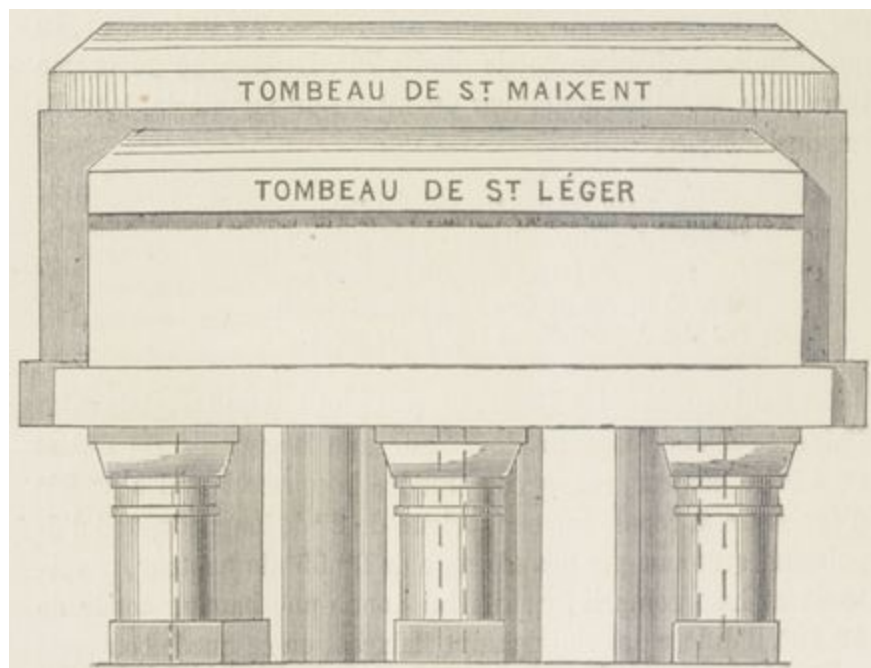
Le tombeau de saint Léger, un peu plus bas que celui de saint Maixent, a une longueur de 2^m sur une largeur de 0^m 66^c et 0^m 42^c de hauteur, sans y comprendre le couvercle qui a 0^m 22^c d'épaisseur. Il repose sur une tablette de 2m de longueur, 17^c d'épaisseur, soutenue par des colonnes de 0^m 65^c de hauteur, chapiteaux et base compris, ce qui lui donne une hauteur totale de 1^m 48^c. Il diffère de celui de saint Maixent, en ce que le couvercle déborde sur le coffre au lieu de former retrait. Il est supporté sur des colonnes courtes à chapiteaux romans disposées les unes près des bords, les autres posées sous le sarcophage. L'inscription est gravée sur la tranche de la tablette, elle indique le poids des portions du corps de saint Léger ; elle commence ainsi :

Hic positus quondam requievit Leodegarius.

Cependant ces tombeaux qui existent sous le chœur, sont recouverts d'une coupole qui repose sur huit colonnes dont les chapiteaux sont du style roman, le mur d'appui qui forme balustrade à la base de ces colonnes cache une partie des inscriptions gravées sur les tranches des tablettes qui portent les cercueils, surtout celle de Saint-Léger, qui est très incomplète. Nous supposons que cet entourage des deux tombeaux n'était pas circulaire dans l'origine.

La crypte elle-même a été considérablement retouchée et altérée probablement après la réforme.

Voici le dessin exact de ces deux cercueils :



APPENDICE.

En voyant finir si fatalement l'existence de l'abbaye de Saint-Maixent, les réflexions se pressent en foule dans l'esprit, suggérées par la grandeur, les péripéties inattendues et le caractère étrange des nombreux événements qui, tour-à-tour, se sont succédé ! Mais nous n'avons pas tout dit. Avant de clore ce récit, faisons passer sous les yeux du lecteur le texte inédit des chartes latines dont nous avons donné la traduction au cours de nos recherches historiques. Ces précieux documents ayant échappé aux actives investigations du savant bénédictin dom Fonteneau, nous nous faisons un devoir de les transcrire ici ; ils sont au nombre de huit :

Charte n° 1.

Cum humane nature fragilitas multo nutriatur alimento et administretur officio, nimirum insipienter desipiunt et a recto veritatis tramite deviant qui laborem et studium suum, in administratione hujus exigue et momentanee vite dediti inaniter expendunt. Que quanto pressa pondere fragilitatis tendit in inferioribus tanto necesse est vivamine sanioris substantie semper summa requirere et ad eam totis desideriis anhelare. Quod ego Wuide dictus nomine, juxta modulum mearum virium equa examinatione compensans, et hujus caduce vite defectionem laboremque considerans nec non et alterius vite succendentis (sic) nobilitatem simulque beatorum meritum inestimabile credens, statui de rebus mihi jure hereditario

provenientibus Domino et sancto Maxentio confessori in cenobio ejusdem sub domino abbate Aimerico dare, et perpetualiter tradere unam borderiam terre que dicitur campus Barzela. Item alios duos campos, accepto ab eis freno. Similiter quidam meus cognatus, timore et amore Dei commotus nomine Gauscelinus fedum quem de me, in eodem loco habere videbatur, statuit dandum duas videlicet borderias terre ; unum medium junctum prati, accepta sella ab abbate et monasterio ejusdem loci et societate omnium seniorum de benefacto omni in eodem loco. Et ego sub presentia domini Aimerici abbatis et omnium monachorum hanc cartulam firmavi, et que in ea continentur, absque ulla contradicione omnium parentum meorum.

Signum domini Aimerici abbatis sub cujus presentia firmata est : S. Wanterii de Fort : S. Rainaldi de Mairch : Signum Josberti Gauscelini : S. Ingelberti prepositi : S. Willelmi Arvernensis.

Data mense septembris, regnante Philippo rege Francorum.

Charte n° 2.

Temporibus Philippi Francorum regis cum Gofredus comes Pictavis esset dux in Aquitania et Isembertus supradicte civitatis episcopus, contigit ut Godefrus de sancto Maxentio moreretur apud castrum Rocafort, quem conjux Osiria nomine et filii ejus Cathalo et Ebulo deferri fecerunt ad sanctum Maxentium ; monachi vero revestiti occurrentes ei exequias ejus in monasterio celebraverunt, et deinde honorifice juxta parentes suos in cymitterio spelierunt. Osiria autem et duo filii sui viso obsequio quod monachi exhibuerunt domino suo spontanea voluntate calumpniam quam habuerant in quadam parte supra scripti cymitterii in perpetuum finierunt. Habuerant enim aliquandiu intra muros cameram et viridiarum. Que omnia

concesserunt sancto Maxentio perpetualiter sicut infra muros continetur.

Hanc cartam affirmaverunt Osiria et duo filii sui, Catalo videlicet et Ebulo. Et eam posuerunt super altare sancti Maxentii presentibus his qui subscribuntur.

Signum Aimericii Mantrolia : S. Aimerici Rufi : S. Giraldi de Gordun : S. Petri Dauge : S. Cathalonis : S. Ebulonis : S. Gofredi pueri fratris sui : S. Stephani monachi : S. Varini : S. Radulfi monachi.

Charte no° 3.

Anno ab incarnatione Domini millesimo LXXX° VI° Cadelo juvenis filius alterius Cadelonis juvenis jacens graviter vulneratus apud Campdinarium dedit sancto adjutori Maxentio viridiarium quod est situm extra portam Cadelonis avi sui, unde ipse solebat reddere censum sancto Maxentio denarios quatuor. Insuper dedit suam partem alodi de Faia medietatem videlicet totam. Hoc fuit factum apud Campdinarium audientibus istis : Gofredi avunculi sui, Fulconis consobrini sui, Ademari de Barbaste, Wilelmi presbiteri, Aenor matris ejus, Gauterii Gosleni, Ademari Gosleni qui calumpniam quam in hoc dano habebat ibi finivit, S. Brientii. Post illam infirmitatem veniens ipse Cadelon in capitulum sancti Maxentii quod tunc fiebat in monasterio ante altare sancte Marie, hoc donum fideliter confirmavit testibus Witberto archipresbitero ; Ademaro Dauge ; Ugone Tirolo ; Aimone monachis ; Christiano monaco ; Stephano monacho ; Giraldo priore qui hanc cartam scripsit.

Actum est regnantibus Phylippo rege in Francia, Gofredo duce in Aquitania, Isemberto Pictavis presule.

Charte n° 4.

Posterorum multitudini notificare volumus quod Jordanus Froterius de omnibus ecclesiis quas habebat in vita sua ubicumque essent dedit feoda presbiterorum Fulconi filio suo quando obtulit eum Domino et Ademaro episcopo ad clericum et corona ei fuit benedicta ; postea ego Emma mater sua post mortem patris sui dedi eum sancto adjutori Maxentio ad monachum esse perpetuum, cum omnibus donis ecclesiarum supradictis, et ipsa concessi et tradidi in manibus Archimbaudi prioris et Goffredi de Rothmancio et Petri Fulcherii monachorum Sancti Maxentii ; videntibus testibus Guidone d. d.... et Fulcando de Salacans. Item quoque ego Guillelmus Jordanus et fratres mei Robertus Jordanus et Gofredus, Fulconi fratri nostro karissimo jam monacho facto et Johanni de Gasnachia et Petro Fulcherio monachis eodem modo que et mater nostra dedimus sancto Adjutori Maxentio in perpetuum absque ulla requisicione cum capite corrigie quam habebam in manu ; videntibus Petro Escarpil et Constantino Calvello ; et in capitulo etiam quando ad Pascha domini recepit monachi cum habitum, Garnerio abbate tribuente et presidente et omnibus fratribus ; in capitulo ubi accepimus societatem et beneficium totius monasterii, concessimus sicut et prius, videntibus istis testibus : S. Guillelmus Jordanus, S. Goffredus frater ejus, S. Audierius, S. Giraudola, S. Bernardus, S. Gislebertus, S. Archimbaudus Aufredus, S. Ugo monachus, S. Johannes monachus, S. Constantinus monachus omnesque fratres simul ; primum donum fuit factum tempore abbatis Ade et secundum Garnerii temporibus cum supra dictis testibus.

Anno ab incarnatione domini MCVI, quando Urbanus papa fuit Sanctonas, et signum crucis apparuit in celo, regnante Philippo rege in Francia, et Guillelmo comite in Aquitania, Petro Pictaviense presule, et Garnerio abbate regentibus ecclesiis suis. (Sic.)

Charte n° 5.

In Dei nomine ego Petrus Airaudus volo presentes et futuros omnes posteros nostros scire quia veni in capitulo apud sanctum Maxencium ante dominum Goffredum abbatem Sancti Maxencii et alios fratres qui cum eo erant, et bono animo cum Dei timore dedi ad locum sancti ipsius Maxencii totum hoc quod habebam in marisco de Mullepe quod dederat mihi consul Pictavorum Wido preteritis annis, quando abstulit illud mariscum Isemberto de Castro Alione, et vastavit illud castrum et totam suam aliam terram. Hoc donum feci ego cum cartulâ istâ, et manu mea super altare sanctæ Mariæ posui et signum crucis quod inferius est impressum, videntibus plurimis testibus de quibus istos nominatim volo ut sint mihi testes in perpetuum. Guillelmus de Brolio, Ramnulfus Acardus, Goffredus Constantinus, Goffredus Rotbertus, Testbaudus Arvernus, Aimericus Cogus, Guillelmus abbas Vindocinensis, Goffredus monachus, Ugo monachus Armarius, Christianus monachus.

Ego Emma uxor Petri Airaudi concedo et confirmo donum quod maritus meus dedit sancto Maxencio. Similiter ego Willelmus, Gislebertus filius eorum concedo et confirmo quod pater meus et mater mea donaverunt.

Anno ab incarnatione millesimo CXIII, indictione VII, epacta XII, regnante Ludovico rege in Francia, et Guillelmo consule in Aquitania, Rome presidente Pascali papa, et domino Petro Pictaviensi episcopo.

Petrus Airaud ; Emma uxor ; Guillelmus Gislebertus filius suus ; Guillelmus de Brolio ; + Ranulfus Acard ; Goffredus Constantinus ; Goffredus Rotbertus.

Charte n° 6.

Cum certa mors maneat omnibus et fixus modus moriendi, et ut quæcumque secundum apostolum

seminaverit homo hæc et metet, providere debet unusquisque, fidelium quæ ei in perpetuo convenient et qualla bonis et malis reservantur ; quapropter ego Isembertus dominus Castri Alionis recognoscens quedam in mea terra juris esse ecclesie sancti adjutoris Maxencii et ipsa utique injuste ablata a patre meo sub contradictione abbatorum et monachorum Sancti Maxentii, tractans mecum et cum consilio matris mee, et uxoris virorumque meorum, reddidi ad ipsum locum quandam partem, et in manu domini Goffredi abbatis amore et absolucione et remedio patris mei et anime mee et matris uxorisque et omnium parentum meorum et donavi sancto et abbati ipsi et servitoribus sancti Maxencii in perpetuum. (Que sunt silicet medietatem de Mullepe in exclusa, in revestitucione domorum, in ortis, in pratis, et cultis et incultis, et in obsequiis sicut sunt quipta ab omni homine, et totum mariscum a prato prima ut ex illa ripa et ex nostra ripa a Calmundea usque ad silvulam Aimerici Clerembaudi.) Videntibus et placitantibus testibus istis ; scilicet matre mea : Guillelmo Normanno : Aimerico : Ugone priore de Aias : Goffredo Audemando, et multis aliis. Hoc feci ego et mater mea ad fontem Lois et uxor mea in camera nostra. Cum hoc pargameno et cum crucibus nostris manualibus firmavimus, convenienciam ab omnibus hominibus garire et servare, et bona fide osculatus sum. Postea veni in capitulo videntibus omnibus fratribus et pluribus laicis, sicut feceram et firmaveram et donaveram prius feci, et ipsam cartam manu mea super altare majus posui videntibus monachis et laicis inferius scriptis. S. Isemberti ; S. Julitæ matris ejus ; S. Guillelmi Normanni ; Signum Goffredi Audemant ; S. Ariline quando in camera sua fecit crucem ; S. Guillelmi de Partiniaco ; Gandini quando in capitulo venit Isembertus. Testes sunt isti, Simon Esperuns : Gauter Esperuns : Simon de Mairevent : Bocardus de Volvent filius Guillelmi Normani : Radulfus Visart : Joannes Galterius : Constancius Borellus : Petrus Garnaldus : Archimbaudus

Aufret : Johannes frater ejus : Petrus Lencels et frater ejus
Rainaldus : Ramnulfus Cotinus : Aimericus Cogul :
Daneguis omnes isti et alii plures viderunt hoc donum
facere in capitulo, consedente abbate et omnibus monachis.

Primum donum ad Fontem Lois in manu domini Goffredi
abbatis, videntibus Rotberto monacho, Ugone tunc priore
de Aias, Rainaldo Ivern..... Stephano Bechet, tunc
obedienciario fonte Lois, Galterio Chauman socio suo,
Ugone Armario, Laicis quoque Fulcaddo Cliente, Guiraldo
de Pampro, Gauterio Boni, Joanne Boni, Gauterio Gibo,
Benedicto, Rainaudo Talamont, et Guillelmo fratre ejus,
cum parte eorum Giraldo.

Secundum donum quod factum est super altare majus
viderunt omnes testes laici superius scripti, et isti monachi
Rainaldus de Bolosa, Umbertus, Fulco Tetbaudus, Joannes,
Goffredus, et Ugo Armarius.

Facta est haec carta anno ab incarnatione domini
MCXIII, indictione VII, epacta XII, regnante Ludovico rege
in Francia, et Guillelmo consule in Aquitania, Rome
presidente Pascali papa et Petro pictaviensi episcopo.



Aimericus. Isembertus. Julita. Guillelmus. Goffredus
Audemant. Aéna.

Charte n° 7.

Ego Ramnulfus episcopus, de ecclesiam Sancti Georgii de
Oirec, sancto adjutori Maxentio, in manu Garnerii abbatis,
consensu et consilio Petri archidiaconi mei, et aliorum
clericorum meorum, videntibus testibus subtus scriptis,
Stephano monacho de Boscho, Arberto presbytero, Tetbaudo
Aigaiget, Lamberto Collardo, Johanne de Alberada. Hoc
donum primum factum est ad portum de Rumza in navibus

in quibus eramus. Postea domnus abba Goffredus successor ipsius Garnerii, requisivit hoc donum in sinodo sanctonensi, et ab ipso domno Petro, episcopo, qui Ramnulfo successerat, cum crocha sua, videntibus omnibus qui in sinodo erant, revestivit eum et concessit hoc donum ei in perpetuum habere sicut antecessor suus dederat, et presbytero etiam de ecclesia imperavit ut permissione et affirmatione sua deinde cantaret.

S. Petri episcopi ; S. Amalvíní archidiaconi ; S. Goscelini archidiaconi ; S. Goffredi abbatis ; S. Christiani monachi ; S. Tetbaudí monachi ; S. Guillelmi archipresbyteri ; S. Tetbaudi Aigaiget ; S. Lamberti Colardi ; S. Johannis de Alberada ; S. Airaudi Beruins ; S. Arberti presbyteri.

Acta sunt hec anno ab incarnatione domini MCXVII, Petro sanctonensi presule et Willelmo comite in Aquitania regnante.

Charte n° 8.

Universis Christi fidelibus presentem paginam inspecturis, Hugo de Surgeriis, vice comes Castri-Araudi in perpetuum, temporalis actus scripti memoria firmari postulat, ne repente processu temporum evanescat. Ea propter notum facimus universis presentibus pariter et futuris quod cum nobilis vir Willelmus Maengo, dominus de Surgeriis, frater noster domino et beato Maxentio et monachis ibidem Deo servientibus caritative contulisset et concessisset quidquid juris et exactionis habebat (et habere debebat, tam ratione prepositure quam vigerie in feodo et prioratu Fontis Loys, in hominibus videlicet, in terris, in vineis, in censu, in procuratione et in omnibus aliis rebus que in eodem feodo sunt, et ad eundem pertinent prioratum, et ut quicumque homines terre ipsius Willelmi, preter primogenitos in eodem feodo et prioratu voluerint habitare, et suas ibi facere mansiones, ibidem edificent et

permaneant, et tam hii quam omnes alii undecumque advenerint, de censu, de exercitu, de talliata, de prepositura quoque et vigeria et [de omni exactione et servitio liberi sint et immunes, nos donationem ipsius ratam et firmam habentes ipsam concessimus et post modum in capitulo Sancti Maxentii, eamdem in presentia multorum curavimus confirmare, et sigilli nostri patrocinio eommunire, assistentibus Gaufrido de Surgeriis fratre nostro milite et quibusdam aliis militibus.

S. Willelmo de Carophio priore conventuali ; S. Jordano subpriore ; S. Willelmo Abroci armario ; S. Magistro Willelmo sacrista ; S. Bonaudo cellulario ; S. Michaelae infirmario ; S. Gaufrido Vender, priore Vetrinarum ; S. P. Coco monacho et multis aliis.

Actum in capitulo Sancti Maxentii, III Kalendas maii, anno ab incarnatione domini M° CG° octavo, regnantibus illustri rege Francorum Philippo, serenissimo Anglorum Johanne rege, domino Innocentio summo pontifice.

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

L. CLOUZOT,

RUE DES HALLES, A NIORT (DEUX-SÈVRES).

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

1^{re} SÉRIE.

Le tome 20^e a terminé la première série des Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres. Les personnes qui en possèdent des séries incomplètes peuvent se procurer tous les volumes qui leur manqueront à partir du tome 5^e. Seuls, les tomes 1 à 4 ne se vendent pas isolément; on peut échanger chacun de ces volumes contre une valeur de 10 fr. de livres à prendre à la librairie CLOUZOT, ou contre d'autres années des Mémoires de la Société de Statistique.

PRIX DES VOLUMES DE LA 1^{re} SÉRIE.

Tome 5 ^e . 1840-41.	3 fr. 50	Tome 13 ^e . 1849-50.	2 fr. 50
— 6 ^e . 1841-42.	2 50	— 14 ^e . 1850-51.	2 50
— 7 ^e . 1842-43.	10 50	— 15 ^e . 1852.	3 50
— 8 ^e . 1843-44.	3 50	— 16 ^e . 1853.	3 50
— 9 ^e . 1844-45.	3 50	— 17 ^e . 1854.	6 50
— 10 ^e . 1845-46.	2 50	— 18 ^e . 1855-56.	3 50
— 11 ^e . 1846-47.	1 50	— 19 ^e . 1857.	2 50
— 12 ^e . 1847-48-49.	1 50	— 20 ^e . 1858.	2 50

Ouvrages relatifs au Poitou.

POITOU ET VENDÉE,

ÉTUDES HISTORIQUES ET ARTISTIQUES.

Par B. Fillon et O. de Rochebrune.

Cet ouvrage, tiré à 500 exemplaires, se composera de 80 feuilles de texte sur papier à bras d'Ammonay, avec un grand nombre de vignettes sur bois et 125 gravures à l'eau-forte tirées sur même papier. — Les souscripteurs le recevront en 12 livraisons de 6 à 8 feuilles et de 10 à 12 eaux-fortes chacune.

Le prix de la souscription est fixé à 80 fr. pour l'ouvrage complet, dont 40 sont payés en prenant la souscription et 40 à la fin de l'ouvrage. — Les livraisons 1 et 6 sont parues.

TABLEAU DES ÉMIGRÉS DU POITOU, avec pièces et documents inédits, par H. Beauchet-Filleau; 1 vol. in-8°. 3 fr.

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE NIORT, par A. Gouget, archiviste du département des Deux-Sèvres. — 1^{er} Le commerce, XIII^e-XVIII^e siècle; 4 vol. in-8°, br. 3 fr.

Il en a été tiré quelques exemplaires sur papier vergé à bras. 6 fr.

1 Ces chartes n'ont point été rapportées par dom Fonteneau.

2 Agde, ville de France, du département de l'Hérault, ancienne colonie fondée par les Marseillais.

3 Attila, roi des Huns, des Goths, était fils de Bendême ; il envahit la Gaule en 451 où il laissa des traces sanglantes de son passage. Soldat courageux, capitaine habile, politique astucieux et rusé, il fut la terreur de ses ennemis.

4 Au me siècle, saint Saturnin fut évêque de Toulouse. Le pape Fabien ayant envoyé dans les Gaules, vers l'an 245, les idolâtres se saisirent de lui, l'accablèrent de coups et l'attachèrent à la queue d'un taureau indompté qui le traîna dans les rues et le fit mourir (257).

5 Charlemagne mourut d'une pleurésie, le 24 janvier 814, à l'âge de 72 ans, et après un règne de 47 ans. Il fut enterré dans un caveau à Aix-la-Chapelle, avec son épée, son sceptre, son bouclier et divers autres objets précieux. Un collier d'or ayant une émeraude et renfermant une parcelle de la vraie Croix, fut enlevé vers 1805 par Napoléon I^{er}, lorsqu'il fit ouvrir le tombeau de ce prince, auquel il était comparable, et il fut donné à la reine Hortense.

6 Alaric II fut tué de la propre main de Clovis ; dans, les plaines de Vouillé ou de Voûglé, près de Poitiers, en 507.

7 En 1793, cette église fut vendue ; en 1846, elle servait de temple aux protestants.

8 Montagne du royaume de Naples, au sommet de laquelle fut fondée, en 529, par saint benoît, une abbaye de bénédictins.

9 On entend par viguerie certaines circonscriptions territoriales dont l'administration était confiée à des officiers chargés de rendre justice au peuple. Ces officiers

se nommaient viguiers. L'institution des vigueries dans le Poitou date de 778 ; elle dura trois siècles.

10 Sans doute Tillou, commune à 7 kilomètres de Chef-Boutonne.

11 Les Vaux, village qui se trouve entre Tillou et Chef-Boutonne.

12 Cette époque peut s'expliquer ainsi : L'an trente est l'indication de la trentième année du règne de Charles-le-Simple, comptée ici du 28 janvier 893, ce qui reporte à l'an 923. Or, c'est cette même année, ainsi qu'on vient de le voir, que ce monarque ayant livré bataille à Soissons et tué de sa propre main Robert, fut néanmoins vaincu et obligé de se retirer en Lorraine et que, revenu ensuite auprès d'Héribert, comte de Vermandois, celui-ci le retint prisonnier jusqu'à sa mort. Ce retour et la captivité de Charles ayant eu lieu la même année, on ne peut, dès-lors, entendre par ces mots ses infidèles, que les seigneurs qui avaient abandonné sa cause et élevé Radulfe sur le trône en 922.

13 Sauve (Vienne).

14 Montamiser (Vienne).

15 Il y a un village près de Brioux qui s'appelle Vendelaigne et un bourg situé à 4 kilomètres (Ville-Follet), où avait été bâtie une chapelle sous le vocable de Saint-Hilaire.

16 Saint-Florent, près de la ville de Niort.

17 Le château dont il s'agit ici existait dès le VIII^e siècle. Il fut construit pour défendre Niort des invasions des Normands. En 1104, il fut brûlé par suite de la guerre élevée entre Guillaume, comte de Poitou, et Geoffroy Martel, comte d'Anjou : Henri II, roi d'Angleterre, époux

d'Éléonore, duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitou, le fit rebâter en 1156.

18 Ce Guillaume était fils de Guillaume dit Tête-d'Étoupes et de Guibert, sœur de Guillaume Longue-Épée ; il se soumit avec peine à Hugues Capet, son beau-frère. Il mourut le 3 janvier 993, à l'abbaye de Saint-Maixent, où il avait pris l'habit de religieux.

19 Marçay (Charente-Inférieure).

20 Septrée ou sextérée, mesure de terre égale à huit boisselées.

21 Métairie située à Aumont, commune de Saint-Liguaire, près Niort.

22 Riberia, en français Ribrai, nom d'un faubourg de la ville de Niort. On l'appelait Riberaye.

23 Genre de mollusque céphalopode, ou araignées de mer.

24 En 961, quelques religieux vinrent près de la Sèvre du midi et y bâtirent un ermitage et une chapelle. Telle fut l'origine de la fondation de l'abbaye.

25 Il était fils de Guillaume IV et d'Almodie de Provence.

26 L'hort de Poitiers était un château affecté au logement de l'abbé de Saint-Maixent lorsqu'il fut mis en commande. Dans le principe il y avait là un jardin (Hortus) appartenant à l'évêque de Poitiers, et c'est l'origine de ce nom.

27 Pierre de Maillezais nous fait connaître ces serfs, ils se nommaient Coliberts. Ils habitaient à l'extrémité de l'île de ce lieu. La pêche faisait toute leur occupation. Les Coliberts étaient mainmortables ; ils n'étaient ni entièrement serfs, ni tout-à-fait libres.

28 Guillaume V, dit le Gros, fils de Guillaume IV, dit Fier-à-Bras, mourut en l'année 1030.

29 Saint-Jouin-de-Marnes, du canton d'Airvault (Deux-Sèvres).

30 Ancien pays de France dans le Haut-Poitou, dont Parthenay était la capitale et qui fait aujourd'hui partie du département des Deux-Sèvres.

31 Cette église est située à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres).

32 Voir le texte latin à l'Appendice. Charte n° 1.

33 Voir à l'Appendice le texte latin. Charte n° 2.

34 Commune à l'ouest et à 4 kilomètres de Saint-Maixent.

35 Guy Geoffroy, connu sous le nom de Guillaume VIII, était fils de Guillaume V dit le Gros, et d'Agnès de Bourgogne : il mourut le 24 septembre 1086, au château de Chizé et fut inhumé dans le chœur de l'église de Montier-Neuf de Poitiers.

36 On trouve dans cette nomenclature la fournille et le genêt qu'on brûle encore dans la localité.

37 Voir le texte latin à l'Appendice. Charte n° 3.

38 Ternant est une commune située à 4 kilomètres de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

39 Frotier est sans doute un des ancêtres de celui qui fit bâtir la tour de Melzéard, près de Melle.

40 Voir le texte latin à l'Appendice. Charte n° 4.

41 Pierre des Francs cité plus haut, à l'occasion de sa terre de Verrines près Celles, qu'il céda à l'abbaye, en 1123, est sans doute un des ancêtres de L.-B. des Francs, lequel a professé, en 1857, au collège de Niort, le cours de belles-lettres. Les seigneurs de l'hébergement des Francs près de Cherveux (à 12 kilomètres de Niort) relevaient de l'abbaye de Saint-Maixent,

42 On verra plus loin une autre charte souscrite la même année par laquelle Isembert de Châtelailon donne à Saint-Maixent ce marais qu'il avait usurpé, r- Voir à l'Appendice le texte en latin. Charte n° 5.

43 Aix.

44 Font-Louis (Charente-Inférieure).

45 Voir le texte latin à l'Appendice. Charte n° 6.

46 Serait-ce le port de la Ronde sur la Sèvre où l'on aperçoit encore au rocher les anneaux qui servaient à amarrer les vaisseaux ?

47 Voir le texte latin à l'Appendice. Charte n° 7.

48 Ardin, commune du canton de Coulonges-sur-l'Autize, arrondissement de Niort.

49 Maillezais, chef-lieu de canton (Vendée).

50 Saint-Liguaire, commune non loin de la ville de Niort.

51 Commune au nord-ouest et à 5 kilomètres de Saint-Maixent.

52 Commune de l'arrondissement de Parthenay.

53 Salles, arrondissement de Melle.

54 Dans la liste des seigneurs bannerets qui vivaient sous le règne de Philippe-Auguste, de Jean, roi d'Angleterre, et du pape Innocent III, on trouve que sous Guillaume IX, duc d'Aquitaine, vivait Guillaume de Surgères fils de Maengot : Willelmus de Surgeriis Maengo filius.

55 Au dos de la charte que nous transcrivons ici, est écrit, au XIV^e ou au XV^e siècle, Font-Eloye. Vers le commencement du XVII^e Font-Loys ; soixante ans plus tard Fon de Loys ; dans le XVIII^e siècle Fon-Joys. Dans les

environs de Lusignan il existe un lieu appelé Font-Joise, peu loin de là se trouvent la Vigerie et un Verrines.

56 Voir à l'Appendice le texte en latin. Charte n° 8.

57 Couhé, chef-lieu de canton, arrondissement de Civray (Vienne).

58 Talmont, chef-lieu de canton (Vendée). Il y avait, avant 1789, une abbaye de bénédictins.

59 Châtel-Aillon (Castrum Allionense) autrefois principale ville du pays d'Aunis, place forte entourée de remparts flanqués de tours. Châtel-Aillon n'existe plus aujourd'hui. L'Océan qui fut tant agité par les tempêtes durant le rude hiver de 1709, lui enleva ses ruines même qui existaient encore au commencement de ce siècle.

60 Gençay, bourg situé sur la Cluère près de Vivonne, chef-lieu de canton (Vienne).

61 Nanteuil, commune au nord-est et à 3 kilomètres de Saint-Maixent.

62 Monstrelet (Enguerrand de), chroniqueur français, né en 1390, mort en 1453, est l'auteur d'une chronique qui va de 1400 à 1453. Cet ouvrage, continuation de celui de Froissart, est précieux par le grand nombre de pièces originales qu'il renferme.

63 Second chef de la réforme religieuse au XVI^e siècle, né à Noyon en 1509, d'une famille obscure dont le nom était Cauvin ; en latinisant ce dernier nom, il le changea en celui de Calvin ; il mourut à Genève en 1564.

64 On doit à feu M. de la Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'institut, la publication du journal de Guillaume et de Michel le Riche, avocats du roi à Saint-Maixent. Ce bon ouvrage nous a servi dans la rédaction de l'article ci-dessus et des autres parts.

65 Ce duc était fils de François de Lorraine, duc de Guise.

66 C'est sans doute Jean de Beudéan, comte de Parabère, de Neuillant et de Saint-Sauvant, marquis de la Mothe-Saint-Héraye, dont on entend parler. Il était lieutenant-général du roi du Haut et Bas-Poitou et gouverneur de la ville et château de Niort.

67 Pamproux, commune de l'arrondissement de Melle et à 7 Kilomètres de la Mothe-Saint-Héraye.

68 Maximilien de Béthune duc de Sully, né à Rosny en 1560, mort en 1641. Il devint le protégé de Henri IV qui le nomma surintendant des finances en 1597, et plus tard gouverneur du Poitou. Louis XIII le fit maréchal de France.

69 Louis, prince de Rohan, fils de Louis, prince de Guémenée, duc de Montbazou.

70 C'est à cette congrégation que l'on doit l'art de vérifier les dates, la Diplomatique, la Gallia christiana, les histoires de Paris, de Bourgogne, du Languedoc, de Bretagne, ainsi que l'histoire littéraire de France.

71 Fontevrault, en latin Fons ebraldi, bourg du département de Maine-et-Loire. Ce lieu est célèbre par une riche abbaye de bénédictins, fondée par Robert d'Arbrissel, en 1100. Cette abbaye ruinée en 1789 fut réparée en 1804 ; elle sert aujourd'hui de maison de réclusion.

72 Lencloître, chef-lieu de canton, arrondissement de Châtellerauld (Vienne).

*Essai historique sur l'abbaye de Saint-Maixent
et sur ses abbés depuis l'année 459 jusqu'en
1791, par H. Ravan,...*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6560316z>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état

du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr